

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 25 novembre 2015

Délibération n° 2015 - 25/11/2015 – 1

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 21 septembre 2015

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 20 voix pour (unanimité) :

le verbatim du Conseil d'administration du 21 septembre 2015.

Dijon, le 26 novembre 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 21 septembre 2015.

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 21 septembre 2015

Collège A

Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,

Messieurs Frédéric DEBEAUFORT (procuration à Samuel MERCIER), Alain DEREUX, Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.

Membre absent

Monsieur Éric LOQUIN.

Collège B

Membres présents ou représentés

Mesdames Marie-Geneviève GERRER (procuration à Jean-Philippe ROLIN le matin, présente l'après-midi), Laurence MAUREL,

Messieurs Laurent BRACHAIS (présent le matin, procuration à Jean-Philippe ROLIN l'après-midi), Pierre PELLENARD (après-midi), Jean-Philippe ROLIN, Vincent THOMAS (procuration à Laurent BRACHAIS le matin et à Marie-Geneviève GERRER l'après-midi).

Collège BIATSS

Membres présents ou représentés

Messieurs Cédric CLERC, Olivier LALOUETTE (procuration à Bérénice CLUZEL), Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège usagers

Membres présents ou représentés

Mesdames Eva BERNARD (suppléée par Anaïs BUY), Bérénice CLUZEL,

Messieurs Hervé BEGUE (suppléé par Robin TAINURIER), Julien BRAULT.

Membre absent

Monsieur Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Mesdames Élisabeth BEAU (procuration à Louis de MESNARD),

Messieurs José ALMEIDA (procuration à Julien BRAULT), Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Denis LEPICIER (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN), François PATRIAT (procuration à Alain DEREUX).

Membres absents

Madame Clotilde MARSEAULT,

Messieurs Benoît GRELET, Pierre GUEZ.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services,

Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,

Monsieur Emmanuel RANC, directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Pascale BOUCHOT, Directrice du Service Hygiène et Sécurité,

Monsieur Sylvain COMPAROT, Directeur de l'Espace Entreprises,

Monsieur Franck DENAT, Vice-président de la Commission de la recherche,

Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,

Madame Anne GIROLLET, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,

Monsieur Jean GUZZO, Vice-président délégué à la recherche, à la valorisation de la recherche et aux relations avec le monde économique,

Monsieur Étienne SICCARDI, Directeur du pôle Patrimoine,

Monsieur Pierre-Étienne THEPENIER, Directeur des ressources humaines,

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, CFVU.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Compte rendu des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 15 septembre 2015.....	10
- Dérogation à la prise en charge des frais de mission dépassant les seuils autorisés et financés sur ressources propres des laboratoires.....	10
III) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 10 septembre 2015.....	13
1. Compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 02 septembre 2015.....	13
- Projets internationaux	13
- Offre de formation rentrée 2015.....	14
- Diplômes d'université	22
- Convention pédagogique	27
2. Calendrier universitaire 2015-2016.....	27
IV) Campagne d'emplois 2016 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS	28
V) Procédure de mécénat sans fondation	64
VI) Contrat 2017-2021	71
1. Rapport d'autoévaluation de l'établissement	71
2. Déclaration des axes stratégiques de développement de l'établissement pour la prochaine période contractuelle et document de politique en matière de formation et de recherche	74
VII) Compte rendu des travaux du Comité Technique (CT) du 09 septembre 2015	92
- Présentation de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) de l'université de Bourgogne.....	92
VIII) Questions financières	102
1. Tarifs, subventions et dons	102
IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	103
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	103
2. Compte rendu des conventions hors subvention.....	104
X) Questions diverses	104

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015)

*(La séance est ouverte à 9 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Merci de votre présence à ce conseil d'administration qui est le premier conseil d'administration formel de notre année universitaire, qui est un long conseil d'administration puisqu'on va devoir aujourd'hui débattre pour une partie et discuter pour une autre partie à la fois sur la campagne d'emplois et sur un certain nombre de documents pour le contrat 2017-2021 qui sont des documents, notamment pour les documents stratégiques, assez profondément engageants pour l'avenir de notre université. Donc tout ceci nécessite bien du temps et c'est ce à quoi nous allons consacrer cette journée.

Je voudrais tout d'abord, en ouverture, vous donner quelques éléments sur les évolutions de calendrier pour nos conseils d'administration. Vous dire que le conseil d'administration du 22 octobre doit être avancé. Il est avancé au 20 octobre. Ceci est justifié par une probable visite ministérielle qui nous est annoncée pour le 22 octobre.

Je voudrais vous rappeler également le conseil d'administration extraordinaire qui aura lieu le 6 octobre et qui sera marqué par deux éléments extrêmement importants. Le premier sera la véritable délibération formelle sur les orientations stratégiques pour le contrat. Aujourd'hui, nous allons discuter, nous allons dialoguer et, à la lumière de ces discussions que nous aurons, nous allons faire évoluer et enrichir ces documents stratégiques pour le contrat mais nous délibérerons le 6 octobre.

Le 6 octobre, nous délibérerons également sur les principaux engagements de nature politique qui doivent figurer impérativement dans le dossier de sélection pour la seconde phase de l'Initiative d'excellence I-SITE. Ce sont de véritables engagements qui doivent être pris par l'ensemble des établissements qui sont porteurs de cette Initiative d'excellence I-SITE.

Tout ceci nécessite donc un temps de discussion approfondie et c'est ce à quoi nous consacrerons donc notre CA du 6 octobre pour être, finalement, dans ce

que nous a joliment appelé Samuel au dernier conseil d'administration, la fonction cognitive des conseils.

Je reprends ce terme parce que je trouve, au-delà des fonctions strictement décisionnelles du conseil d'administration, il y a également cette fonction d'échanges, de délibérations, de discussions qui me paraît essentielle parce que c'est ce qui permet véritablement de partager, de coporter tous ensemble, entre l'équipe de gouvernance et le conseil d'administration, la politique de notre université. Voilà quelques éléments.

Et puisque nous avons eu ce CA extraordinaire début septembre qui m'a permis de vous donner bien des informations générales, j'en ai finalement assez peu à vous donner en ce début de conseil et je voudrais saisir cette opportunité pour aborder vraiment avec vous tous et dans un contexte que je voudrais vraiment dépassionné parce que l'enjeu est majeur, quelque chose qui me tient beaucoup à cœur. Pas qu'à moi, d'ailleurs. Je sais que globalement cela nous tient tous à cœur. C'est la question de la crise humanitaire qui est absolument dramatique, que connaît actuellement l'Europe et qui est liée aux conflits en Afrique et au Moyen-Orient.

Vous savez tous que cette crise est probablement le drame humanitaire le plus terrible que l'Europe ait vécu depuis bien longtemps. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Et l'Europe et, singulièrement, la France, en raison de son histoire, de sa tradition d'asile, de sa tradition humaniste, a vocation à s'engager pour accueillir et intégrer des réfugiés et plus spécifiquement des réfugiés de Syrie, d'Irak et d'Érythrée. Le débat est très prégnant dans la société française actuellement. Vous avez bien suivi également son importance partout en Europe et notamment en Europe de l'Ouest. Les universités, bien sûr, ne peuvent pas être étrangères à ce débat. Les universités, à la fois en tant que personnes morales, en tant qu'établissements qui jouent un rôle sociétal important et qui assurent la formation de la jeunesse, mais au-delà des universités en tant qu'établissements, je pense que les communautés universitaires, les communautés de femmes et d'hommes, de personnels et d'étudiants, qui sont porteuses de valeurs humanistes ne peuvent pas ne pas être sensibles et être absentes de ce grand débat.

Sur ce sujet qui est grave, l'État a pris position. La Conférence des Présidents d'Université également a pris position à plusieurs reprises et a notamment pris une position unanime, jeudi dernier, dans sa séance plénière. Et puis dans notre université, je trouve que c'est tout à leur honneur, des voix syndicales s'élèvent également pour que nous nous engagions, et c'est vraiment à juste titre. Je voudrais donc que l'on prenne un petit peu de temps ce matin, en ouverture de ce conseil, pour discuter de la façon dont notre université peut procéder.

Je vais vous lire rapidement le texte de la CPU de la semaine dernière. Laurence Maurel, qui m'a sollicité vendredi au nom de l'intersyndicale, propose également un appel qu'elle va nous lire et je vous dirai rapidement où on en est parce que, bien sûr, on n'est pas resté inactif. On a commencé à travailler sur ce dossier. En fait, à la lumière de ce positionnement de la CPU et de l'appel que va nous proposer Laurence, je voudrais avoir votre avis en tant que conseil d'administration parce que, probablement, dans les semaines qui viennent, des décisions vont devoir être prises, en lien avec les services de la Préfecture, en lien avec les services du Rectorat, et avant de m'engager et d'engager notre université, je voudrais avoir le positionnement de notre conseil d'administration. On est complètement dans la fonction cognitive de ce conseil dans cet échange qui est nécessaire.

Je vais peut-être vous lire rapidement ce que la CPU a publié jeudi dernier et ensuite, Laurence, tu pourras poursuivre sur l'appel que tu souhaitais nous lire. Il n'y a pas de différence fondamentale. Je pense qu'on est tous vraiment en accord sur le fond. Je vous lis ce texte « *Au nom de la CPU* ». Hélène, je vous le donnerai, bien sûr. Il pourra être intégré *in extenso* dans le verbatim.

« La Conférence des Présidents d'Université poursuit sa mobilisation en faveur de l'accueil des réfugiés. Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour recevoir dignement dans ses établissements membres, les réfugiés des pays victimes de conflits, notamment syriens, irakiens et érythréens.

Dans une période particulièrement dense pour tous les personnels en raison de la rentrée, les universités s'engagent collectivement à accompagner les jeunes adultes réfugiés, titulaires d'un récépissé de l'OFPRA, qui souhaitent suivre un cursus d'études dans le supérieur ou recevoir une formation de niveau universitaire afin de faciliter leur insertion dans la société française.

La CPU appelle chacun de nos établissements à :

1. simplifier le plus possible les démarches d'accueil, d'inscription et d'intégration dans les établissements, y compris en les exonérant des droits d'inscription la première année. La question des étudiants ne disposant pas d'attestation d'études dans le supérieur ou de justificatif de leur diplôme devra être traitée de façon pragmatique, éventuellement par un test des connaissances requises pour suivre la discipline demandée, et par l'accès aux cours de langue et culture françaises tels qu'en proposent de nombreux départements de français langue étrangère ;

2. identifier un service référent par université (le SRIE par exemple) chargé de coordonner l'action des autres services (SCUIO, scolarité, médecine du travail, formation tout au long de la vie...);

3. offrir aux étudiants réfugiés une aide sociale d'urgence personnalisée en relation avec les services des CROUS, notamment pour l'accès au logement ;

4. impliquer les COMUE dans le processus, à travers la mise en place d'une cellule ad hoc, sous la conduite d'une personne référente, chargée de faire la liaison avec les rectorats, les préfetures, les municipalités, ainsi que les principaux ministères concernés (MENESR et MAEDI), mais aussi de coordonner les possibilités de formation offertes aux étudiants réfugiés ;

5. inciter les associations étudiantes engagées dans l'action sociale, la citoyenneté, la culture..., et plus généralement dans la vie de campus, à s'associer à la démarche de leur établissement en faveur de la communauté des réfugiés, par exemple en développant des actions de parrainage ou en créant des binômes.

Par le passé, la CPU a démontré sa capacité à mobiliser rapidement et efficacement ses établissements en faveur des étudiants réfugiés, notamment lors du tremblement de terre en Haïti. Une fois encore, aux côtés des conférences partenaires (CGE ou CDEFI en France, HRK en Allemagne...), elle entend prendre toute sa part dans les actions de politique citoyenne et sociale destinées à favoriser l'insertion des réfugiés sur tout le territoire français. Les municipalités les accueillent, nous les formerons.

Forte de la tradition d'asile de la France, l'Université française peut et doit accompagner ces évolutions. C'est une question de dignité et de solidarité pour ces réfugiés, et leur avenir. »

Voilà le positionnement unanime de la CPU. Peut-être, Laurence, peux-tu nous lire l'appel de l'intersyndicale de notre université et, ensuite, on pourra ouvrir la discussion. Je te remercie.

Mme Maurel.- Merci, Alain. Je vais vous lire l'appel de l'intersyndicale SNESUP/FERC-SUP pour des mesures d'accueil des réfugiés dans notre université.

« Il y a urgence, après que des milliers de réfugiés se sont noyés en Méditerranée, la crise humanitaire des réfugiés aux portes de l'Europe doit amener notre université à accueillir et former, comme c'est sa mission, les demandeurs d'asile et réfugiés, quel que soit leur pays d'origine. Il y a parmi eux de nombreux étudiants et personnels d'université (enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques) en détresse, contraints de fuir leur pays.

L'université de Bourgogne en tant qu'institution doit prendre part sans délai à la mobilisation en proposant des initiatives fortes avec les moyens dont elle dispose à la manière des universités allemandes qui ont d'ores et déjà mis en place des dispositifs qui tiennent compte de la situation et des besoins spécifiques des réfugiés.

La prise de position de la CPU qui s'engage « pour l'accueil des réfugiés », si elle doit être saluée, ne fait que reprendre des dispositifs qui existent déjà. Mais qu'en est-il de la possibilité d'étudier dans de bonnes conditions pour des personnes traumatisées, sans connaissance du français et sans ressources (la loi française ne donne pas la possibilité de travailler, même après neuf mois de procédure devant l'OFPRA). Qu'en est-il de la dimension humaine de l'accueil ? L'université, notre université, doit se montrer à la hauteur d'une crise migratoire sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale.

Pour ce faire, voilà, pour commencer, quelques actions concrètes possibles que notre université pourrait rapidement mettre en place :

- faciliter administrativement les démarches de validation des acquis et offrir un guichet unique pour un accompagnement personnalisé ;*
- mettre en place des dispositifs de tutorats d'accompagnement qui permettraient également de développer des relations avec les étudiants et les personnels de l'université ;*
- autoriser une première inscription gratuite pour une année d'études pour se familiariser avec notre système universitaire en assistant aux cours de leur choix, ce qui permettrait à celles et ceux qui le souhaitent d'envisager une inscription finale dans une filière choisie ensuite ;*
- offrir des cours de français : notre université dispose d'un centre international d'études françaises qui possède l'expertise suffisante pour proposer des cours intensifs de français langue étrangère, et d'une ESPé, plus particulièrement son département MEEF, dont les personnels et les étudiants pourraient également être mobilisés ;*
- soutenir les initiatives solidaires des étudiants et étudiantes ;*
- proposer, comme dans certaines universités allemandes, des consultations médicales en faculté de médecine, une aide juridique par les étudiants et les enseignants en droit ;*
- accueillir des chercheurs et personnels des universités étrangères sinistrées en résidence, proposer leur intégration pour un temps déterminé dans nos composantes et laboratoires.*

Bien entendu, ces offres doivent être soutenues financièrement par le ministère ou l'Union européenne car elles ne peuvent reposer uniquement sur le bénévolat ou le système D en urgence.

L'intersyndicale SNESUP/FERC-SUP appelle donc l'ensemble de la communauté éducative de notre université à prendre des décisions qui soient à la hauteur des enjeux humanitaires auxquels nous devons faire face.

N'oublions pas non plus les étudiants étrangers régulièrement inscrits dans notre établissement qui peinent parfois à obtenir un titre de séjour et dont les conditions de vie et de séjour sont souvent très difficiles.

Nous appelons à consulter sans tarder les conseils centraux, les composantes et laboratoires, afin de faire remonter et centraliser toutes les initiatives et mesures concrètes qui pourraient être prises en faveur des étudiants et personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche réfugiés.

Nous appelons également notre communauté universitaire à se mobiliser et à soutenir les actions citoyennes, associatives et politiques qui favorisent l'accueil des réfugiés. »

Merci.

Le Président.- Merci beaucoup, Laurence. Donc un appel de la Conférence des Présidents d'Université, un appel ici de l'intersyndicale et puis, bien entendu, un travail et une réflexion qui ont déjà été engagés puisque nous sommes en contact à la fois avec le cabinet du Préfet, avec le cabinet du Recteur, pour lancer la réflexion sur les mesures qui peuvent être appropriées.

En interne, nous avons commencé à étudier les modalités qui permettraient d'assurer en urgence une formation en français langue étrangère. En fait, me semble-t-il, les premiers éléments vont être d'orienter le mieux possible de potentiels étudiants réfugiés dans notre système universitaire et de leur assurer le mieux possible des cours de français langue étrangère. Pour cela, nous avons les structures qui permettent de le faire. Nous avons engagé la réflexion.

Pour l'heure, aux dernières informations que nous avons, les services de la Préfecture qui sont chargés, en fait, de la coordination des actions, et sachant que les recteurs, eux, sont chargés de la coordination pour ce qui est de l'insertion dans le système de l'enseignement supérieur, personne n'a d'élément d'information sur le nombre possible de réfugiés qui seraient susceptibles d'arriver en Bourgogne et d'être intégrés dans notre académie et dans notre université.

Bien sûr, ceci ne doit pas nous dispenser de commencer à réfléchir pour mettre en place les grandes lignes du dispositif. C'est le sens des premières prises de contact qui ont été faites entre mon cabinet et ceux de la Préfecture et du Recteur.

Je vois le Recteur très prochainement. Nous allons aborder ces questions.

Je voulais, à la lumière de ce texte que vous a lu Laurence et du positionnement de la CPU, qu'on puisse rapidement engager le dialogue, connaître votre positionnement, les uns et les autres, pour savoir quelle est la marge de manœuvre dont je dispose dans les décisions qui devront être prises puisque, bien entendu, rien n'est budgété. Donc tout ce que nous ferons devra, dans un premier temps, être fait dans une situation de relative urgence et, en plus, finalement, des capacités d'accueil qui sont déjà les nôtres. Je vous remercie donc de vos prises de position dans ce débat rapidement.

Laurence, peut-être, veux-tu compléter.

Mme Maurel.- Oui, dans les actions que j'ai citées et que j'ai reprises (certains d'entre vous les ont peut-être reconnues du reste) d'un appel qui a été publié par un collectif d'universitaires dans *Libération*, il y a quelques jours, le

12 septembre, l'autorisation de la première inscription gratuite, indépendamment, tu le disais, Alain, de l'importance du français langue étrangère dans l'accueil des réfugiés, la possibilité pour ceux qui sont étudiants de pouvoir suivre les cours gratuitement pour pouvoir, comme je le disais dans l'appel, se familiariser avec notre système universitaire et pouvoir faire un choix ensuite, réfléchi, l'année suivante, me semblent importantes.

Je crois qu'il y a une action aussi dont l'université de Bourgogne pourrait s'enorgueillir, je crois. Nous avons dans notre université des postes de chercheurs en résidence. Nous savons tous que parmi ces réfugiés syriens, irakiens, et, encore une fois, quel que soit leur pays d'origine, il y a des collègues à nous, des universitaires. Je crois que notre université pourrait s'enorgueillir d'afficher le fait qu'un certain nombre de ces postes (je ne dis pas tous les postes) puissent être offerts en résidence à des collègues réfugiés, qui pourraient ainsi venir travailler avec nous. D'autre part, je pense que cela pourrait être aussi une richesse pour notre université que d'accueillir ces collègues.

Cela me semble des choses que l'on peut faire assez rapidement. De la même manière, si toutefois il était nécessaire, mais j'imagine que les services préfectoraux vont s'occuper de l'état de santé des réfugiés qui arriveront en Bourgogne, le fait que nous puissions proposer comme les universités allemandes des consultations médicales ou des consultations juridiques me semble quelque chose aussi qui peut être assez facilement, je pense, mis en place. Je ne doute pas de la lourdeur administrative et de l'engagement des personnels.

Je pense quand même que l'on peut réfléchir à ce genre d'action assez rapidement, indépendamment des cours de français, encore une fois, qui, je crois vraiment, sont très importants avec le département de français langue étrangère dont dispose notre université, tu le rappelais, Alain, le CIEF qui est quand même un centre dans lequel les enseignants sont rodés à former. Je connais bien le CIEF, j'y ai moi-même enseigné aux débutants français langue étrangère. Je crois déjà que cela... Et peut-être l'afficher clairement sur le site parce qu'il faut que les gens le sachent. Il faut que les réfugiés le sachent aussi.

Il y a des mesures d'urgence que beaucoup d'universités prendront. J'ai choisi de parler en premier de cette possibilité d'accueillir des collègues en résidence parce que je crois que ce serait un geste fort.

Le Président.- Très bien. Merci, Laurence, pour ces propositions. Certains souhaitent-ils se positionner sur d'autres propositions ou sur le principe général de ces conditions d'accueil ?

M. de Mesnard.- Si je peux dire un mot. Bien entendu, sans aucune discrimination selon la religion et l'origine de ces personnes comme on a entendu ici et là. Ce n'est pas praticable. Ce n'est pas souhaitable.

Le Président.- Tout à fait. Comment se positionnent les représentants étudiants ? On voit dans l'appel de la CPU qu'il est question notamment de mettre en place un parrainage. Il est question que les associations étudiantes puissent également s'engager, s'impliquer. Souhaitez-vous vous exprimer sur ce point ? La faisabilité, la vision que vous en avez ?

M. Brault.- Je m'excuse par avance parce que je n'ai plus beaucoup de voix mais, bien sûr, oui, je pense qu'on pourra aussi se mobiliser en tant qu'élus étudiants

ou même au niveau des associations étudiantes pour, s'il y a des étudiants qui se retrouvent dans ce cas, les accompagner dans leurs débuts à l'université. Il n'y aura aucun souci par rapport à cela.

Le Président.- Je n'en doutais pas. Les éléments prioritaires que suggère Laurence, accueil gratuit en première année, il faudra qu'on voie, bien sûr. Mais on accorde déjà des dispenses de droits d'inscription à des étudiants qui sont dans des situations sociales difficiles. Donc *a fortiori* pour des étudiants potentiels réfugiés qui ont tout perdu, je ne vois pas bien comment on pourrait s'opposer à cette proposition.

La question des chercheurs en résidence mérite probablement d'être approfondie. En tout état de cause, un nombre très limité sera probablement concerné. C'est quelque chose qu'il faut qu'on étudie.

Les consultations médicales, cela me paraît tout à fait évident. On va accueillir des personnes qui sont dans des situations de grande précarité, cela me paraît donc évident. Je ne sais pas quelle est la politique du CHU à ce sujet. Je ne peux pas ne pas penser que le CHU ne joue pas complètement son rôle, mais nous avons également le centre de santé précisément, que nous avons choisi de faire évoluer d'un centre de médecine préventive en un centre de santé. Précisément, une des raisons qui sous-tendaient cette évolution, c'était aussi la capacité dans laquelle nous serions de pouvoir accueillir des étudiants venant de pays fragiles et qui auraient besoin d'un support sanitaire. Donc là, évidemment, l'université jouera tout son rôle.

Sur les cours de français, qu'il s'agisse du centre des langues ou du CIEF, je crois que cela est tout à fait prioritaire. On a déjà commencé à travailler là-dessus.

Je ne doute pas que les associations étudiantes prennent leur part, effectivement, dans cet accueil.

Ce qui reste à déterminer et qu'il faut qu'on mette en place rapidement, je verrai cela dès que j'aurai rencontré le Recteur et le Préfet, c'est comment on organise maintenant administrativement parce que je pense qu'effectivement, il faudra qu'un service de l'université soit en charge de cette coordination pour avoir une vision d'ensemble. Cela me paraît tout à fait important. Il faut qu'on voie, Marie-France, comment on va mettre cela en place.

M. de Mesnard.- Bien entendu, le CROUS a son rôle à jouer pour ce qui est de l'hébergement de ces étudiants. Pour les collègues, c'est peut-être un petit peu différent, mais pour les étudiants, en tout cas, il faudra que le CROUS se mobilise lui aussi parce que l'université n'héberge pas elle-même les étudiants.

Le Président.- Ta remarque est tout à fait importante, c'est-à-dire, qu'au bout du compte, ce dossier est multipartenaire et autour de la table des parties prenantes, outre l'université, la Préfecture et le Rectorat, il y aura, bien entendu, le CROUS qui doit jouer un rôle absolument éminent dans cette question. Mais je n'ai aucun doute sur le fait qu'ici, en Bourgogne, Hervé Bronner s'engage avec nous. Très honnêtement, je n'ai pas eu l'occasion de le rencontrer encore sur ce dossier, mais le connaissant, je n'ai absolument aucun doute sur l'engagement qu'il aura sur ce dossier.

D'autres interventions ? Oui, Monsieur Rollin.

M. J-E. Rollin.- J'ai simplement une interrogation. J'ai écouté la déclaration de la CPU et je crois qu'il va falloir mettre en place avec les services de l'État, en particulier avec la Préfecture, puisque dans les collectivités, on ne se pose pas ce genre de question... La CPU parle du statut de réfugié décerné par l'OFPRA. Actuellement, on est sur la Côte-d'Or entre 9 et 18 mois pour l'obtenir. Donc l'urgence, s'il faut encore attendre 18 mois pour l'obtenir et pouvoir s'inscrire à l'université, ce sont des jeunes voire des personnels qui seront livrés à eux-mêmes pendant ce temps-là et qui, quelque part, perdront tout repère. Je crois que leur dénuement fait que l'urgence est aussi de répondre à un certain nombre de questions, de leur permettre, non pas de s'insérer, mais de continuer une vie sociale parce que dans le statut de réfugié, le gros problème, c'est la vie sociale qui fait qu'on perd tout contact. Je pense qu'avec la Préfecture, il faut quand même régler cette question de savoir si l'université n'aura aucun problème juridique à accueillir les étudiants ou les personnels, quel que soit leur statut ou non-statut, parce que beaucoup seront sans statut.

Le Président.- Probablement, vous avez raison. De toute façon, on va devoir gérer une période transitoire et de vide juridique qui va être complexe. En tout cas, j'ai senti de la part des services de l'État qu'il y a une volonté claire à ce que la France joue complètement son rôle de terre d'accueil et de terre d'asile.

Pour ce qui concerne l'université de Bourgogne, je mesure bien à travers ce rapide débat que nous avons en conseil d'administration, que nous partageons clairement cette volonté. Donc il faut que, maintenant, en interne, avec le pôle International, le CIEF et l'administration, on puisse décider d'un service coordonnateur. Très rapidement, dans les semaines qui vont venir, nous serons en contact. De toute façon, je serai en contact direct avec le Recteur très prochainement. Nous allons suivre ce dossier. Je vous en rendrai compte, bien entendu, à chacun des conseils d'administration.

Veux-tu intervenir, Bérénice ? Non ? Il me semblait te voir lever la main.

Mme Cluzel.- Oui mais cela n'ajoutera pas grand-chose. C'était juste pour ajouter qu'évidemment, les étudiants sont vraiment concernés par ce sujet. On avait remarqué que cette situation était dans l'angle mort de l'opinion publique depuis beaucoup trop longtemps et on réfléchira quand même à mener des actions un peu plus concrètes. On se sent soulagé de voir des propositions aujourd'hui, en ce conseil d'administration, qui dépassent le constat de la situation.

Le Président.- Merci pour cette intervention. D'autres membres du conseil d'administration souhaitent-ils s'exprimer sur ce sujet ?

Il y aura, pour nous, tout un tas de procédures à mettre en place également. Par exemple, il y aura des procédures d'orientation. Il y aura aussi des procédures de validation des acquis qui sont à mettre en place. Ce seront des choses compliquées, mais je suis persuadé qu'on saura le faire dans un bon équilibre entre l'exigence universitaire qui est légitime et l'ouverture et la nécessaire générosité et l'humanisme qui doivent être le fait d'une grande université pluridisciplinaire. Bien entendu, nous irons - en tout état de cause, je ne voudrais pas m'engager - au-delà des capacités d'accueil qui ont été votées sur ce dossier qui est particulier. Évidemment, si nous devons accueillir de jeunes étudiants réfugiés, la question des capacités d'accueil sera une question secondaire.

De toute manière, je pense qu'il ne faut pas être inquiet face à ce type de dossier. En toute hypothèse, me semble-t-il, le nombre d'étudiants réfugiés que nous devons accueillir sera probablement assez limité. Il est donc tout à fait clair que nous devons les accueillir et les intégrer dans notre société le mieux possible.

Oui, Jean-Philippe.

M. J-Ph. Rolin.- Juste un dernier point pratique. Je suis en train de réfléchir en même temps que je vous écoute débattre. Nous aurons sans doute dans un premier temps de nouveaux étudiants de niveaux différents, pas forcément de première année, ne parlant pas encore français. Donc cela veut dire qu'il y aura un travail commun, je pense, des enseignants et étudiants pour les accueillir convenablement. Ils seront dans les amphis, dans les salles de TD, sans comprendre le français. J'ai cru comprendre que beaucoup étaient anglophones mais assez peu francophones. Nous verrons bien. Donc là, il y aura un travail commun à mener. Je pense qu'un retour étudiant sera utile pour les enseignants en nous mettant en garde, en nous disant « lui, il ne parle pas français », donc il faudra les traiter d'une manière un peu particulière. C'est tout.

Le Président.- Tu as raison, Jean-Philippe, et cela montre bien la force qu'il y a dans une université comme la nôtre à porter la politique de l'établissement conjointement avec les étudiants parce qu'on voit bien que sur un très grand nombre de dossiers, de toute façon, les décisions et l'éclairage des décisions ne peuvent pas être prises de façon valable si on n'a pas le coportage et l'éclairage que nous apportent les étudiants.

Julien, tu veux intervenir.

M. Brault.- Oui, rapidement encore une fois pour insister sur le fait qu'il sera important que nous soyons mis au courant en tant qu'élus étudiants de toutes les personnes arrivantes pour qu'on puisse aussi au maximum aider et qu'on ait une vision un peu sur tout cela. Il y a aussi des associations comme, par exemple, l'association InsiDijon, qui est l'association pour les étudiants en Erasmus, mais qui peut avoir aussi un petit peu l'habitude de traiter avec des arrivants étudiants étrangers et même parfois en Erasmus qui ne parlent pas forcément très bien le français non plus. Je pense qu'il y aura tout un réseau de solidarités, même avec les étudiants dans les mêmes années où les étudiants arriveront, qui pourra se mettre en place rapidement pour les aider à avoir les cours et peut-être aussi à les comprendre. Je pense qu'il n'y aura pas de souci à ce niveau-là à partir du moment où tout le monde sera mis au courant des arrivants.

Le Président.- Tout à fait. On fera cela. En fait, il faut qu'on fasse un service référent et qu'ensuite, on ait une cellule pluridisciplinaire, en fait, qui permette de traiter les différents aspects que va poser cette question de l'accueil des réfugiés.

Laurence, tu voulais intervenir.

Mme Maurel.- Oui, je voulais intervenir parce qu'au-delà des associations étudiantes ou des syndicats étudiants, il existe sur notre campus, depuis plusieurs années déjà, un réseau, le Réseau universitaire sans frontières, le RUSF, comme il existe le RESF. Je suis en contact avec certains de ces étudiants qui s'occupent de ce réseau, qui se mobilisent déjà depuis longtemps sur la question des sans-papiers notamment et qui sont prêts à se mobiliser. Quand je parlais de soutien aux

associations solidaires étudiantes, bien sûr aux initiatives des étudiants dont ils se font les porte-parole ici présents, je pensais aussi à cette association, par exemple, qui a une vraie connaissance, qui connaît bien ces dossiers et qui pourrait contacter l'université si elle avait besoin d'un soutien.

Le Président.- Oui, vous avez raison et, en fait, en vous écoutant, je vois qu'en pratique, ce dossier compliqué va effectivement nécessiter que nous ayons également des relais dans la société. Des relais dans le tissu associatif. Cela sera tout à fait important pour faire ce que disait Jean-Emmanuel Rollin, qui est la nécessité, effectivement, qu'on leur redonne une vie sociale et qu'on évite qu'un certain nombre de personnes se marginalisent. Cela est quelque chose de très important.

Écoutez, j'ai noté tout ce que vous m'avez dit. Je pourrais aller rencontrer Monsieur le Recteur avec ces éléments en disant que l'université de Bourgogne va prendre toute sa place dans ce dispositif. Je ne pense pas, d'ailleurs, que qui que ce soit ait pu en douter. Et nous, Marie-France, on met rapidement en place à la fois un service référent et une cellule qui permettra d'associer toutes les parties prenantes de ce dossier.

On a un prochain conseil d'administration, de fait, le 20 octobre, et le 20 octobre, on reviendra auprès de vous pour vous présenter le dispositif qui a été mis en place.

Merci beaucoup, Laurence, pour m'avoir interpellé sur ce dossier qui est vraiment quelque chose de... On est au cœur de notre mission d'universitaires, je crois, sur ce type de dossier.

II) Compte rendu des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 15 septembre 2015

- Dérogation à la prise en charge des frais de mission dépassant les seuils autorisés et financés sur ressources propres des laboratoires

Le Président.- Le second point à l'ordre du jour va être un point rapide. Il s'agit d'un des points qui ont été abordés en commission de la recherche, la semaine dernière et qui a recueilli l'assentiment unanime des membres de la commission de la recherche.

Très rapidement, il s'agit de délibérer sur une procédure dérogatoire à la prise en charge des frais de mission, en particulier quand les laboratoires accueillent des collègues extérieurs de haut niveau pour des jurys de thèse, des jurys de HDR, des conseils scientifiques de laboratoire. Or, nous étions actuellement dans un cadre juridique de prise en charge des frais de mission qui était extrêmement contraint, avec des frais de restauration sur la base de 15,25 euros par repas, des frais de déplacement sur la base d'un tarif SNCF deuxième classe et des frais d'hébergement sur la base de 60 euros en province et de 90 euros en région parisienne. C'est quelque chose qui n'est pas réaliste tout simplement quand il s'agit d'accueil de scientifiques, en particulier de scientifiques étrangers. Nous avons donc proposé...

M. Dereux.- Et même français.

Le Président.- Et même français. Alain, tu as raison. Nous avons proposé une délibération qui permet d'assouplir ces mesures. Ceci est fait, bien entendu, en parfait accord avec notre agence comptable. Le texte qui vous a été adressé, je crois, en préparation de ce conseil est le texte qui a été validé en conseil académique la semaine dernière, qui a recueilli l'assentiment unanime du conseil académique et qui a également fait l'objet d'un contrôle de légalité par les services du Rectorat et qui a également été validé au plan juridique par les services du Rectorat.

Donc très rapidement, c'est un document qui rappelle le contexte juridique dans lequel se situe ce débat. Il indique donc que dans le domaine de la recherche, notre établissement convie régulièrement un certain nombre d'experts ou d'enseignants-chercheurs de renommée nationale et internationale et que dans ce contexte, il est important de pouvoir déroger aux taux de remboursement fixes.

Ce document nous rappelle que les remboursements se feront avec une sorte de filtre, bien entendu. Tout d'abord, ce n'est pas un remboursement sur une base forfaitaire, mais un remboursement sur la base des frais réels. D'autre part, ce remboursement dérogatoire se fait sur proposition du directeur de laboratoire. C'est, bien entendu, le laboratoire qui finance ces remboursements dérogatoires sur ses fonds propres. *In fine*, c'est le président de l'université qui prend la décision. Donc vous voyez, un système de régulation, d'encadrement de ce dispositif qui est bien évidemment nécessaire. Enfin, et c'est la dernière phrase du document qui vous est présenté, il y a une date-butoir qui est mise à la validité de ce texte qui est la fin de l'année 2019, de façon à ce que ce type de dispositif dérogatoire ne soit pas fixé et gravé une fois pour toutes dans le marbre.

Ceci étant, je pense que c'est un élément de souplesse. Il est conforme juridiquement et validé juridiquement. Je vous propose, bien sûr, qu'après un court débat, on puisse prendre quelques questions, mais qu'on donne un avis favorable à ce document.

Qui souhaite s'exprimer sur ce dossier ? Pas de remarque particulière ?
Monsieur Rollin.

M. J-E. Rollin.- Sur le principe, cela ne me dérange pas trop. Simplement, je ferai remarquer que les tarifs qui sont fixés par le décret ne correspondent plus à une réalité économique. Je le dis parce qu'on a un certain nombre de personnels qui sont de leurs frais quand ils partent en mission, surtout pour les catégories C, et qui commencent à dire « on ne partira plus en mission ». Je voulais quand même le rappeler en particulier pour cela.

Le deuxième point que je voulais souligner, pourquoi 2019 ? Quand on instaure une telle règle qui peut avoir un impact financier, pourquoi ne pas se donner le 31 décembre 2016 et faire un bilan financier ? J'aurais aimé que l'on voie l'impact financier que cela a plutôt que, pendant quatre ans, laisser filer sans avoir un bilan financier. Voilà le principe que j'aurais aimé. Que l'on puisse mesurer si c'est quelque chose qui est... Mais sur le principe, je le redis, je trouve normal que l'on rembourse les frais de mission aux frais réels.

Le Président.- Tout à fait. Je n'ai pas d'opposition à ce que la date limite soit un peu plus rapprochée. Pourquoi pas ? En pratique, je vais vous dire ce qui s'est passé. Dans la première version de ce texte, on n'avait pas indiqué de date limite. Et c'est précisément les services du Rectorat qui, dans le cadre de leur contrôle de légalité, ont souhaité qu'on mette une date limite. Donc en pratique, 2019 n'a pas

plus de justification que 2018 ou 2021. Il fallait mettre une date. On souhaitait se donner un temps suffisant pour que le dispositif soit évalué parce qu'il faudra éventuellement l'évaluer. 2016 est peut-être un peu court. On pourrait dire 2017, par exemple, en fin d'année. Sur le fond, je suis absolument d'accord. De toute façon, je n'ai pas de doute sur le fait que ce dispositif sera utilisé avec beaucoup de mesure parce qu'au bout du compte, les directeurs de laboratoire qui vont financer vont le financer sur les crédits de leur laboratoire et je n'ai pas de doute sur le sérieux qu'ils auront dans les dérogations qu'ils accorderont. En même temps, je pense que c'est une nécessaire souplesse au bon fonctionnement de notre université. Donc s'il n'y a pas d'autre remarque, je veux bien proposer 2017 à la délibération. On aura deux années. Je pense qu'en deux ans, on pourra évaluer raisonnablement ce dispositif.

D'autres membres du conseil d'administration souhaitent-ils s'exprimer ?
Laurence.

Mme Maurel.- Comme mon collègue Jean-Emmanuel Rollin, je ne suis pas particulièrement choquée par le fait que l'on ait la nécessité d'intervenir pour pallier les remboursements ridicules proposés par l'arrêté. Simplement, ce qui me gêne, c'est qu'encore une fois, on fait peser cette charge sur les laboratoires. Encore une fois, les laboratoires sont obligés de pallier le manque de l'État et du budget. Ce qui me gêne au final, c'est qu'on va se retrouver avec deux vitesses. Il y a des laboratoires riches qui pourront inviter des scientifiques, qui pourront bien les héberger, qui pourront bien les nourrir, et donc les faire venir en leur proposant peut-être même une petite sortie pour aller goûter le vin bourguignon et des laboratoires qui n'auront pas les moyens. C'est cela qui me gêne et c'est pourquoi je m'abstiendrai sur ce vote. Pour cette raison-là.

Le Président.- Je comprends, ce point de vue peut parfaitement être défendu.

Y a-t-il d'autres interventions ? Louis, tu veux intervenir.

M. de Mesnard.- Laurence a raison mais, en même temps, rien n'empêche un laboratoire de demander du BQR, etc., dans l'objectif de financer la venue du collègue. Mais c'est vrai que dans l'idéal, il faudrait que les taux soient remontés.

Le Président.- C'est vrai. Très bien. D'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interrogations, je sou mets ce point à votre approbation avec comme date limite, on est d'accord, le 31 décembre 2017.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. de Mesnard.- Il y a une abstention.

Le Président.- Pardon, une abstention. Excuse-moi, Laurence.

20 voix pour, 1 abstention

Je vais passer la parole à Grégory qui va nous présenter le compte rendu des travaux de la dernière Commission de la formation et de la vie universitaire du 10 septembre 2015.

M. de Mesnard.- Veux-tu présenter à l'ordinateur ?

M. Wegmann.- Non, je peux présenter à l'oral. Les points étaient assez peu problématiques et l'ordre du jour assez limité. Si vraiment il y a besoin, je reviendrai vers l'ordinateur.

III) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 10 septembre 2015

1. Compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 2 septembre 2015

- Projets internationaux

M. Wegmann.- Je commence par les projets internationaux puisque vous voyez qu'on a d'abord les points déjà présentés en commission de la pédagogie.

Sur les projets internationaux, il n'y avait pas de souci particulier. On a d'abord un nouveau projet d'échange entre une université japonaise, Josai University, et plus spécifiquement l'IAE pour l'échange de trois étudiants de niveaux L et M par année universitaire. Là, il n'y a pas d'observation particulière, l'avis est favorable à l'unanimité.

Le deuxième échange concerne l'Université catholique d'Uruguay avec l'IUT Dijon-Auxerre et notamment le département Techniques de commercialisation, là aussi, pour un échange d'étudiants, quatre étudiants cette fois, au niveau DUT/DUETI. Là aussi, il n'y a pas de souci particulier.

Le projet 3, là c'est un peu différent, c'est la reconduction du consortium d'appui de l'Université Galatasaray. Vous savez que l'on a un partenariat depuis longtemps, depuis 1992, avec cette université via une fondation franco-turque. Il s'agit de resigner l'accord de consortium. Là aussi, il n'y a pas de souci particulier.

Dernier projet international, le projet n° 4, c'est la participation de l'uB à un consortium avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ce consortium concerne trois autres universités françaises : Paris VIII, Toulouse Jean-Jaurès et Lyon 2. Il s'agirait de participer à ce consortium qui consiste notamment en l'élaboration de cours, séminaires en visioconférence sur les représentations sociales et culturelles. C'est particulièrement le laboratoire de socio-psychologie et management du sport qui est porteur de ce projet, notamment Edith Salès-Wuillemin, professeur au département de Psychologie. Ce projet inclut aussi une dimension recherche avec un encadrement doctoral.

Voilà pour ces quatre projets qui ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la dernière CFVU.

S'il y a des questions, je suis à votre disposition.

Le Président.- Laurence.

Mme Maurel.- Juste une. En fait, c'est aussi par curiosité. Je ne sais pas si vous serez en mesure de répondre, mais quel est le type d'université concernant l'Université catholique d'Uruguay ? On sait que les universités catholiques dans certains pays étrangers n'ont pas grand-chose à voir avec les universités catholiques qu'on peut connaître chez nous. Parfois, elles pallient les carences de l'État pour ce

qui est de l'enseignement universitaire. Avez-vous des informations à nous donner sur cette Université catholique d'Uruguay, s'il vous plaît ?

M. Wegmann.- Non, je ne la connais pas spécifiquement. Les connaissances que j'ai sur l'Amérique du Sud, c'est que beaucoup d'universités s'appellent « université catholique » pour des raisons historiques. Je n'accordais pas plus de sens à la dénomination que cela. Je ne pense pas que cela ait le même sens que chez nous. Je ne voudrais pas dire de bêtises, mais je me demande si une université catholique ne peut pas être publique aussi dans ces pays-là.

Mme Maurel.- Oui, c'est la question qu'on se posait avec M. Rollin. Oui, bien souvent, elles sont les deux, en fait. Comme vous le dites, elles sont catholiques par tradition, historiquement, et publiques en même temps.

M. Wegmann.- Dans l'accord, bien sûr, on ne met pas que c'est public ou privé, mais c'est un recteur comme dans les autres universités de ce pays. Donc je n'ai pas... Mais j'aurais tendance à penser que c'est une université publique, mais on peut vérifier.

Mme Maurel.- Entendu. Pourquoi pas ? Comme cela on sera au courant. Merci.

Le Président.- Avez-vous d'autres questions sur ces projets internationaux ? Je vous propose donc qu'on les valide tous les quatre en bloc comme on l'avait fait en CFVU.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (21 voix pour)

On peut donc poursuivre avec l'offre de formation.

- Offre de formation rentrée 2015

M. Wegmann.- L'offre de formation. On va commencer par le diplômant. On a plusieurs points à voir. Des modifications assez substantielles et, après, des modifications plutôt mineures.

Le premier point dans l'offre de formation à signaler concerne des modifications assez majeures pour la rentrée pour le Master 2 « Philosophie et monde professionnel ». Ce master a été repris par Pierre Ancet. Il s'agit en quelque sorte de lui donner un nouveau souffle. Donc un certain nombre de choses ont été modifiées dans ce master. Vous avez aussi des mutualisations fortes qui ont été introduites notamment avec des diplômes en Psychologie du travail et en GRH pour essayer de rendre cette formation attractive.

Entre la Commission de la pédagogie et la CFVU, un retravail a aussi été effectué parce que des remarques avaient été formulées. Quelques erreurs avaient été relevées. Un problème de proportionnalité entre les volumes horaires de cours et les coefficients CTS. Tout cela a été retravaillé pour la CFVU et une maquette propre et aboutie a été transmise et a reçu un avis favorable à la dernière CFVU.

Les autres points remarquables dans l'offre de formation pour la rentrée 2015, c'est des votes de statuts AJAC. Vous le savez, on est dans le mois de la rentrée. Donc on est vraiment sur les derniers votes possibles pour modifier les maquettes et les fiches filières.

Il y a, par exemple, l'UFR Sciences humaines qui a voté les dispositions pour le statut AJAC en licence de Psychologie, avec la nécessité de valider deux UE fondamentales plus une autre UE dans le semestre pour pouvoir bénéficier du statut AJAC.

Aussi pour l'UFR Langues et Communication, le statut AJAC a été spécifié pour les filières du département d'Anglais avec, là aussi, des contraintes proposées par la composante en termes d'UE fondamentales, à savoir UE1, UE2 et UE3. Ce point a été notamment beaucoup débattu en CFVU parce que si vous voyez le vote, la CFVU a eu 13 votes pour, 13 votes contre. La discussion qui avait eu lieu notamment avec les élus étudiants portait sur le caractère très contraignant des UE dites fondamentales à valider, sachant qu'on constate que, selon que l'on propose deux UE à valider ou trois UE, entre les deux, cela crée un écart qui fait qu'avec trois UE, il est très difficile d'obtenir le statut AJAC alors qu'avec deux UE, on est sur quelque chose qui rend le statut AJAC statistiquement plus abordable pour les étudiants. Donc il y avait cette discussion qui avait eu lieu sur la rigueur du statut AJAC proposé en l'occurrence.

L'autre point remarquable concerne l'UFR STAPS qui a souhaité voter dans sa composante un dispositif particulier pour les sportifs de haut niveau reconnus, c'est-à-dire les sportifs de haut niveau inscrits au PEPS, avec notamment comme mesure le fait pour ces sportifs de haut niveau d'avoir une dérogation sur certaines matières et de pouvoir conserver des notes inférieures à la moyenne dans certaines UE sur certaines matières, afin de ne pas avoir trop d'épreuves à rattraper, avec l'obligation en quelque sorte que cette dérogation soit autorisée par le jury du diplôme concerné. Là aussi, cette disposition a été bien discutée en commission de la pédagogie et en CFVU. Elle a recueilli un avis favorable à l'unanimité, mais avec l'idée de dire que c'est un dispositif, on le comprend, important pour l'UFR STAPS mais qu'il faudra qu'on le discute aussi, notamment en réunion des directeurs de composantes, avec les autres directeurs de composantes.

Voilà pour les quatre points remarquables sur l'offre de formation.

Ensuite, vous avez toute une liste de modifications mineures de fiches filières. Modifications importantes puisqu'on est dans le mois de la rentrée. Je ne les détaille pas toutes, bien sûr, mais si vous avez des questions particulières sur l'une ou l'autre de ces modifications, je suis à votre disposition.

M. de Mesnard.- Juste une petite remarque, Grégory. Page 2 de ces modifications de fiches filières, tout en bas, il est écrit « *Droit, économie, gestion* » alors que cela concerne l'IAE.

M. Wegmann.- En fait, là, c'est le domaine.

M. de Mesnard.- D'accord.

M. Wegmann.- En fait, de manière mécanique, on met le domaine.

M. de Mesnard.- Oui, c'est le domaine Droit, économie, gestion. Je n'ai rien dit.

Le Président.- Laurence ?

Mme Maurel.- Deux questions. Concernant le vote qui a été pris au sujet des étudiants sportifs de haut niveau de STAPS, c'est de cela dont vous venez de nous parler, je pense qu'il serait peut-être intéressant aussi que l'on fasse un bilan, de la même manière qu'on en parlait tout à l'heure pour les frais de mission réels. Je pense que ce serait intéressant à une année que l'on rediscute de cela en conseil d'administration. Personnellement, je ne suis pas du tout favorable à ce que l'on fasse des sorts particuliers aux sportifs de haut niveau, mais je respecte le vote qui a été celui du CAC. Je ne m'opposerai pas à cela, bien sûr, mais je pense qu'il serait intéressant que l'on fasse un bilan de ce qu'a donné cette procédure vis-à-vis des étudiants.

Et puis vous avez parlé tout à l'heure des modifications mineures. Je voulais savoir si, dans ces modifications mineures, vous faites entrer le DU Langues et Communication.

M. Wegmann.- On va en parler après.

Mme Maurel.- On va en parler après, d'accord. Entendu.

M. Wegmann.- On est uniquement sur le diplômant, en fait. Le DU, c'est la rubrique d'après.

Mme Maurel.- Entendu. Bien sûr. Merci.

Le Président.- Je réponds rapidement. Pour ce qui concerne la question des sportifs de haut niveau, la question de « faut-il des statuts spécifiques ? » est une vraie question de fond. En même temps, pour les étudiants sportifs de haut niveau, la question qui est posée est une question d'importance. Précisément, la décision qui a été prise en CFVU correspond, je pense, à ton attente. L'idée, c'est qu'on a voté sur une année, avec un statut de nature expérimentale. Donc avec réévaluation. Cette année va permettre précisément d'évaluer le dispositif et également d'ouvrir le dialogue avec les autres composantes parce qu'il y a également des étudiants sportifs de haut niveau dans des composantes autres que STAPS et que, bien évidemment, il convient que les conseils de composante et les communautés de ces composantes puissent débattre et s'exprimer sur ce dispositif. Donc c'est STAPS et expérimental et, ensuite, on verra si ce dispositif doit être maintenu, étendu ou non. Mais on a un an pour le faire.

Julien, tu veux intervenir sur ce point, non ? Pas particulièrement. D'accord. Il me semblait que tu levais la main.

Jean-Philippe.

M. J-Ph. Rolin.- Je prends la parole pour donner un message de Marie-Geneviève Gerrer qui m'a demandé de donner son sentiment à propos de la question des AJAC en anglais qui vient d'être évoquée par Grégory. Grégory a rappelé qu'aucune majorité n'avait pu vraiment se dégager en CFVU sur cette question. Elle tient à dire que si elle votait en son nom propre, elle voterait contre la proposition des anglicistes, mais comme elle représente l'UFR Langues qui a voté à une écrasante majorité le système proposé par les anglicistes, y compris les

représentants étudiants, elle souhaite voter, et j'ai procuration, en faveur de cette proposition.

Le Président.- En faveur de la proposition du département d'Anglais.

M. J-Ph. Rolin.- Donc du département d'Anglais.

Le Président.- D'accord. Bérénice veut intervenir.

Mme Cluzel.- Nos collègues de la CFVU avaient expliqué lors de cette commission que ce statut AJAC était trop contraignant. Je recontextualise. Il demandait la validation de trois UE fondamentales. Comme vous l'avez dit, cela creuse un énorme fossé d'accessibilité à ce statut AJAC, alors que la première UE qui est l'UE la plus fondamentale, qui est la plus grosse en fait, qui a le plus de continuité d'une année sur l'autre... Enfin, on proposait justement de valider deux UE sur trois au lieu des trois. Sachant que cela restait cohérent au niveau pédagogique. Du coup, nous continuerons à appeler à voter contre cette proposition. Désolée pour...

Le Président.- Tout à fait. Et vous êtes parfaitement dans votre rôle et dans ce qui s'est débattu en CFVU. Tout à fait.

En fait, vous voyez que sur l'ensemble des dossiers que vient de vous présenter Grégory en termes de formations diplômantes, il y a un ensemble de points qui ne pose pas de difficulté de débat et que les deux seuls qui nécessitent débat et délibération, c'est cette question sur les sportifs de haut niveau et cette question sur les AJAC dont je pense qu'il faut qu'on dissocie les votes parce qu'effectivement, il y a des questions de fond qui ne peuvent pas être noyées dans une délibération d'ensemble.

M. de Mesnard.- Je voudrais dire que mon expérience, assez longue maintenant d'enseignant, malheureusement assez longue, me montre que le statut AJAC peut être un peu comme la langue d'Esopo, me semble-t-il, la meilleure et la pire des choses. C'est-à-dire qu'on voyait surtout autrefois des étudiants qui passaient en AJAC et, en réalité, cela jouait contre eux. La charge de travail était trop grande et, tout compte fait, ils échouaient dans les deux années pour lesquelles ils étaient AJAC, donc à cheval sur deux années. Ils échouaient dans les deux. Par contre, c'est vrai qu'il y a d'autres étudiants à qui, au contraire, il ne manquait pas grand-chose et comme cela, cela leur évitait un redoublement sec pour peu de chose. Donc il faut vraiment être très prudent et faire très finement le raisonnement sur les AJAC. C'est très délicat.

Le Président.- Tout à fait.

M. Brault.- Mais c'est vrai qu'en tant que représentants étudiants, nous sommes totalement conscients de ce problème et c'est aussi pour cela que l'on a travaillé justement pour regarder un petit peu ce statut AJAC qui, je pense... Enfin, cela avait été un petit peu trop resserré peut-être sur les premières versions quand le statut avait été revu. Avant, c'était beaucoup trop ouvert. Là, je suis d'accord aussi. C'est vrai que cela posait des problèmes. J'avais été moi-même AJAC et j'avais ce problème avec cinq TD par semaine. Maintenant, on est plus quand même sur la

validation au moins des matières les plus fondamentales et les plus importantes. Après, il ne faut pas non plus que ce soit trop contraignant pour les étudiants. Sachant que les étudiants ont toujours le choix aussi et se doivent d'être un petit peu informés sur tout cela. Là, l'idée, c'était de valider l'UE1 avec l'ensemble des matières fondamentales, donc les plus importantes, et après soit l'UE2 soit l'UE3, et pas trois UE sur les cinq. Cela nous paraissait cohérent pédagogiquement, le fait qu'il faille que l'étudiant valide les matières les plus fondamentales, et que derrière, il n'ait pas trop de matières l'année d'après non plus... Et que ce ne soit pas trop restreint non plus. Laisser la possibilité aux étudiants quand même de pouvoir choisir d'être AJAC, oui.

Le Président.- Vous voyez que là, on a eu... Ceci dit, je vais vous dire, il y a un désaccord. En même temps, ce désaccord, je trouve, a été abordé d'une façon extrêmement sereine et apaisée. Cela se traduit, de fait, par ce vote, par ce partage avec 13 voix pour, 13 voix contre. Je n'ai pas souhaité faire usage de ma voix prépondérante devant la CFVU en disant que dans cette situation, c'est au conseil d'administration qu'il appartenait de prendre la décision.

Je vous propose qu'on prenne tout d'abord la délibération pour le statut des sportifs de haut niveau parce que je pense que la façon de présenter en disant que c'est un dispositif expérimental pour une année et qui s'applique pour une année exclusivement à l'UFR STAPS, est quelque chose qui me paraît mesuré et qui, de fait, je crois, dans cette formulation, a recueilli l'assentiment unanime de la CFVU. Grégory, c'est bien cela ? Donc je vous propose qu'on l'adopte sous cette forme.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien. C'est donc validé.

Unanimité (21 voix pour)

Pour le dispositif AJAC en anglais, je vous rappelle en gros les paramètres de l'équation. Il y a deux options, l'option qui est défendue par les étudiants qui est de dire « on exige l'UE1 plus deux autres UE mais qui peuvent être des UE libres » et l'option qui est défendue par le département d'Anglais qui est de dire « on exige, pour être AJAC, les UE1, 2 et 3 ». Voilà en gros. Donc c'est incontestablement quelque chose qui rajoute de la rigidité au dispositif.

M. de Mesnard.- Les UE que le département d'Anglais estime fondamentales quand même. C'est le point qui est un peu...

Le Président.- Tout à fait. Je pense que rien de tout ceci ne me semble être un *casus belli*. Il faut maintenant qu'on débattenne précisément sur ce point et qu'ensuite, on délibère. Laurence.

Mme Maurel.- Je sais bien qu'on n'est pas là pour refaire les débats de la CFVU, mais serait-il possible de connaître les arguments des collègues d'anglais pour demander ces trois UE obligatoires ?

M. Wegmann.- Oui, c'est quelque chose qu'on a vu, par ailleurs, les années précédentes. D'autres formations ont proposé la même chose, notamment en Psychologie. Donc c'est vraiment l'idée que, pour passer dans l'année supérieure, il

faut avoir ces UE fondamentales sans lesquelles on n'est pas au niveau. C'est l'argument tout simple. Je ne peux pas détailler, n'étant pas angliciste, mais c'est l'idée. Il y a la même chose en Psychologie notamment. Après, il y a l'argument plus du côté des étudiants. Mais globalement le fait de mettre trois UE fondamentales sur cinq resserre extrêmement le dispositif. On l'a montré statistiquement, en fait. De mettre trois sur cinq assèche quasiment le dispositif AJAC. On constate qu'il n'y a quasiment plus d'AJAC. Alors que le deux sur cinq laisse encore une ouverture plus importante. Souvent, on le voit dans les composantes. L'hésitation est là, entre deux sur cinq et trois sur cinq, et cela change tout, en fait.

Mme Maurel.- Mais c'est cela qui est important, c'est ce que vous venez de dire. C'est-à-dire que cela assèche... Enfin, statistiquement, les prévisions, c'est que cela assèche les AJAC.

M. Wegmann.- Oui.

Mme Maurel.- Donc, en gros, cela supprime de fait... J'exagère peut-être en disant « de fait », mais cela tend à supprimer le statut d'AJAC en Anglais.

M. Wegmann.- Il devient résiduel, en fait. On l'a vu pour Psychologie. Après, il peut y avoir un, deux ou trois étudiants sur un paquet de plusieurs centaines qui sont concernés.

Mme Maurel.- Merci.

Le Président.- Vous voyez que le débat est un vrai débat de fond. Cette question des AJAC est compliquée. Depuis le début du mandat, on a essayé de l'affiner et de l'améliorer. Il est certain que le dispositif était probablement un peu trop laxiste au début. Je pense que le retour a probablement été trop brutal. En réalité, ce que l'on est en train d'essayer de faire depuis un an à un an et demi, c'est de retrouver le bon équilibre, finalement, pour ces statuts AJAC entre quelque chose qui ne soit pas trop laxiste parce que ce n'est effectivement pas bon pour les étudiants, mais quelque chose qui n'assèche pas non plus complètement ce statut AJAC. Ce n'est pas facile. On tâtonne. Je dois dire qu'on tâtonne, je le redis encore, dans d'excellentes conditions de dialogue mutuel. Je me souviens du premier débat en CFVU qui avait eu lieu en début de mandat et qui avait été une discussion assez clivante et pas facile. Je pense qu'on a tous réussi à entendre les arguments des uns et des autres. La discussion me paraît apaisée mais, néanmoins, elle est d'importance.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer sur ce point ?

M. de Mesnard.- Je comprends bien qu'on veuille être un petit peu plus sévère dans l'intérêt même de l'étudiant, c'est-à-dire pour éviter que des gens qui ne réussiront pas, s'ils sont AJAC, deviennent AJAC. En fait, ils échouent à tout. C'est cela. En même temps, c'est un peu dommage qu'on assèche le flux à ce point. Ce n'est pas non plus le rôle d'un statut AJAC. On est un peu devant un dilemme pas facile à résoudre.

Le Président.- C'est une question difficile. Qui souhaite s'exprimer encore ?
Jean-Philippe.

M. J-Ph. Rolin.- Qu'on soit bien clair. L'UFR de Langues a voté apparemment...

Le Président.- Le département d'Anglais de l'URF, donc l'UFR en fait, mais parce que c'est une question qui est propre au département d'Anglais, a adopté comme position, pour accéder au statut AJAC, la validation de l'UE1 et de l'UE2 et de l'UE3. La demande des étudiants était bien qu'on en valide trois, mais en disant « l'UE1, oui » mais pour les deux autres, ils ne contestent pas le fait qu'il y en ait deux autres, bien entendu, mais que les deux autres puissent être libres. Tu vois ? Donc il y a un positionnement qui rajoute un niveau d'exigence dans la demande du département d'Anglais. Avec le risque, comme on l'indiquait, parce qu'on l'a bien vu les années passées, notamment en Histoire de l'art et en Psychologie, je crois, où des règles très exigeantes, de cette nature, avaient été mises et l'application de ces règles qui sont stringentes, en fait, faisait qu'on n'avait pratiquement plus d'étudiants qui étaient éligibles au statut AJAC. Tu vois ? Autrement dit, on passait d'un système qui était incontestablement trop laxiste à un système qui devenait tellement stringent qu'il n'y avait plus de possibilité de statut AJAC. Il faut donc que nous tous, nous trouvions cet équilibre là-dedans.

Julien et Bérénice voulaient intervenir.

M. Brault.- Sachant que la proposition qu'on faisait était que l'UE1 reste obligatoire et qu'après, on ait soit l'UE2 ou l'UE3 aussi obligatoire, c'est-à-dire une des deux UE sur les trois.

Le Président.- Cela peut être une proposition...

M. Brault.- C'était de dire que l'UE1 reste obligatoire et, après, soit l'UE2 soit l'UE3, au moins, dans les trois au total sur les cinq. Je ne sais si je...

M. Wegmann.- C'est exactement cela, oui.

M. Brault.- Je ne sais pas si cela vous paraît compréhensible.

Le Président.- Julien, c'est important ce que tu dis parce que ce que j'avais en tête c'était, en dehors de l'UE1, deux UE au hasard, mais là, j'entends quelque chose qui pourrait être une solution de bon équilibre, en fait, entre ce qu'on a décidé en CFVU et la demande du département d'Anglais.

M. de Mesnard.- Parce que cela pourrait être l'UE1, ensuite soit l'UE2 soit l'UE3, et éventuellement une autre UE au choix.

M. Brault.- C'est cela.

M. de Mesnard.- Et comme cela, on verrouille sur, au moins, soit l'UE2 soit l'UE3.

Le Président.- Bérénice.

Mme Cluzel.- Du coup, Julien, tu as dit ce que je voulais dire. Il reste toujours trois UE fondamentales dont deux UE majeures obligatoires sur les trois. Cela nous paraissait vraiment un bon équilibre. Cela nous paraissait cohérent pour la continuité du cursus et on pensait que cela ne mettrait pas l'étudiant qui aurait ce statut AJAC dans des difficultés trop importantes.

Le Président.- Laurence, tu veux intervenir.

Mme Maurel.- Écoute, justement je voulais faire cette proposition aux étudiants parce que, quand tu disais deux UE totalement libres, je me disais que pour les collègues d'Anglais, cela allait être un peu raide. Je trouve que leur proposition est vraiment très raisonnable. Enfin, j'y souscris vraiment des deux mains.

Le Président.- Écoutez, cela montre bien l'intérêt d'avoir des débats et de laisser évoluer les positions.

En vous entendant tous, je vous ferai volontiers cette proposition : l'UE1, soit la 2 soit la 3, et une troisième. On est dans un positionnement équilibré entre la demande du département d'Anglais et ce qu'était la demande initiale des étudiants.

Grégory, cela te paraît-il raisonnable ?

M. Wegmann.- Oui. En fait, vous ne l'avez pas formulé par hasard parce qu'avec Dorian, on avait fait une petite analyse statistique des dernières cohortes et, effectivement, quand on a trois UE fondamentales, si on demande de valider les trois UE fondamentales, c'est comme quasiment supprimer le statut AJAC.

Le Président.- C'est vrai que l'expérience de la Psychologie et de l'Histoire de l'art nous conforte dans cette idée. Donc merci pour ce bon débat qui nous permet de trouver une solution d'équilibre, et ce n'est pas neutre parce qu'encore une fois, cette question du statut AJAC est une question véritablement de fond et sur laquelle je suis vraiment très heureux qu'en quelques années, on ait pu trouver des équilibres apaisés. Fondamentalement, il n'y a plus de clivage entre enseignants et étudiants et c'est très bien.

Donc la proposition que je vous fais et que je soumetts à votre délibération, c'est l'UE1 obligatoire, l'UE2 ou 3 obligatoire, et une troisième UE qui peut être une UE au choix et que ceci soit la condition pour obtenir le statut AJAC en LLCE Anglais, c'est cela ?

M. de Mesnard.- Comme cela, comme il y a cinq UE, cela fait quand même des étudiants qui ont une majorité d'UE pour être admis comme AJAC. Donc je crois que c'est très sérieux comme approche.

Le Président.- On est tous d'accord sur cette formulation ? Donc je la soumetts à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

M. J-Ph. Rolin.- Marie-Geneviève m'a donné procuration.

Le Président.- D'accord. Combien d'abstentions alors ? Deux abstentions. Très bien.

M. J-Ph. Rolin.- J'ai procuration de Marie-Geneviève qui, elle, vote contre.

Le Président.- Ça, il faut que tu votes en ton âme et conscience, Jean-Philippe.

M. J-Ph. Rolin.- En mon nom, je vote comme la proposition que tu viens de faire à l'instant...

Le Président.- Mais au nom de Marie-Geneviève, tu votes contre. Donc cela veut dire deux abstentions et un vote contre, c'est bien cela si on résume les choses ?

M. de Mesnard.- Oui... Non mais tu fais comme tu l'entends. Marie-Geneviève n'avait pas prévu que l'on aille sur... Mais elle aurait pu s'abstenir aussi si elle avait été là.

M. J-Ph. Rolin.- Je suis un peu embarrassé à cause de cela parce que je suis en train de me demander....

18 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

Le Président.- Cela montre l'intérêt d'avoir de beaux débats en conseil d'administration.

Grégory, on continue.

- Diplômes d'université

M. Wegmann.- Ensuite, c'est les DU. Donc on a la création d'un DIU « Clinique et psychopathologie de la douleur ». Le porteur est Antoine Bioy. Il s'agit de reprendre un DIU en partenariat avec Lille 3 et Bretagne Ouest. C'est un DIU sur deux ans, avec 215 heures de cours, avec un tarif de 2 900 euros (1 700 euros sans prise en charge). L'avis a été favorable à l'unanimité.

Pour l'ESPé, effectivement, Mme Gerrer avait présenté en commission de la pédagogie les DU pour les MEEF premier degré et second degré. Il faut savoir que c'est un dispositif particulier qui fait suite à une circulaire de mai 2015 et qui vient pour accompagner les étudiants dans l'entrée au métier pour ceux qui sont stagiaires titulaires d'un MEEF mais qui n'ont pas eu de formation adéquate. Comme ils sont déjà titulaires d'un MEEF, pendant leur année de stage, on ne peut pas les réinscrire en MEEF. Ce n'est pas possible. D'où la création spécifique de ces DU qui ont obtenu un avis favorable à l'unanimité avec quand même l'élément souligné par Mme Gerrer que tout cela s'est fait quand même dans la précipitation et que cela n'a pas été simple pour les collègues.

M. de Mesnard.- Le but, c'est de faire qu'ils détiennent la carte d'étudiant. Ils peuvent aller à la bibliothèque, au restaurant universitaire, etc.

M. Wegmann.- Et qu'ils soient formés aussi à l'entrée au métier.

Ensuite, toujours à l'ESPé Dijon. Ce sont des modifications mineures sur le DAEU option A. C'est un petit changement, mais surtout à signaler que maintenant ce DAEU, pour entrer à l'université, est rattaché à l'ESPé alors qu'auparavant, il était rattaché à l'UFR Lettres et Philosophie.

Ensuite, pour l'UFR Langues et Communication, il s'agit d'une création de DU de préparation au CAPES. Là, c'est un peu la même idée qu'indiquée précédemment, c'est-à-dire que pour les titulaires d'un MEEF mais qui ont échoué au CAPES externe, l'idée est de pouvoir leur proposer une préparation à nouveau à ce concours pour qu'ils puissent se réinscrire dans un diplôme déjà validé. Or, comme on ne peut pas les réinscrire en MEEF, on propose ce système de DU pour l'anglais, l'espagnol et l'italien. Donc là aussi, l'avis a été favorable à l'unanimité.

Enfin, toujours pour l'UFR Langues et Communication, il s'agissait de mettre à jour les fiches filières du DU Langues slaves, avec trois options (russe, tchèque et polonais). Cela faisait apparemment un certain temps que les fiches n'avaient pas été mises à jour. Elles ont donc été toilettées. Là aussi, avis favorable à l'unanimité pour ce DU.

Le Président.- Comme pour tous les autres, je pense...

M. Wegmann.- Tous les autres ont obtenu un avis favorable.

Le Président.- ... que vraiment, il n'y a pas eu de difficulté sur ces différents DU. Laurence.

Mme Maurel.- J'aurais voulu intervenir sur la question du DU proposé par Langues et Communication au sujet du nom de ce DU que je trouve totalement catastrophique, « Préparation au CAPES ». Il y a des masters à l'université de Bourgogne qui préparent les étudiants qui veulent être enseignants dans le second degré, au CAPES. Donc je trouve qu'en termes d'affichage, il faudrait faire changer le nom de ce DU parce que je trouve cela catastrophique et j'aurais voulu vérifier avec vous si les conditions d'accès de ce DU sont bien restrictives, c'est-à-dire notamment être déjà titulaire du master Enseignement parce que si ces conditions-là ne sont pas restrictives, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que des étudiants peuvent s'inscrire à quelque chose qui s'appelle « Préparation au CAPES » sans être passés par un master Enseignement alors que notre université propose des masters Enseignement. Cela me soucie un peu. Donc je voudrais vérifier qu'il y a bien des conditions d'accès restrictives et je pense vraiment qu'il faudrait demander aux collègues de se creuser un peu plus la tête et de trouver un autre nom à leur DU.

M. de Mesnard.- Laurence, tu as raison. Je suis tout à fait d'accord. Il me semble que c'est écrit « *les titulaires d'un master « Métiers de l'enseignement » ayant échoué au CAPES* ». Donc quand on lit, on voit que c'est restrictif. Après, sur la dénomination, c'est autre chose.

M. Wegmann.- Dans les débats effectivement, ces points avaient été abordés, l'idée de limiter l'accès aux titulaires indiqués. Sachant que les effectifs ne doivent pas déborder parce que, si vous voulez, c'est un DU à coût zéro parce que ce sont des UE qu'on vient prendre sur des masters existants. Donc il ne faut pas que cela explose les volumes d'effectifs.

Mme Maurel.- Justement, c'est cela qui ajoute un petit peu à mon souci si vous voulez. En fait, on sait très bien comment cela se passe. Ce sont des UE qui sont mutualisées. En fait, les étudiants sont en cours avec les étudiants de master Enseignement. Donc s'il y a une autre manière de bénéficier des enseignements du master sans s'inscrire au master, où va-t-on ? Ce n'est pas possible. Cela m'inquiète un peu quand vous dites qu'il a été question de ces conditions. Sont-elles effectivement restrictives, ces conditions ?

M. Wegmann.- On peut rajouter peut-être un point précis sur ce fait-là au niveau du conseil d'administration parce qu'après, c'est vrai que c'est quelque chose, pour un DU, qui peut se prévoir puisqu'on n'est pas sur un diplôme national. On peut très bien avoir des conditions particulières pour « l'accès à ». Cela est possible.

Mme Maurel.- J'ai peur que ce soit une possibilité de préparer le CAPES en contournant le master qu'on propose dans notre université.

M. de Mesnard.- Ce n'est pas l'idée. Oui, il ne faut pas que cela se fasse.

Mme Maurel.- Cela n'est pas possible.

Le Président.- Ma compréhension, Laurence, c'était que vraiment *a priori* il fallait avoir validé le master.

M. Wegmann.- C'est ce qu'entendent les porteurs du projet.

Le Président.- Cela sera clairement exprimé dans la délibération.
Monsieur Marlot, vous vouliez intervenir.

M. Marlot.- Une interrogation à faire remonter de la part de Monsieur le Recteur sur le diplôme d'université dont nous parlions, la préparation au CAPES. Monsieur le Recteur aimerait savoir les raisons qui amènent l'UFR Langues et Communication à porter ce diplôme et non pas l'ESPé.

M. Wegmann.- Parce que spécialistes des langues, ils estiment être en capacité de pouvoir traiter ces questions. Après, cela peut-il se faire en coopération avec l'ESPé ? C'est une question, oui, qui peut être posée.

Le Président.- Laurence.

Mme Maurel.- Je remercie Monsieur le Recteur de sa remarque. C'était la deuxième remarque que je voulais faire. Les masters d'enseignement sont portés par l'ESPé. Pourquoi ce DU ne l'est pas ?

Le Président.- Probablement parce que l'initiative de créer ce DU a été prise par l'UFR Langues qui est quand même très engagée aussi. La philosophie des masters telle qu'on l'a affichée dans notre université, c'est vraiment une coconstruction entre l'ESPé et les savoirs disciplinaires des composantes. Je crois qu'on a trouvé un équilibre qui est plutôt satisfaisant à cet égard. Les enseignants des composantes ont le sentiment d'être très impliqués, très engagés dans cette

formation des futurs jeunes enseignants, et je crois que cela reflète leur engagement dans cette formation. Je n'y vois rien de choquant. De toute façon, je ne pense pas qu'ils interviendront sur les savoirs didactiques, bien entendu. Mais ils veulent intervenir sur la possibilité de savoirs, de contenus disciplinaires.

M. de Mesnard.- Laurence.

Mme Maurel.- Je ne doute pas une seule seconde que mes collègues de Langues et Communication sont tout à fait compétents pour assumer ce DU et que c'est dans une volonté, évidemment, d'accompagner leurs étudiants. Je ne remets évidemment pas cela en cause. Simplement, les conditions budgétaires étant ce qu'elles sont, si les cours sont mutualisés, comment est-il prévu des reversements de cours financés par l'ESPé et que des étudiants qui seraient inscrits dans un DU dans la composante Langues suivraient ? Comment vont se passer les reversements budgétaires ?

Le Président.- As-tu des éléments là-dessus ?

M. Wegmann.- Non, mais on peut raisonner en cours de route si vous voulez. Le projet, c'est de caler les droits du DU sur les droits nationaux de master. Donc pour les étudiants inscrits à l'UFR Langues et Communication, effectivement, les droits se rattachent à la composante. Sachant que ce sont des étudiants qui viennent compléter des groupes. Donc cela ne crée pas de groupe supplémentaire.

Mme Maurel.- Oui, mais sachant que c'est l'ESPé qui porte le budget de cette formation. Donc s'ils viennent suivre des cours qui sont des cours de master, il va falloir se poser la question de savoir comment on s'organise entre l'ESPé et l'UFR pour savoir qui paye quoi ou qui reverse quoi à qui.

Le Président.- Cela est une question qu'il faudra aborder, effectivement. Qui n'a pas été discutée en commission de la pédagogie et qui n'a pas été abordée et qui n'a pas semblé non plus poser de difficulté en CFVU.

M. Wegmann.- C'est vrai qu'en commission de la pédagogie, il y avait Mme Gerrer, mais on n'a pas du tout abordé ce point à ce moment-là. Peut-être que c'est à la réflexion que les questions arrivent. C'est normal.

Mme Maurel.- Oui, on est là pour cela.

M. de Mesnard.- En même temps, la rentrée se fait maintenant, il faut peut-être quand même ouvrir le diplôme dans les conditions actuelles et se dire que pour l'année prochaine, on réfléchit et on repose la question du rattachement à l'ESPé.

Mme Maurel.- Non, je pense que l'ESPé contribue suffisamment depuis plusieurs années au soutien de l'université de Bourgogne et de différentes composantes pour qu'on ne nous dise pas encore une fois que l'on va reporter cela à l'année prochaine. Non.

Le Président.- Donc dans ces conditions, je vous propose qu'on valide à titre expérimental pour un an comme on l'a fait pour d'autres dispositifs. Ce qui

permet d'engager les choses pour un an et ce qui nous permet en cours d'année d'expertiser ce dossier sur lequel, manifestement, la question que tu soulèves, à ma connaissance, n'a pas été abordée dans les conseils préparatoires d'amont. Donc il faut qu'on l'aborde. Il faudrait peut-être qu'on regarde précisément les contenus, d'ailleurs, des enseignements tels qu'ils sont proposés. Peut-être qu'il n'y a pas de recours aussi à des enseignements qui sont faits à l'ESPé. Peut-être que c'est la raison pour laquelle cette question n'a pas été abordée.

M. Wegmann.- Oui, ils prennent dans les UE spécifiquement de langues enseignées par l'UFR.

Mme Maurel.- Oui, c'est possible. C'est juste pour vérifier.

Le Président.- Ma compréhension, c'est que c'était les contenus disciplinaires uniquement. C'est comme cela que je l'ai compris. Mais comme on n'a pas la réponse à cette question, là, en séance et que je ne voudrais pas qu'on soit bloquant, je vous propose qu'on valide à titre transitoire pour une année, ce qui nous laisse le temps *a minima* de répondre à cette question pour un prochain conseil ou pour l'année prochaine. D'accord ?

Donc je vous propose... Par contre, sur les autres masters, il n'y a pas de difficultés. Le master MEEF A, premier/second degré, le DAEU, il n'y a vraiment pas de difficulté sur cela. Et puis il y a le master de Psychologie aussi.

Je vous propose que l'on donne un avis favorable pour :

- le DIU de Psychologie « Psychopathologie de la douleur »,
- le DU MEEF A premier degré/MEEF A second degré à l'ESPé,
- les modifications du DAEU.

Tout ceci ne pose pas de difficulté.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Unanimité (22 voix pour)

En revanche, pour les DU « Préparation au CAPES » qui sont anglais, espagnol et italien, en fait, je vous propose qu'on valide le dispositif pour une année, ce qui nous permet de poursuivre l'expertise sur les relations financières avec l'ESPé.

Y a-t-il des oppositions, moyennant cette modification ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien.

Unanimité (22 voix pour)

Et puis il y a le DU Langues slaves aussi, Grégory. Celui-ci, je ne sais pas s'il entre dans le même cadre.

M. Wegmann.- Oui, c'est l'idée de retoiletter les maquettes. Donc il n'y a pas eu de souci particulier. Apparemment, ces maquettes n'avaient pas été revues depuis longtemps alors que les pratiques avaient changé. En fait, il s'agit de mettre en conformité les maquettes avec ce qui est réellement pratiqué.

Le Président.- D'accord, mais là on n'est pas dans la question d'un DU « Préparation au CAPES » ?

M. Wegmann.- Non, pas du tout.

Le Président.- Donc là, on peut le voter sans réserve.

M. de Mesnard.- Ce sont des diplômés qui ont des très faibles effectifs et qui ne peuvent pas être des masters.

M. Wegmann.- Ce sont des étudiants qui sont intéressés pour s'initier...

M. de Mesnard.- Il y a très peu de gens qui veulent faire du tchèque.

Le Président.- Donc il n'y a pas de difficulté. Je vous propose qu'on valide ce toilettage des maquettes de ce DU Langues slaves.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité (22 voix pour)

On a encore une convention pédagogique à valider.

- Convention pédagogique

M. Wegmann.- On a une convention entre le laboratoire THEMA et le Conseil régional de Bourgogne. C'est récurrent tous les ans. C'est porté par Thomas Thévenin. Cela permet à des étudiants du master « Transport, mobilité et environnement climat » d'effectuer une étude sur, ici, les données véloroutes, les voies vertes, notamment en partenariat avec la SNCF et d'autres structures. Là, c'est avec le Conseil régional. Pourquoi y a-t-il une convention ? Pour couvrir les étudiants et aussi parce que le Conseil régional offre 1 200 euros pour les frais de déplacement et de restauration des étudiants. C'est notamment pour cela qu'on a besoin de signer une convention. Là aussi, elle a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

Le Président.- Que je vous propose de confirmer parce que c'est réellement un dossier sans problème.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité (22 voix pour)

Enfin, quelques petites modifications du calendrier.

2. Calendrier universitaire 2015-2016

M. Wegmann.- Comme on est toujours dans le mois qui suit la rentrée, vous avez les toutes dernières modifications de calendrier pour le M1 MEEF Mathématiques, le M2 MEEF Mathématiques, M1 et M2 Sciences du langage et

didactique du français, l'UFR Sciences de Santé - Pharmacie et l'ESIREM. Toutes ces modifications de calendrier ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Le Président.- Et je vous propose de les confirmer parce qu'il n'y a là que des éléments strictement techniques.

Qui s'oppose ou s'abstient ?

Donc on a validé.

Unanimité (22 voix pour)

Grégory, on a terminé.

M. Wegmann.- On a tout vu.

Le Président.- Merci beaucoup. Je vais donc passer la parole à Samuel pour la présentation de la campagne d'emplois 2016.

IV) Campagne d'emplois 2016 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS

M. Mercier.- Merci, Monsieur le Président. Effectivement, il s'agit, cette fois, de passer en revue l'ensemble des postes qui sont concernés par cette campagne d'emplois. Vous avez eu un certain nombre de documents qu'on va examiner. Je propose que l'on commence par les documents complémentaires pour entamer ces discussions... On doit pouvoir pivoter... On fait un par un apparemment mais... Très bien. Tout simplement pour vous renvoyer très rapidement à des éléments de synthèse, en fait, que je vais commenter en préambule.

Rassurez-vous, nous allons ensuite entrer dans le détail des documents mais sans reprendre, bien évidemment, l'ensemble puisque ce texte a été soumis en tant qu'orientations générales au CA à domination cognitive de début septembre puis au comité technique puis au conseil académique. Mais ce qui m'intéresse ici, c'est de reprendre les éléments qui vous montrent la tonalité de cette campagne.

Pour ce qui concerne les BIATSS, il y avait 74 demandes de création et nous n'avons pu, bien entendu, honorer ces demandes de création, ce qui explique que lorsque je passerai en revue les différents documents, je ne repointerai pas service par service ou composante par composante l'objet de ces créations et pourquoi nous ne les honorons pas, parce que nous n'avons pas la capacité de le faire. Par contre, nous pourrons avoir l'occasion de passer en revue l'ensemble des demandes de requalification et les réponses que nous y apportons, et les 48 emplois qui sont proposés à la publication pour ce qui concerne les BIATSS, 30 dans les composantes et 18 dans les services. Je crois me souvenir de cette répartition.

Concernant les personnels enseignants et enseignants-chercheurs, c'est une vingtaine ou un peu plus d'une vingtaine de créations demandées. Là encore, pas de possibilité de les honorer. Deux redéploiements d'emploi, nous les reverrons, et au global, 41 emplois proposés à la publication dont 11 professeurs, 17 maîtres de conférences, 12 professeurs agrégés. 32 emplois pour lesquels une publication différée est proposée, avec, et c'est peut-être intéressant de l'évoquer en préambule, une diversité de raisons qui conduisent à cette publication différée.

Dans près de la moitié des cas, c'est à la demande de la composante pour des raisons stratégiques liées à sa volonté d'optimiser le recrutement.

Pour à peu près 20 % des cas, cela est lié à la non-vacance effective du poste ou, en tout cas, à une stratégie qui ne nous amène pas à republier systématiquement tout poste lié à un détachement ou à une disponibilité d'un titulaire, ce qui nous obligerait à devoir proposer *in extremis* un poste en cas de retour prématuré de la personne notamment en détachement.

Pour 15 % environ, c'est l'incertitude qui concerne la date effective de départ en retraite. Donc on comprend là encore qu'il y a un besoin de différer la publication.

Pour 9 % des cas, c'est la matérialisation d'un désaccord entre les souhaits de la composante et nos propositions, notamment du fait d'un débat sur la cohérence entre la stratégie recherche et les besoins d'enseignement en formation qui sont proposés.

Ce qui fait qu'au final, sur 38 demandes de publication à l'identique, 31 sont proposées par l'équipe de gouvernance à l'identique. Donc vous voyez que c'est une grande majorité de postes. Surtout que l'on pourrait ajouter à ces trente-et-unes, 3 postes en Sciences et Techniques qui sont aussi proposées en publication différée pour des raisons de non-vacance effective du poste. Donc au final, assez peu de pierres d'achoppement mais je les indiquerai au fur et à mesure de la lecture des documents. Par contre, je me propose de passer assez rapidement emploi par emploi : lorsque nous reconduisons, nous validons quelque part, la stratégie de republication de la composante. Je vous propose aussi de pouvoir balayer les documents en distinguant en trois temps les documents qui concernent les BIATSS, les enseignants et les enseignants-chercheurs pour les composantes et, ensuite, nous passerons aux services.

En préambule, puisque ce passage en conseil d'administration vient boucler la campagne d'emplois et notamment nos dialogues objectifs-moyens qui ont commencé au mois de février, il y a quelques mois, je tiens à remercier l'ensemble des acteurs de cette campagne d'emplois, aussi bien les différents services concernés, les pôles concernés, notamment le pôle RH bien évidemment, avec le service Personnels enseignants et le service BIATSS, et puis l'ensemble des directeurs de composantes, des laboratoires, des services et directeurs de pôles, qui ont été consultés et que nous avons entendus, et vous rappeler en préambule que ces documents ne sont que la formalisation d'un ensemble, d'un aller-retour d'échanges, parfois, qui s'est prolongé pendant plusieurs mois avant de vous faire cette proposition.

Ceci étant dit, je vous propose d'entrer dans le détail des documents. On commence par le document Composantes.

Le voilà... Peut-on le retourner ? Je ne sais pas pourquoi ils sont comme cela... Il faudra le retourner à chaque fois ou pas ? Je ne sais pas.

Intervenant.- Non.

M. Mercier.- Parfait... Ce document concerne... Il y a deux volets à chaque fois pour les composantes. Vous avez un premier volet qui concerne les personnels BIATSS et un deuxième qui concerne les enseignants et les enseignants-chercheurs. Cette innovation dans la présentation du document me semble tout à fait intéressante puisque cela nous permet de raisonner par composante et non plus de dissocier, parfois un peu artificiellement, les publications qui concernaient les administratifs d'un côté, les enseignants de l'autre.

Je passerai plus rapidement pour les autres mais, ici, si on prend l'UFR Lettres et Philosophie, première composante, il n'y a pas de poste vacant concernant

les personnels BIATSS, simplement un ensemble de demandes de création. Donc on peut passer à la deuxième page pour cette UFR.

Concernant les postes enseignants et enseignants-chercheurs, par contre, là, un certain nombre de postes vacants ou, en tout cas, dans le potentiel de l'UFR. Notons en préambule que la campagne a conduit à un accord entre ce que souhaitait la composante et ce que nous proposons.

Donc le 17MCF1087, CGC, qui est lié au détachement de Michael Foessel à Polytechnique, est demandé en publication différée et nous suivons cette demande. C'est pour des raisons essentiellement techniques.

Pour le 17PR097, CGC toujours, retraite M. Rodrigo. La composante demande là encore une publication différée.

Le 17PR0101, CGC, retraite M. Quillot, publication différée à la rentrée 2015. Cette fois, la composante propose de déqualifier en maître de conférences pour la 17^e section, « Philosophie moderne et contemporaine : théories de la connaissance, phénoménologies, esthétique ». Et nous sommes tout à fait d'accord pour cette publication. Rappelons que dans ce cas précis, les enseignants en philosophie sont en majorité des professeurs et qu'il était souhaitable de rééquilibrer entre professeurs et maîtres de conférences.

Pour le maître de conférences 08MCF0372, CPTC, nomination de M. Poli en qualité d'IGEN. Donc pour des raisons techniques, publication différée.

07PR926, CPTC, c'est une mutation qui a été connue assez tardivement de M. Philippe Monneret à Paris-Sorbonne. Donc dans l'impossibilité de pouvoir réfléchir sur l'opportunité de faire évoluer ou non, de republier à l'identique en fonction des besoins de la composante, il est demandé une publication différée.

Voilà pour cette première composante. Prenons-nous les questions par composante ? Cela paraît peut-être un peu plus raisonnable. Je suis donc à votre écoute si besoin de précision ou si avis fait jour. Vous pourrez aussi, bien sûr, globalement vous positionner ensuite, bien entendu.

M. J-E. Rollin.- Je vais vous rassurer, Monsieur Mercier, je ne vais pas intervenir sur chaque fiche parce que là, on va passer peut-être plus d'une journée, mais je reprendrai une présentation globale de toute la présentation de la campagne d'emplois parce qu'il y a beaucoup de choses à dire, mais je vous laisserai dérouler tout votre Powerpoint. Pour la question des BIATSS, on reprendra au fur et à mesure.

M. Mercier.- Merci à vous. Nous passons à l'UFR Langues et Communication. Pas de poste susceptible d'être vacant ou vacant pour les personnels administratifs.

Concernant les enseignants et enseignants-chercheurs, nous avons 3 emplois. À noter, en accord d'ailleurs, globalement avec la composante, la création par redéploiement externe d'un emploi de PR en 11^e section. C'est un historique un petit peu complexe mais, en fait, l'UFR Langues a accepté de prêter un support de maître de conférences lors de la précédente campagne d'emplois. Nous avons pris l'engagement de restituer ce support agrémenté d'un chapeau de professeur lors de la campagne d'emplois suivante. Cela avait été voté en conseil d'administration l'an dernier. Du coup, nous honorons et nous tenons expressément à honorer cet engagement. Nous proposons la republication, donc le retour du poste sous forme de professeur en 11^e section, « Cinéma, arts et culture contemporains », de préférence domaine américain, pour TIL. C'est le premier poste.

Le PRAG Espagnol 020 est vacant suite à la promotion de Sophie Large. Donc republication en espagnol « Langue et culture ».

Le PRAG Anglais 1592, promotion maître de conférences de Candice Lemaire, est republié en anglais « Langue et culture », avec une affectation au Centre des langues et des cultures.

Voilà pour l'UFR Langues. Des questions ou je poursuis ? C'est bon ?

Passons à l'UFR Sciences humaines. Concernant les personnels BIATSS, à noter 3 postes vacants.

Dans la filière ITRF, un ingénieur d'études en archéologie, BAP D. Cela correspond à la disponibilité de Fabienne Creuzenet. Il y a maintien sur cet IGE avec réintégration au 1^{er} septembre 2015 de cette personne.

L'IGE, BAP D, qui correspond à la retraite d'Élisabeth Rabeisen, avec fonction analyse de sources, est proposé en maintien pour le laboratoire ARTÉHIS. Je ne l'ai pas signalé, c'était le même laboratoire précédemment.

Le technicien, BAP J, gestion du laboratoire et secrétariat du département Géographie, retraite Agnès Chamero, pour le laboratoire THEMA, est donc proposé en maintien.

Concernant les postes enseignants et enseignants-chercheurs, le 16PR0970, LEAD, est demandé en publication différée.

Le 71PR1136, CIMEOS. C'est, en fait, le retour d'un poste qui était prêté à l'Histoire de l'art. Un engagement avait été passé il y a quelques mois. Conformément à cet engagement, le poste est publié en 16^e. C'était lié au départ en retraite de Daniel Raichvarg. Donc poste publié en 16^e, « Psychologie du développement/Psychologie du vieillissement », pour LEAD.

Le 22MCF1469, CGC, promotion de M. Vigna en qualité de PR. Donc publication après changement en sociologie, 19^e section, « Démographie et sociologie quantitative ».

Le 16MCF0932, demande de publication pour LPPM, suite à la promotion de Mme Banovic en qualité de PR à Rouen. Donc publication en 16^e, « Psychologie clinique et psychopathologie ».

Le 16MCF0377, chaire d'excellence. Cela correspond à la nomination de Christopher Moulin à Grenoble 2 pour LEAD. Publication en 16^e, « Psychologie cognitive appliquée ».

Le 18MCF1308, nomination de M. Canonne en qualité de chargé de recherche au CNRS. Il est stagiaire. Pour des raisons techniques, il est impossible d'envisager autre chose qu'une publication différée.

Là encore, sur cette composante, accord entre nos propositions et ce que souhaitait la composante. Laurence ?

Mme Maurel.- J'aurai deux questions sur les deux premières lignes de ce document que nous avons tous sous les yeux. Je suis très étonnée qu'il puisse y avoir un poste, je parle du poste qui concerne la mutation de M. Zagar, qui soit différé depuis 2012. Je m'étonne, quand on connaît notre sous-dotation, qu'un poste de professeur en psychologie puisse être ainsi différé depuis bientôt quatre ans. J'aimerais savoir ce qui fait que l'on choisit encore de différer la publication de ce poste.

J'aurais aussi aimé comprendre personnellement comment un poste de 71^e... Enfin, qu'est-ce qui a amené à ce qu'un poste de 71^e à CIMEOS devienne un poste de 16^e au LEAD ?

M. Mercier.- Cette deuxième question est, je pense, plus simple. Il se trouve que la 16^e section a prêté, lors d'une précédente campagne d'emplois, un support de professeur à l'Histoire de l'art. Il s'agit donc simplement d'un retour de prêt. Un peu comme la publication pour Langues, entre Langues et Sciences et Techniques. Cela a été...

Mme Maurel.- CIMEOS, dans ce cadre, perd un poste, en fait... C'est CIMEOS qui rend finalement au LEAD un poste qui ne le concernait pas au départ. Il y a quelque chose que je ne comprends pas.

M. Mercier.- Le prêt précédent, j'avoue ne plus avoir en tête quel était le laboratoire d'origine qui avait conduit à... Si, c'était LEAD qui prêtait à Histoire de l'art et je ne sais pas quel était le laboratoire concerné. Mais, effectivement, c'est une bonne remarque. Cela renvoie au fait que pour chaque poste, nous avons un ancrage dans la composante et c'est la directrice de la composante qui revendique, entre guillemets, ce stock d'emploi et il y a un rattachement à un laboratoire.

En règle générale, c'est l'objet des DOM, nous rencontrons successivement, au départ, puis simultanément les directeurs de laboratoires et les directeurs de composantes et les propositions qui sont faites sont normalement faites dans le consensus, en tout cas après concertation avec les laboratoires.

Dans ce cas de figure, CIMEOS n'a pas du tout revendiqué ce poste. Je pense que c'était lié à l'engagement qui avait été certainement pris en interne entre les différents départements qui composent l'UFR Sciences humaines. Donc on peut, effectivement, se poser la question. CIMEOS pourrait, par ailleurs, revendiquer, entre guillemets, ce support.

Vous verrez dans le volume d'emplois qui concerne l'IUT qu'une déqualification, de mémoire, dans l'UFR Lettres et Philosophie se traduit par un transfert du chapeau de professeur pour un poste à l'IUT. Cela concernera le laboratoire CIMEOS. Donc cela veut dire qu'au global... Il y a parfois, d'ailleurs, pour certains laboratoires, des impondérables, et le fait que la composante propose un changement de section pour des raisons liées aux besoins d'enseignement plus que de recherche, on peut estimer globalement, en tout cas d'une campagne d'emplois sur l'autre, que cela finit par s'équilibrer à peu près. Mais je pense que c'est une question intéressante puisque cela serait effectivement dommageable que, campagne après campagne, on puisse voir certains laboratoires se dépeupler et d'autres s'enrichir sans trop parfois maîtriser les choses. Donc l'objet de nos échanges aussi à travers les DOM, c'est ensuite d'avoir un regard global. Et si nous sommes saisis par un laboratoire sur ces questions, voir comment effectivement y prêter davantage attention puisque cela peut être parfois l'objet de tiraillements, de revendications.

Pensez aussi que certains collègues enseignants-chercheurs sont parfois, lorsque vient le départ en retraite, éloignés de toute activité depuis longtemps. Donc on ne sait plus toujours très bien quel laboratoire pourrait revendiquer le poste.

Dans le cas de CIMEOS, ce n'est absolument pas le cas de Daniel Raichvarg. C'est simplement, en lien avec le nouveau directeur du laboratoire, un accord qui a été passé entre la composante et les laboratoires concernés, dont les périmètres sont parfois beaucoup plus larges pour les laboratoires que l'actuelle composante.

Pour le premier poste, c'est beaucoup plus compliqué parce que, d'abord, comme Laurence l'évoque, cela renvoie effectivement à une première publication

différée en 2013. J'avais essayé de regarder. Lors de la campagne 2013, les DOM faisaient apparaître une publication souhaitée et, en fait, à la demande de la composante et du laboratoire, il a été évoqué une publication différée. Je crois me souvenir que cela est lié à une stratégie propre au LEAD qui souhaitait cibler une candidature ou, en tout cas, un profil très spécifique, qui avait l'opportunité de faire venir quelqu'un de très haut niveau et qui devait, pour cela, attendre, en tout cas, au moins une ou deux campagnes d'emplois.

Pour ce qui est de la dernière, je pense qu'il y a eu une forte hésitation du laboratoire. Et sans parler au nom de ce laboratoire, comme, par ailleurs, c'est la deuxième ligne, il y a la publication d'un PR en 16^e section, en termes de vivier se posait la question de savoir si deux emplois de professeur pouvaient être pourvus la même année. Ce retour de poste a conduit à différer une nouvelle fois, avec la volonté de pouvoir cibler un profil ou, en tout cas, une compétence spécifique pour étoffer le projet scientifique du LEAD.

Rappelons, pour finir, qu'en fait, cela est assorti d'une demande d'ATER. C'est ce qui figure ici. Cela veut dire que les besoins d'enseignement sont pourvus, on le sait, de façon ponctuelle et de façon finalement très transitoire, mais cela renvoie en fait aux stratégies spécifiques des laboratoires dans la construction de leur axe de développement.

Donc en aucun cas, nous n'avons forcé le laboratoire à ne pas publier. C'est lié effectivement à leur propre volonté de se développer dans des domaines peut-être très pointus ou spécifiques, avec des opportunités de recrutement qui peuvent survenir ou pas, d'ailleurs, en fonction de l'état des lieux du marché sur ce thème.

Mme Maurel.- Simplement, pour conclure, je crois qu'il faudra quand même qu'on soit très attentif sur ces postes sans arrêt différés parce qu'on ne peut pas à la fois réclamer au ministère en disant que nous sommes sous-dotés et différer nous-mêmes sans arrêt des postes. Je trouve que c'est une politique qui ne serait pas cohérente.

Et la dernière question que je voulais poser, je me trompe peut-être, mais il me semblait que M. Zagar n'était plus au LEAD, mais dans l'autre laboratoire de psychologie. Donc je suis...

M. Mercier.- Exactement. En fait, il était en SPMS. Il était parti au SPMS, mais ses spécialités de recherche entraient tout à fait dans le périmètre du LEAD puisque c'était la psychologie cognitive. En fait, ce point a été évoqué en conseil académique par un représentant du laboratoire SPMS, alors que depuis trois campagnes d'emplois, jamais ce poste n'avait été revendiqué. Je pense qu'il y avait plutôt un oubli...

Mme Maurel.- De l'histoire.

M. Mercier.- ...du laboratoire en disant... Peut-être aussi une incapacité à savoir ce qu'était devenu le support puisqu'il a été en publication différée mais, historiquement, il était rattaché à LEAD pour des questions de personne. La personne avait souhaité changer de laboratoire. C'est encore un élément de complexité supplémentaire dans la double appartenance de l'enseignant-chercheur à une composante et à un laboratoire. Il y a aussi, effectivement, des demandes de transfert, des évolutions thématiques selon les laboratoires, ce qui fait que ce poste est effectivement LEAD et non SPMS.

Mme Maurel.- Simplement pour dire que je pense qu'il faut qu'on soit attentif à cela aussi parce que quand des collègues, pour des raisons qui leur appartiennent, scientifiques ou autres, choisissent de changer de laboratoire et qu'un autre laboratoire est disposé à les accueillir, il est un peu difficile, on peut le comprendre, pour le laboratoire qui a accueilli le collègue de ne pas se voir ensuite retourner le poste quand le collègue est muté ou part à la retraite parce que, historiquement, le poste appartenait à un autre laboratoire. Je pense qu'il va falloir qu'on réfléchisse aussi à comment on peut gérer ces situations qui vont peut-être se multiplier avec les redéfinitions de domaines. Il y aura peut-être pas mal de migrations... enfin, un certain nombre de migrations, en tous les cas, des enseignants-chercheurs. Il faut qu'on soit attentif pour les laboratoires d'accueil à ce qu'ils bénéficient du poste au final parce que si, à chaque fois, ils doivent les rendre aux laboratoires d'origine, plus personne ne va vouloir accueillir plus personne.

M. Mercier.- Oui et surtout, je pense que cela explique aussi que cette question soit évoquée finalement au bout de trois ans. D'abord, parce que la publication est à nouveau proposée en différé et puis parce qu'en l'absence de création, on commence à s'y habituer. Réussir ces recrutements est de plus en plus crucial. Les pressions qui pèsent sur les laboratoires sont de plus en plus fortes. Donc il est tout à fait légitime... Je crois, en plus, dans le cadre du laboratoire SPMS, à plusieurs composantes, il a pu déplorer la perte d'un poste. Au potentiel, il a failli y avoir un changement de section dans une composante, puis cela ne s'est pas finalisé. C'est vrai que c'est... Je crois que c'est ce qui a amené le laboratoire SPMS à se pencher un peu plus sur l'origine des différents postes et parfois la perte de certains supports.

Je vous propose de passer à l'UFR Sciences et Techniques. Côté BIATSS, un certain nombre d'emplois vacants. Je rappelle, puisqu'on va aborder des demandes de requalification, qu'on ne peut demander une requalification que lorsque l'emploi est vacant, bien entendu.

Donc un support d'adjoint administratif, suite au décès de Mme Fortunata Hani, secrétariat de laboratoire, est demandé en requalification technicien pour ICB et ICMUB. Nous suivons cette demande.

Un assistant ingénieur en C, retraite de Nathalie Roudergues, pour ICB, est demandé en maintien.

Technicien, gestion administrative laboratoire, retraite d'Odile Galmiche, BAP J. Transformation en ATRF pour ICMUB.

Un ATRF, retraite de Christian Manière, électronique et électrotechnique, est demandé en requalification en technicien pour ICB, département Physique. Donc accord pour cette requalification avec une condition, bien évidemment, qui est liée à la confirmation du départ en retraite de Christian Manière.

Technicien BAP B, physique-chimie, retraite de Lionel Perrot. Requalification demandée en IGE pour ICMUB.

Technicien en BAP C, instrumentation scientifique, retraite Christian Paulin. Requalification en assistant ingénieur pour ICB qui, là encore, est acceptée avec, à chaque fois, lors des DOM, notamment je me souviens lors du dernier DOM, le besoin pour nous de savoir quelle était la justification de cette évolution. C'est souvent lié à des technicités supplémentaires demandées à un profil qui serait, dans ce cas-là, plus adapté par rapport à l'emploi de départ.

Monsieur Rollin.

M. J-E. Rollin.- Oui, parce qu'il y a beaucoup de choses, là finalement, que l'on voit et que je découvre, mais j'avais vu dans le document. Mais qu'on n'avait pas forcément vu en comité technique. J'aimerais savoir la justification des deux requalifications des deux postes administratifs ADJENES, secrétariat de laboratoire, en requalification de Tech et la partie, l'inverse je dirais, même si c'est dans la filière ITRF, la gestion administrative de laboratoire, de Tech en ATRF. Qu'est-ce qui justifie ? Je pense qu'on pourrait en trouver la justification en prenant les deux postes et en disant qu'on va garder la masse salariale constante, puisqu'on est aussi dans cette phase-là. Quand on a une requalification, il faut une masse salariale constante. C'est une obligation de l'État. Mais j'aimerais concrètement savoir ce qui justifie ce changement. Considère-t-on que la personne, qui était finalement technicienne, n'avait pas un niveau de technicien ou l'inverse ?

M. Mercier.- D'abord, cela est lié à une stratégie qui est portée par la composante. Donc je ne vais pas forcément pouvoir être, on va dire, totalement compétent dans la restitution de cette stratégie. Il m'a semblé, avec Anne Racine-Dahoui, cela a été abordé lors du dialogue objectifs-moyens, que ces deux demandes de requalification étaient justifiées par la nécessité de disposer de compétences plus spécifiques que celles qui pouvaient être apportées par une republication à l'identique dans le cadre de l'emploi de technicien. C'est certainement lié à la capacité de pouvoir avoir des compétences plus techniques ou certaines compétences périphériques, je pense à l'anglais par exemple, pouvoir identifier de façon un peu plus... Comment pourrait-on dire ? Un peu plus... Déterminer quel type de personne allait pouvoir occuper l'emploi. C'est plus lié, de façon classique, à la différence de recrutement entre les deux filières.

M. J-E. Rollin.- Donc ce qui veut dire dans l'autre sens que la personne qui sera recrutée en gestion administrative laboratoire, l'ATRF, on va lui demander des compétences moindres que dans la fonction qui sera exercée aujourd'hui par la technicienne, si je suis votre raisonnement. Allons jusqu'au bout du raisonnement puisque dans une vraie requalification, on demande des compétences supplémentaires. C'est-à-dire que le poste de gestion administrative ne sera plus du tout le même au niveau de la... On ne peut pas lui faire la même fiche de poste que la technicienne, actuellement, qui part.

M. Mercier.- Oui parce qu'en fait, au global, vous avez raison d'évoquer les aspects liés à la masse salariale, c'est-à-dire que si les composantes demandent systématiquement des requalifications qui sont sources de surcoût en masse salariale, c'est plus compliqué pour nous de les accepter. Parfois, il y a des ajustements. D'un côté, c'est à la hausse, parfois à la déqualification, entre guillemets. Mais je pense que cela synthétise le fait que la composante se voit attacher un certain nombre de laboratoires différents avec des stratégies différentes.

M. Dereux.- Je me permets d'intervenir parce que cela concerne mon laboratoire. Mais pas seulement. Il ne vous a pas échappé que le premier poste qui est upgradé... enfin, qui augmente en qualification, est un poste qui est partagé par ICB et ICMUB et que l'autre poste est un poste ICMUB. Il y a donc une inversion de rôle parce qu'il y a un accord entre ICB et ICMUB là-dessus, sur quels types de tâches on va faire en sorte qu'elles soient partagées par la même personne. Et les

types de tâches que l'on avait et qui étaient faits par des niveaux de qualification moindres sur le poste partagé, on les transfère sur le poste qui est 100 % ICMUB. Je ne vois vraiment pas où est le problème. Au global, on a bien la même somme de compétences, sauf qu'elles sont réparties autrement, suite à un accord entre deux laboratoires.

M. J-E. Rollin.- Non mais je voulais comprendre la stratégie parce que, si vous voulez, je peux entendre tout ce qu'on peut dire sur les requalifications, mais quand vous dites que c'est une stratégie du laboratoire, ne me la faites pas. Ne me la faites pas, je connais ce que sont les requalifications. On sait très bien quels sont les objectifs finaux. Je connais aussi...

M. Dereux.- Je ne comprends pas ce que vous insinuez là-dedans. Je ne comprends pas vos insinuations. Non ! C'est de l'insinuation. Je n'accepte pas cela.

M. J-E. Rollin.- Monsieur Dereux, je ne parle pas de ces postes. J'essaie de comprendre la stratégie qui est développée. Quand on me dit qu'il y a une requalification de ces postes parce qu'on va demander des compétences nouvelles, très bien, je l'entends, mais je voulais savoir si dans l'autre sens, le déclassement d'un poste entraînait des fonctions moindres ou des qualifications moindres parce que c'est ça, une adéquation de fiche de poste que l'on met en équivalence. Vous n'allez pas pouvoir demander la même fiche de poste sur un ATRF si...

M. Dereux.- Mais les fiches de poste sont changées quand on refait un profil, Monsieur. Bien sûr qu'elles sont changées de façon cohérente...

M. J-E. Rollin.- Pas dans toutes les composantes, Monsieur Dereux.

M. Dereux.- ...à la demande. On n'est quand même pas demeuré à ce point.

M. J-E. Rollin.- Je ferai une intervention sur d'autres postes que l'on a. Vous êtes le premier à arriver, voilà.

M. Clerc.- Le poste qui me pose problème au niveau des requalifications est celui de technicien, suite à la retraite de M. Perrot, en IGE. Alors l'IGE, je ne sais pas pour quoi il sera exactement puisqu'on n'a pas de fiche de poste. Par contre, ce que je sais, c'est que le travail de M. Perrot qui consistait à faire les commandes de produits chimiques, il me semble, gérer les stocks, etc., va complètement disparaître en tant que poste et que ce travail va être redistribué sur les collègues déjà actuellement du laboratoire qui ont des fiches de poste bien chargées et qui remplissent leur mission comme il faut. En fait, cette requalification masque quand même un problème. Effectivement, il y a des besoins de postes qualifiés peut-être en IGE, donc du gros appareillage, une plate-forme ou je ne sais, mais en faisant cela, par contre, on répartit la charge de travail existante sur les collègues présents. Et cela pose un problème tant qu'on ne crée pas de poste. On a besoin de postes avec des compétences particulières, donc on recrute. Mais en attendant, les personnes qui sont dans le laboratoire se retrouvent avec des charges de travail supplémentaires.

M. Mercier.- J'entends ces remarques. Je pense que le volume d'emplois peut être amené à évoluer aussi bien pour les administratifs que pour les enseignants-chercheurs et il me semble intéressant et sain que les composantes ou les services puissent développer des stratégies de façon à ce que cela corresponde à leurs besoins.

On a évoqué le sous-encadrement, le fait qu'on ne peut honorer de création d'emplois. Et au fond, ces requalifications, c'est une marge de manœuvre supplémentaire, elles ne sont pas énormes, pour pouvoir, je crois, organiser et répondre au mieux aux besoins des services, des composantes et des laboratoires. Donc sur le fond, on peut noter pour cette composante, puisque nous discutons de plusieurs emplois, qu'au final, c'est plus une requalification. C'est-à-dire que nous allons avoir davantage de compétences que précédemment. Cela me semble quand même plutôt positif, même si on pourra toujours effectivement discuter de l'impact en interne que cela peut avoir.

Je crois que c'est plus dangereux... J'aurais tendance à être davantage méfiant quand on nous applique une reconduction systématique des mêmes compétences, des mêmes besoins, etc. Cela veut dire que ce sont parfois des collègues qui ont une bonne partie de leur carrière à l'université qui partent, qui correspondaient à des besoins au moment où ils ont été recrutés ou lorsqu'ils ont évolué, mais le départ en retraite, lorsqu'on libère l'emploi, doit amener à une réflexion stratégique parfois sur plusieurs années. Donc il est aussi difficile, année après année, pour nous, administrateurs, d'appréhender une stratégie d'un laboratoire qui s'effectue sur plusieurs années avec les tendances récentes que l'on connaît.

Donc c'est une photographie pour cette campagne. En tant que Vice-président RH, je fais confiance au fait que ces directeurs de laboratoires ou de composantes, c'est relayé aussi par la composante, cherchent à agir au mieux pour leur propre périmètre et pour notre établissement. Donc je crois que c'est un élément important et un vice-président n'a pas forcément en tête l'ensemble des spécificités liées à chaque domaine. Bien entendu, c'est impossible. Mais nous cherchons à nous assurer, en lien notamment ici avec le service BIATSS, que ces demandes sont bien légitimes.

Et c'est vrai que, pour vous donner une illustration sur ce point précis, lors du premier séminaire de pré-arbitrage en mars, on s'était posé la question de la pertinence de ces requalifications. Nous avons essayé, lors du deuxième dialogue objectifs-moyens, d'en savoir plus, et je pense qu'Alain Dereux peut se souvenir des questions qui ont été abordées. Il nous a semblé que ce qui a été évoqué lors de ce DOM était convaincant pour clore sur ce point.

M. Dereux.- Je peux ajouter un point, effectivement, sur la requalification globale que vous observez ici. Il s'agit, pour la plupart... enfin pour les gens que je connais personnellement, qui ont été engagés il y a plus de 30 ans, qui au fil de leur carrière ont assumé des responsabilités plus importantes sans que, malheureusement, leur progression de carrière soit au même niveau que les responsabilités qu'ils assument maintenant. Il y a une partie de ces responsabilités qu'il faut reprendre. Donc on a, premièrement, le souci de ne pas vouloir avoir des personnels qui vont se trouver avec des niveaux de qualification élevés et pas le poste en rapport. Je pense que cela est extrêmement frustrant pour eux et, en termes de recrutement, c'est catastrophique si on doit afficher des niveaux de recrutement trop élevés par rapport à des tâches de qualification plus élevée.

Pour la plupart de ces techniciens que vous voyez là, vous voyez tous les techniciens de l'ICB qui sont là, c'est de la chimie. Ceux de l'ICMUB, c'est de la chimie aussi. Il y a une pression qui s'est développée ces dernières années sur tous les aspects hygiène et sécurité qui n'était pas la même lorsque tous ces gens ont été recrutés il y a 30 ans. Je vous donne un exemple. M. Paulin devait superviser 160 bouteilles de gaz de toxicité variable. Je ne peux pas mettre quelqu'un qui n'a pas le minimum requis de compétences pour la manipulation de ces engins. Maintenant, on ne trouve pas ça... Ce n'est pas quelque chose qu'on lui a demandé quand il a été recruté. C'est quelque chose qu'il a pris en charge au fur et à mesure de sa carrière. Il a suivi des formations, etc. Je ne peux pas remplacer au pied levé comme cela sans avoir un niveau de qualification correct.

Par rapport à la question explicite sur le poste de M. Perrot, il ne s'agit pas de mon laboratoire, donc je ne vais pas pouvoir répondre de la façon la plus pertinente possible. Mais enfin, il serait quand même très étonnant qu'un directeur de laboratoire n'ait pas un plan de redistribution des tâches à la suite d'un départ à la retraite et de recrutement sur quelque chose d'aussi crucial que la gestion des stocks de produits et leur acheminement dans le laboratoire. Je pense qu'il doit y avoir un malentendu par rapport à ce qui s'est dit dans le laboratoire ICMUB ou ce qu'a pu en dire son directeur. Je ne vois pas d'autre explication. Je ne peux pas imaginer qu'un directeur de laboratoire sacrifie une fonction à ce point basique au profit d'une requalification. Je n'y crois pas.

Le Président.- Oui, Cédric.

M. Clerc.- Le plan, je crois qu'il a été annoncé, du moins aux collègues. « Toi, tu feras le matin ce que faisait M. Perrot », « Toi, tu feras ça l'après-midi en plus de ta charge actuelle de travail ». Le plan est celui-ci. C'est pour cette raison que j'interviens parce que je pense que nos collègues, effectivement, dans les laboratoires ont, au fil des années, comme vous dites, Monsieur Dereux, aussi acquis de l'expérience, des compétences. Donc ils sont très bien occupés. Parfois, effectivement, à des postes qui ne sont pas forcément en adéquation avec leurs compétences, qui mériteraient peut-être d'être revalorisés pour beaucoup d'entre eux. Et là, en plus de ce manque de reconnaissance, on les charge encore de missions supplémentaires. Donc la stratégie, c'est qu'on a besoin d'un IGE pour des fonctions particulières et on utilise un poste qui était effectivement peut-être un peu clé, la gestion des stocks de produits chimiques, avec ce qui va avec, c'est-à-dire la manipulation de ces produits et la gestion des déchets, etc. Donc on utilise ce poste qu'on va répartir sur d'autres personnes pour en faire un poste requalifié parce qu'il y a un nouveau besoin mais pas de création, sur du gros appareillage.

Je crois qu'on atteint petit à petit la limite du problème, à charger de plus en plus les collègues. Je veux dire qu'un ETP, c'est un ETP. Donc ils travaillent autant que tout le monde leurs 1 607 heures et on leur ajoute des fonctions. Je veux bien croire que de temps en temps, il y a des réorganisations ou des améliorations de fonctionnement qui font qu'on peut se dégager du temps, travailler différemment. Là, dans le cas présent, je crois qu'il y a quand même un problème assez significatif.

M. Mercier.- Je pense aussi que cela dépasse plus globalement le cadre de discussion de ces demandes de requalification. Cela renvoie tout simplement au partage du travail, à l'enrichissement des tâches parfois. Donc je pense qu'on ne peut pas être négatif sur les évolutions nécessaires pour l'occupation des différentes

personnes. Je pense qu'on peut effectivement faire confiance pour que ces laboratoires et ces composantes s'adaptent au mieux.

Laurence et, après, je pense qu'il faut qu'on avance un peu plus vite.

Mme Maurel.- Je ne suis pas d'accord avec ce que tu viens de dire en dernier. Je pense qu'on ne peut pas... On peut, bien sûr, faire confiance aux directeurs de laboratoires, mais le collègue vient de nous expliquer que la charge va retomber sur des collègues qui ont déjà, par ailleurs, d'autres charges. Je crois qu'effectivement, comme le disait Cédric, on est à la limite de la campagne d'emplois, là, et des problèmes budgétaires et de la non-augmentation de la masse salariale et des gels de postes, etc. Donc faire confiance aux directeurs de laboratoires, oui, c'est facile quand ce sont d'autres personnes qui prennent les charges en plus de leur charge. Donc je ne peux pas vraiment aller dans ce sens-là.

Je voudrais juste poser une question pour ma gouverne personnelle parce que je vois bien ce qu'est un IGE, un Tech, un ASI, etc. Mais, par contre, un ATRF ? Quelqu'un pourrait-il m'expliquer exactement ce qu'est un ATRF ?

M. Mercier.- Adjoint technique. Dans la filière ITRF, c'est le premier niveau.

Mme Maurel.- C'est le premier niveau, d'accord.

M. Mercier.- Et après, on a technicien, c'est catégorie B, et l'ATRF est C.

Mme Maurel.- Il est C, d'accord.

M. Mercier.- Donc c'est une montée en technicité ou en expertise. Tout dépend des BAP concernés.

Mme Maurel.- D'accord, merci.

M. Mercier.- Très bien. Merci à vous. Je vous propose de poursuivre avec les enseignants et enseignants-chercheurs pour Sciences et Techniques.

- 26MCF0442, pour IMB, retraite Odile Lefebvre. Republication en 26^e, « Contrôle, optimisation et transport ».

- 25 assistant 0420, pour IMB. Publication en MCF, 25^e, « Groupes de transformation et systèmes dynamiques ».

Nous abordons, là, un ensemble de postes qui était demandé à publication par la composante mais, en fait, c'était un souhait dans l'idéal de pouvoir republier les postes au plus vite, mais les disponibilités ou détachements des personnes concernées font que le directeur de la composante a accepté, bien entendu, que nous propositions en publication différée. Cela concerne :

- le 31MCF0423, disponibilité de Peter Kruger. *A priori*, en tout cas, jusqu'au 14 mars 2016. Donc prudence pour une republication tant qu'on n'a pas de certitude que cette disponibilité pourrait s'arrêter. En tout cas, il y a la perspective qu'il puisse revenir en poste à la rentrée 2016 ;

- le 17MCF0390, M. Guay, détaché à l'Université catholique de Louvain. Donc publication différée qui était demandée en premier par la composante ;

- le 25MCF1554, IMB, disponibilité de Mme Moon. La publication est différée du fait de cette disponibilité ;

- le 25MCF0480, IMB, détachement de Mme Ushirobira. Là encore, demandé en publication différée compte tenu du détachement.

- le 25MCF0998 correspond au laboratoire IMB. Il est vacant suite au décès de M. Mourtada. Il est proposé en publication MCF, 25^e, « Géométrie et algèbre ».

- le 25PR1040, IMB, retraite Mikhail Semenov, est publié en 25^e, « Mathématiques/Physique ».

À noter un poste de PR en 32^e pour ICMUB, retraite Sylvain Jugé. Il était proposé en publication PR, mais il a été évoqué à la composante le fait qu'elle devait, suite à l'engagement liant l'UFR Langues, l'équipe de gouvernance et Sciences et Techniques, qu'elle devait retourner un poste en PR en MCF dès la première vacance connue. Donc la composante accepte le retour à l'université de ce poste, avec un engagement de notre part de pouvoir restituer le chapeau de professeur lors de la prochaine campagne d'emplois. Donc nous voterons cet engagement en CA aujourd'hui, à savoir le fait que nous restituerons un chapeau de professeur au prochain départ d'un maître de conférences en 32^e section, de façon à pouvoir achever l'opération de prêt de poste qui avait conduit à un transfert exprès de Langues vers Sciences et Techniques l'année passée. Cela est fait en accord avec l'ICMUB et Sciences et Techniques.

- le 27PR0273, LE2I, mutation Alamin Mansouri à l'IUT de Dijon. Publication donc en 27^e, « Imagerie médicale », toujours pour LE2I.

Voilà pour cette composante. Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions ? C'est bon ? Oui, Cédric.

M. Clerc.- Désolé, je reviens sur la partie BIATSS, page 11 du document, pour en savoir plus sur les postes de contractuels, mesures à effet rentrée 2015. Qu'en est-il de ces postes ?

M. Mercier.- Cela fait référence, je n'ai pas forcément tout en tête, à un renfort scolarité qui avait été autorisé suite au départ ou à la perte d'un demi ou d'un poste lors de la précédente campagne. Nous avons indiqué que nous étions d'accord pour renforcer la scolarité.

Pour le deuxième, le remplacement de deux CDD à 50 %, j'avoue ne plus avoir en tête l'opération, mais c'est lié aux mutations.... C'est cela, oui. C'est lié à l'IMB. Le département Mathématiques avait deux personnes en CDD à 50 % et souhaitait pouvoir avoir une personne adjointe administrative plutôt que ces deux CDD à 50. C'est à l'IREM, je crois. IMB-IREM.

Je vous propose de passer à SVTE, Sciences, Vie, Terre et Environnement. Concernant les personnels BIATSS :

- un poste de technicien, BAP J, secrétariat climatologie, retraite Michèle Dalby. Est demandé en requalification IGE pour Biogéosciences, avec restitution d'un demi-CDD sur le budget de l'université ;

- un technicien en BAP A, technicien animalier, retraite José Solonot. Maintien pour CSGA ;

- un IGR en A, retraite Joseph Gresti. Maintien pour LNC ;

- un adjoint administratif, retraite Monique Baudoin. Maintien avec un mi-temps scolarité et un mi-temps finance pour l'UFR.

Concernant les enseignants et enseignants-chercheurs, pas de poste vacant.

Des questions sur cette composante ? Sinon, j'avance vers l'ISAT.

Pour l'ISAT, un accord pour un CDI mais pas de demande de création. Pas de poste vacant enseignant-chercheur. Idem, pas de support vacant.

L'IUT du Creusot, 3 supports vacants côté personnels BIATSS :

- un adjoint, retraite Michèle Blondeau. Demandé en requalification en ASI, assistant ingénieur ;
- un IGE, retraite Jean-François Kirilenko. Demandé en requalification en ASI. Nous suivons la demande ;
- un ATRF, retraite Denis Testard. Maintien pour la BAP G, logistique, entretien locaux.

M. J-E. Rollin.- Je voulais revenir sur le premier poste d'ADJENES qui fait du secrétariat pédagogique, qui disparaît puisqu'il va être transformé en ASI, donc sur un poste, je pense, qui va être destiné à de la recherche plutôt. On est exactement dans la même configuration. Le secrétariat pédagogique perd un poste et on va se retrouver avec le même nombre de collègues dans cet IUT qui vont devoir assurer l'équivalent d'un poste plein, avec encore une surcharge de travail. J'en ai discuté avec des collègues de cette scolarité. Honnêtement, il n'y en a pas un qui est prêt à prendre cette charge de travail. Ils en ont déjà plus qu'assez, surtout en période de rentrée. Là, et surtout sur un secteur, le secrétariat pédagogique, où on voit qu'il y a la disparition. Mais ce n'est pas étonnant. Depuis quatre ans, on voit la programmation de la disparition de la filière AENES par la gouvernance. Donc cela ne m'étonne pas beaucoup.

M. Mercier.- Je pense qu'il faudrait pouvoir avoir un regard plus approfondi sur le contexte administratif de l'ensemble de l'IUT parce que, par ailleurs, dans l'évolution, j'ai en tête notamment le fait qu'une personne en CDD a réussi un concours et a été stabilisée. Je crois que c'était dans la filière AENES. Son poste est pérennisé alors que, jusque-là, c'était un CDD.

Attention, par ailleurs, par rapport à ces questions parce que notamment pour certains IUT, il peut y avoir des personnes contractuelles sur ressources propres qui viennent étoffer ou soutenir l'activité administrative du département. Donc il est effectivement difficile de savoir si mécaniquement l'ensemble du périmètre occupé par cette personne va être redistribué autoritairement aux personnes titulaires en charge de l'administration dans l'IUT. C'est *a priori*, là encore, une évolution qui était souhaitée par l'IUT, portée par la responsable administrative et qui nous a aussi semblé pertinente.

Je propose de continuer avec les enseignants et enseignants-chercheurs.

Là encore en accord, la composante souhaite, concernant le support 61MCF0824, publier en 71^e section avec un changement de laboratoire. Vous voyez que cela vient illustrer assez utilement. Dans ce cas, dans ce poste de MCF, CIMEOS gagne un poste puisqu'auparavant, c'était une section qui était totalement différente. Cela faisait suite au recrutement en PR de Cédric Demonceaux. Donc publication en 71^e section pour CIMEOS et plus spécifiquement pour le département Technique de commercialisation de l'IUT.

Le 62PR1394, retraite Simone Mattei, donc publication en 62^e ; « Simulation numérique, thermique, mécanique des fluides, métallurgie, optimisation du procédé (numérique et/ou expérimental), soudage, laser ».

Le PRAG 0737, génie mécanique, départ en retraite André Mazzotti. Publication en génie mécanique, toujours en PRAG.

Enfin, l'IUT souhaitait la transformation d'un ATER en maître de conférences, mais c'était quelque chose qui nous a semblé encore devoir être approfondi, en tout cas en réflexion, nous n'avons pas transformé cet ATER.

Voilà pour l'IUT du Creusot.

Concernant l'IUT de Dijon-Auxerre, un poste SAENES, secrétaire d'administration, concernant le département GEA, mutation Alexandra Jouvelot, est transformé en technicien pour l'ouverture du département Génie civil à Auxerre.

Un ASI TP génie biologique, demandé en requalification en technicien pour le département Génie biologique.

Enfin, un technicien, détachement de Jean-Charles Moyroud, demandé en maintien.

Le 05MCF0575, LEDi, donc publication en 05, « Economie monétaire et financière ».

Le 68MCF0283, pour PAM, retraite Martine Barbier, publication 65/68, « Microbiologie industrielle, génétique microbienne ». Sur ce poste, d'ailleurs, nous avons fait attention. Le poste pouvait être revendiqué aussi par Agroécologie et nous avons considéré que lors du précédent arbitrage, c'est Agroécologie qui avait eu l'ancrage recherche. Cette fois, c'est donc, de façon équitable, PAM qui peut avoir cet ancrage, en tout cas si le recrutement se déroule d'une bonne manière.

Un poste en 71^e, MCF1334, CIMEOS, est demandé en publication PR en 71^e. Donc cela implique qu'il y ait un transfert de chapeau. Vous voyez que cela est lié à la déqualification pour l'UFR Lettres d'un poste de PR en philosophie. Virtuellement ou symboliquement, c'est ce chapeau qui vient équiper ce poste que gagne CIMEOS. En tout cas, le chapeau de professeur.

PRCE 0628, retraite Jacques Girard. Publication en PRAG, « Sciences industrielles de l'ingénieur », option « Ingénierie mécanique ».

Le PRAG 1608, génie civil, qui était infructueux en 2015, est publié à nouveau cette année.

PRAG d'allemand 0624, disponibilité de Jean-Philippe Cretin. Donc publication différée.

PRAG d'espagnol 0631, promotion de Laureano Montero. Publié en PRAG Espagnol.

Maître de conférences 64^e, 0828, promotion de Christian Tessier en qualité d'IEN. Donc publication différée, compte tenu de la non-vacance du poste.

Voilà pour l'IUT. Là encore, en accord global, concernant l'IUT, pour cette campagne.

Je vous propose de passer à STAPS. Donc STAPS, deux personnels administratifs :

- ATRF, scolarité, retraite Nicole Fausot. Maintien du poste ;
- ATRF, retraite Laurence Drouot, avec fléchage Sauvadet. Recrutement au 1^{er} janvier 2016 d'un contractuel CDD. En attente.

Concernant les enseignants et enseignants-chercheurs :

- un PRAG, EPS 1295, départ à la retraite de Patrick Suty. Publication en « Arts du cirque, gymnastique » ;
- un maître de conférences, 74^e, 1080, suite au départ à la retraite de Bernard Meurgey. C'était SPMS. Publication en CAPS, suite à un accord entre les laboratoires et la composante, avec un chapeau de PR. Donc 74^e, « Contrôle moteur et vieillissement normal et pathologique ».

Pour SUAPS, pas de poste vacant.

Pour l'IUVV, non plus.

On passe à Santé. Donc deux supports pour les personnels administratifs en maintien : un IGE, retraite de Claude Mossiat, et un technicien, retraite de Jacqueline Marche. Avec maintien à chaque fois.

Concernant Santé, à noter pour les enseignants et enseignants-chercheurs le 86 surnombre 0175, retraite de Tan Kiminy. Est demandé en publication section 86, « Chimie thérapeutique ».

Le surnombre 86^e, 1048, fin de surnombre de Sylvette Huichard, est demandé en publication différée avec une déqualification en maître de conférences. La composante va recruter pour deux ans un assistant hospitalo-universitaire en pharmacie clinique.

87MCF0561, promotion de Jean-Marie Heydel. Publication en MCF, 86^e, « Droit pharmaceutique / Pharmacovigilance ». Je n'arrive pas à lire... « Latrogenèse médicamenteuse » ou quelque chose comme ça. Pour CREDIMI.

Oui ?

Mme Maurel.- Serait-il possible de revenir sur la diapo qui montre les postes BIATSS ? Il n'a pas été question de ces demandes de création. Si je vois bien, il y a quand même quatre demandes de création, donc j'imagine, émanant de la composante, qui visiblement n'ont pas été retenues. Pourrait-on savoir pourquoi ces demandes n'ont pas été retenues par l'équipe ?

M. Mercier.- Pourquoi elles n'ont pas été retenues ? Parce que nous ne faisons aucune création externe d'emploi.

Mme Maurel.- Merci, ça va mieux en le disant.

M. Mercier.- Je l'ai évoqué au tout départ. Mais nous sommes prêts, bien évidemment, à bénéficier de tous les emplois supplémentaires qui pourraient nous être accordés par le ministère.

L'UFR Droit, Sciences économique et politique. Pas de vacance de poste chez les personnels BIATSS.

Concernant les enseignants et enseignants-chercheurs :

- le PR en 1^{ère} section, 1539, CREDIMI, est demandé en publication différée. Cela est lié à des échéances de concours d'agrégation ;
- le 01PR1306, CREDIMI, mutation Mme Henry, est demandé en publication, réservé à la mutation, donc 46-3 ;
- le 01PR0008, CREDIMI, fin de surnombre d'Éric Loquin, est demandé en publication au 01, mais à l'agrégation externe ;
- le surnombre 01 0017, fin de surnombre d'Arlette Martin Serf, toujours CREDIMI. Il est demandé en publication différée ;
- le 01PR1530, CREDESPO, mutation Mme Etienney, est demandé pour CREDESPO en publication 46-1.

Donc cela veut dire 46-1, 46-3 et agrégation, un poste pour chaque modalité de recrutement pour la rentrée 2016 concernant le Droit.

À noter le 02MCF0345, CREDESPO, détachement de M. Thébault. Donc publication différée, compte tenu du détachement.

Le 03MCF0328, mutation Marie-Clotilde Lault à Rouen. Publication en MCF en section 3, « Histoire du droit – Recrutement ».

Le 05PR0076, c'est pour le département d'économie pour l'IREDU, correspond au détachement de Jean-Jacques Paul. Cette fois, c'est un des deux

postes qui est concerné par cette évolution de périmètre entre les composantes Droits, Sciences économique et politique et l'ESPé. Cette fois, nous souhaitons trancher, parce que le poste était revendiqué aussi par l'ESPé. Donc publication au LEDi, avec changement de laboratoire en PR 05.

Le 05MCF1311, LEDi, publication au MCF 05, « Économie des territoires », suite à la promotion de Ludovic Desmedt, sur un poste de PR.

Le deuxième poste périmètre IREDU, surnombre 072 de M. Chevallier, était demandé en publication, mais nous le redéployons à l'ESPé. Nous l'examinerons tout à l'heure.

Le PRAG Allemand 1155, transformation en PAST demandée, suite à la retraite de Yolande Barriez. Donc accord pour que ce poste de PRAG puisse être transformé en PAST.

Le 01MCF1471, CREDIMI, promotion de Nathalie Joubert. En fait, ce n'est pas « publication tardive ». C'est « mutation connue tardivement » puisque c'est au cours du mois de juillet que cette mutation a été connue. Il nous a semblé nécessaire de laisser la composante réfléchir en interne pour demander une publication, compte tenu de cette connaissance tardive. Sachant, par ailleurs, que plusieurs autres supports sont vacants en section 01. Bien sûr, nous avons proposé à la composante de recruter un ATER sur ce support.

Avez-vous des questions pour Droit ? Non ?

Pour l'IAE, pas d'évolution concernant les personnels BIATSS.

Sur les personnels enseignants et enseignants-chercheurs :

- le 06 surnombre 1228, CREGO, fin de surnombre de Jean-Pierre Casimir, demandé en publication différée ;

- pour le 06MCF0007, promotion Bertrand Belvaux, publication en 6^e, « Système d'informations » ou « Comptabilité » ou « Entrepreneuriat ». Donc profil large ;

- en 06MCF0078, CREGO, suite au décès du titulaire, connu très récemment, de M. Jean-Pierre Pitol-Belin. Il est demandé une publication différée.

Pour l'IAE, c'est tout. Passons à l'ESPé.

Concernant les personnels BIATSS :

- un poste AAE, responsable scolarité, qui est lié à la mutation de Coralie Fisher, est donc demandé en maintien ;

- un IGR pour CIPE, demandé en maintien également ;

- un ATRF cuisinier, pourvu par Laurent Petit, est demandé en maintien pour le site Charles Dumont ;

- un ATRF logistique, retraite de M. Chevrier, pour le site de Nevers, est en maintien ;

- un ATRF maintenance info/logistique, qui est pourvu par M. Roques, est un poste partagé, demandé en requalification technicien partagé avec l'ISAT. Nous avons donné cet accord pour que ce poste soit un poste site ;

- un ATRF entretien des locaux, mutation Mme Ledey, pour le site de Nevers, demandé en maintien ;

- logistique toujours pour un poste ATRF, pourvu par Rémy Faure en CDI, pour le site de Nevers également, en maintien. C'est bon ?

Concernant les enseignants et enseignants-chercheurs.

Concernant le département Diderot, un 70PR0004, IREDU, retraite M. Suchaut, était demandé en publication PR, cela a dû un peu évoluer, mais pour l'IUP Diderot. C'est un point de désaccord avec la composante. Nous souhaitons proposer une déqualification avec publication en maître de conférences et la

composante souhaite un poste de PR. Donc nous pensons qu'une réflexion de quelques mois supplémentaires s'impose sur la pertinence et notamment le fléchage des thématiques pour assurer une cohérence entre les besoins d'enseignement et les besoins de recherche concernant ce département au sein de l'ESPé.

Le deuxième poste, c'est le PR surnombre 0072 en 70^e section. C'est le poste évoqué en Droit, Sciences économique et politique. Il est demandé ici, en accord avec l'ESPé, une publication en maître de conférences, 70^e, « Efficacité externe des politiques éducatives et analyse économique de la relation formation/emploi », pour Diderot et rattachement IREDU.

Concernant le département Sciences de l'éducation, le 70MCF1009, détachement de M. Brinbaum. Publication différée compte tenu du détachement.

Enfin, concernant le département MEEF, le 70MCF007, recrutement Guy Lapostolle, (il y a eu plusieurs évolutions dans nos échanges), était demandé en publication, notamment pour la nouvelle licence EFEC, et nous proposons une publication différée. Notamment, je crois que c'est une évolution, la priorité au sein de l'ESPé était de pouvoir renforcer le département Diderot avant tout. Au départ, nous envisagions une publication différée, en désaccord avec l'ESPé, et lors du dernier DOM, il me semble qu'il y avait un certain accord pour attendre l'ouverture de la licence EFEC afin d'envisager une publication plutôt pour 2017, l'année suivante.

PRCE 0049, Physique/Chimie, à Mâcon. Publication différée à la demande de la composante suite à la retraite de M. Barraud.

Le 25 surnombre 0006, retraite M. Piard, publication différée en accord avec la composante.

70MCF1565, c'est un poste pour lequel nous sommes en désaccord avec la composante. La composante souhaite une requalification de ce poste en 70^e... Alors je pense que ce n'est pas 70^e, cela doit être 74^e. Il doit y avoir une erreur dans ce document puisque c'est un poste en EPS avec un changement de laboratoire. Donc CIMEOS serait délaissé pour l'IREDU. Donc c'est 74, je crois me souvenir. Il est demandé un changement de section.

Nous avons beaucoup échangé. Nous proposons la publication d'un PRAG EPS en cas de besoin important en EPS et nous comprenons la stratégie de la composante qui est, en fait, de pouvoir disposer d'un enseignant-chercheur supplémentaire pour développer un axe thématique qui est la recherche en didactique EPS pour l'IREDU. Le projet scientifique de l'IREDU ne fait pas apparaître très explicitement cet axe qui serait nouveau pour l'IREDU. Donc nous souhaitons prendre le temps de la réflexion pour envisager la pertinence de ce redéploiement, de ce changement de section de 70 vers 74, changement de laboratoire.

Le PRAG 0048 Anglais, pour Auxerre, est publié en Anglais de communication et didactique de l'anglais, avec un service partagé et complété à l'IUT, de manière à assurer une logique de site pour Auxerre.

Le PRAG 0034 Lettres, publication différée, en accord avec la composante.

Le PRCE Histoire-géo 0019, Auxerre, est demandé, cette fois, en publication pour Mâcon. « Histoire-géo - Formation initiale et continue », premier et second degrés.

Le PRAG EPS Nevers, suite à la nomination de son titulaire comme chef d'établissement, est différé pour des raisons techniques.

Le PREC Mâcon 0072, retraite Pierre Cornu, est demandé en publication PRAG Espagnol. Ce qui montre que dans ce cas-là, nous avons suivi la stratégie de la composante qui souhaitait pouvoir étoffer son équipe pédagogique en espagnol et notamment sur le site de Mâcon.

Un professeur des écoles Auxerre, retraite Pierre Delépine, publication différée.

PRCE Arts visuels à Nevers, retraite Sylvie Roche, là encore en publication différée.

Le 21MCF0024, disponibilité puis retraite de Nicole Verney-Carron. Demande de publication différée. La disponibilité puis la retraite... enfin, la vacance du poste est connue tardivement. L'ESPé souhaite se donner le temps de la réflexion.

Idem pour le PRAG SII, suite à la retraite de Jacques Hallez au 1^{er} octobre 2016. Demande de publication différée.

Le PRAG 1556 d'anglais, mutation après concours de Mme Mary Bouley. Publication en PRAG « Anglais de communication et didactique de l'anglais ».

Le 11MCF0124, mutation après concours de Mme Anne-Marie Voise, republié en MCF, « Didactique des langues - Anglais : Formation initiale et continue des enseignants ».

Enfin, le PRAG de Lettres, suite à la réussite au concours MCF de Mme Karine Meshoub-Manière, à l'Université d'Artois, est demandé en publication différée.

Mme Maurel.- Vous vous imaginez bien que je vais intervenir sur les postes pour ce qui concerne l'ESPé. Je voudrais simplement informer ici les administrateurs parce que là, on est passé département par département. Je n'ai pas vu tout à l'heure, quand on est passé dans les autres UFR, qu'on ait fait département par département. Là, on passe département par département parce que, du coup, on fait moins facilement le calcul. Il y a 13 postes différés à l'ESPé. L'ESPé est la composante qui, à elle toute seule, rassemble un tiers des postes différés dans notre université. Cela suffit. Cela suffit. Cela suffit que ce soit l'ESPé qui soit, excusez-moi du terme, la vache à lait de l'université de Bourgogne.

On travaille, nous, actuellement à l'ESPé, je vais parler plus particulièrement du département MEEF, parce que bien qu'on soit une ESPé, je ne connais toujours pas mes collègues de Diderot, je ne connais toujours pas mes collègues de Sciences de l'éducation et encore moins ceux du CIPE puisqu'il n'y a toujours pas eu de réunion pour nous permettre de nous rencontrer. Enfin, en tout cas de réunion où on pouvait tous être sur une journée banalisée. Donc du coup, je ne peux pas véritablement parler des difficultés qu'ils rencontrent. Mais au département MEEF, les difficultés sont très lourdes. Les inscriptions ont augmenté, aussi bien dans le second degré que dans le premier degré du fait du recrutement plus important cette année au concours de professorat des écoles. Le site d'Auxerre est au bord de l'implosion. Actuellement, par exemple, j'ai une collègue de français qui est seule. Seule pour faire face à quatre groupes de M2, trois groupes de M1... On nous a demandé de faire preuve de projets communs, il y a une licence EFEC qui a été créée. Rien de tout cela n'entre en compte dans les choix de l'université de Bourgogne. C'est une composante finalement qui porte et qui supporte ce nombre très important de postes différés.

Je voudrais simplement revenir sur certains de ces postes. Il a été question notamment de deux postes de PREC. Les collègues, ici, ne savent peut-être pas ce que c'est que les postes de PREC, donc je vais le leur dire. Les postes de PREC sont des postes de professeurs des écoles. Et pourquoi avons-nous des postes de PREC à l'ex-IUFM ? C'est parce que nous formons au métier de professorat des écoles et que comme dans toute formation professionnelle, il nous semble normal

d'avoir des professionnels pour encadrer nos étudiants. Donc il y a un poste de PREC qui devient un poste de PRAG d'espagnol. À ma connaissance, on n'a pas besoin de PRAG d'espagnol au département MEEF. Il y a quelqu'un qui est en AFA, qui fait le job. Donc je ne vois pas pourquoi on choisit un PRAG d'espagnol. Et l'autre poste de PREC est différé.

Alors, je crois que maintenant, vraiment, il va falloir qu'on nous explique très clairement pourquoi l'ESPé se voit, depuis plusieurs années maintenant, systématiquement différer ses demandes de création. Nous avons intégré l'université. Nous sommes une composante de l'université. Depuis plusieurs années maintenant, c'était le cas quand nous étions encore l'IUFM, c'est toujours un peu le cas depuis que nous sommes l'ESPé, les directrices faisaient des demandes de création ou de transformation en postes d'enseignants-chercheurs de postes de PRAG. Ils sont refusés par l'université pratiquement systématiquement. Je veux des explications parce que cela devient intolérable pour les personnels de notre composante.

M. Mercier.- D'abord, concernant les AFA, je pense que ce n'est pas aussi simple que cela puisque le Rectorat semble avoir de plus en plus de mal à ce que cette utilisation soit développée. Sur un plan technique, ce n'est pas du tout mon domaine, mais j'ai cru comprendre qu'il pouvait y avoir des difficultés pour ce type de recrutement. C'est limité à un mi-temps... Je crois effectivement...

Mme Maurel.- Pourquoi espagnol ?

M. Mercier.- Je ne sais pas. Mais je crois qu'il y avait effectivement des besoins en espagnol.

Mme Maurel.- Pas à ma connaissance.

M. Mercier.- Laurence, je pense que c'est effectivement intéressant que l'on évoque ces questions parce que, encore une fois, ce document ne fait pas état de l'ensemble des débats qui ont pu être menés pendant la préparation de cette campagne. Je souhaite assurer les administrateurs d'une chose : il n'y a pas de volonté systématique de différer les publications vacantes lorsqu'elles concernent l'ESPé. Il y a parfois...

Mme Maurel.- Permettez-moi d'en douter.

M. Mercier.- Mais peut-être, je te laisse juge. Notre volonté est de nous assurer que le poste qui est demandé à publication correspond aux besoins. Alors, je reconnais que parfois il y a des pierres d'achoppement. Par exemple, la composante souhaite un 74^e maître de conférences en EPS pour un laboratoire qui, jusque-là, compte quand même assez peu de spécialistes de cette discipline. Nous étions d'accord pour un PRAG EPS, ce qui montre que si les besoins d'enseignement en EPS sont importants, nous sommes prêts à pourvoir à ces besoins. Nous donnons, d'ailleurs, relativement volontiers des ATER sur les postes vacants lorsqu'ils sont nécessaires.

Je crois que ce qui fait débat plus globalement, c'est l'évolution. Bien sûr, cela fait déjà plusieurs années, mais je pense que tu as évoqué à juste titre le fait

que les effectifs remontaient, en tout cas étaient en croissance. C'est une très bonne nouvelle.

L'ESPé est en reconfiguration. Il y a parfois des postes... Si on prend l'exemple de l'UFR Droit, Sciences économique et politique, il y avait deux postes revendiqués par cette UFR. Si on regarde globalement le dynamisme, l'occupation des services des deux composantes, Droit, Sciences économique et politique et l'ESPé, il n'y a pas forcément de raison. Si on avait un blocage idéologique, on aurait dit « on maintient tout pour l'UFR Droit, Sciences économique et politique » parce que, par ailleurs, les effectifs sont aussi très importants. En Droit, ils ont augmenté très largement. En Économie aussi.

Non, il n'y a vraiment aucun blocage dogmatique. Il y a juste une volonté que ces recrutements se passent de la meilleure façon possible. Je crois que c'est aussi en lien avec les intérêts de tous, c'est que les besoins soient très bien identifiés et puissent conduire à des recrutements réussis.

Maintenant, j'ai bien conscience que l'ESPé, peut-être qu'il faut l'évoquer puisque la directrice de l'ESPé n'est pas présente, c'est quelque chose d'extrêmement difficile. Tu évoques à juste titre qu'en Sciences humaines, on ne fait pas référence aux départements Histoire, Psychologie, etc., mais je crois que c'est une composante qui, à la fois, est présente sur tous les sites territoriaux, qui a été recomposée avec un périmètre, c'est quand même relativement nouveau. Donc ce sentiment d'appartenance global à l'ESPé est sans doute à construire. C'est aussi, si on prend l'IUP Diderot, pour connaître un petit peu l'évolution du nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, c'est vrai que c'est un département qui a connu pas mal de départs. L'IREDU, le laboratoire rattaché à l'ESPé, qui était quand même une ambition forte, lui aussi connaît une période de mutation, une évolution vers de nouvelles thématiques. Donc au-delà, plutôt que d'y voir une volonté affirmée de martyriser l'ESPé de notre part, je pense que c'est plutôt le fait qu'il y a l'ensemble de ces éléments, parfois différents, pour lesquels nous ne maîtrisons pas toujours les choses, qui fait que ces postes sont différées.

Je rappelle que c'est la composante elle-même qui fait la demande de publication différée pour la plupart des supports. On est bien d'accord globalement sur... Si on regarde l'impact en masse salariale, c'est quelque chose qui est positif par rapport au suivi. Si l'ensemble des postes de l'université sont pourvus, l'université ne sera plus en équilibre budgétaire. Mais là où nous avons des points de désaccord, nous l'évoquons. Je pense que nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement. D'ailleurs, à juste titre, vous avez évoqué parfois vos interrogations sur la pertinence de certaines requalifications ou de certains changements de laboratoire ou de section.

Dans certain cas de figure, il me semble que notre devoir est de dire « attendez, prenez le temps de la réflexion ». Ce n'est jamais un non définitif. « Revenez en janvier avec un projet plus affirmé, une cohérence plus affirmée entre vos besoins d'enseignement et la stratégie de recherche. » Et encore une fois, dans la plupart des cas, nous avons proposé des solutions : publication d'un ATER, publication d'un PRAG, publication... Vous avez sans doute remarqué que nous avons accepté la publication de plusieurs postes pour lesquels nous aurions pu dire « attention, utilisons des ressources dans d'autres composantes pour optimiser la charge qui pèse sur nos collègues ».

Je crois qu'au final, bien sûr, le nombre de postes est important. Regardez le nombre de postes vacants à l'UFR Droit (bien sûr, c'est une logique différente), liés aux mutations connues tardivement, aux différents concours de recrutement. Vous

avez là aussi un stock important d'emplois et je peux vous assurer que dans cette UFR, il y a aussi beaucoup de charge de travail qui pèse sur les collègues. Donc le nombre de postes vacants, n'est pas forcément un indicateur de la difficulté à fonctionner. C'est le cas aussi pour Sciences et Techniques où il y a un certain nombre de personnes en détachement.

Donc il faut être plus précis, je pense, sur ce qui fait qu'il y a publication différée. Si on prend un support, par exemple à Nevers, Arts plastiques, je n'ai pas l'impression qu'il y ait pour l'instant une stratégie qui puisse nous assurer qu'il y aura des besoins d'enseignement, qu'il faut une stratégie de recherche dans ce domaine... C'est cela qui doit être en discussion et, bien sûr, j'incite au sein de l'ESPé à ce que ces réflexions puissent être menées de façon à pouvoir développer une stratégie cohérente. Mais compte tenu du passé récent de l'ESPé, des évolutions de périmètre, il me semble tout à fait normal que pour certains emplois, lorsqu'il y a une vacance parfois connue tardivement, on se prenne le temps de quelques mois de réflexion afin de réussir et d'optimiser les recrutements.

Peut-être pouvons-nous laisser la parole à Jean-Philippe et, ensuite, Laurence...

Mme Maurel.- Bien sûr, pas de problème. Évidemment.

M. Mercier.- ...parce qu'il demande la parole depuis tout à l'heure aussi. Je suis désolé.

M. J-Ph. Rolin.- Justement, Marie-Geneviève est absente mais elle m'a demandé de parler à propos de cette affaire. Donc je transmets son message qui reprend beaucoup de points, d'ailleurs, de la conversation qui vient de se tenir entre vous deux.

Elle mentionne en particulier le refus de la gouvernance d'entendre la demande de requalification du poste de maître de conférences EPS que tu as mentionné tout à l'heure. Selon elle, ce refus va mettre en grande difficulté le département MEEF l'an prochain, notamment avec l'introduction de ce qu'elle appelle la quatrième mention de master.

Elle ajoute, le chiffre a déjà été dit, que sur les 32 publications différées, 13 sont des postes ESPé.

Son commentaire final est que l'ESPé ne peut plus et ne veut plus être la variable d'ajustement de la campagne d'emplois de l'université de Bourgogne.

Pour ces raisons elle s'abstiendra.

M. Mercier.- On ne peut pas empêcher des collègues d'être en détachement, par exemple. Donc il y a forcément, d'une composante à l'autre, des postes qui sont vacants. Je pense qu'il faudrait raisonner au périmètre où on serait en mesure de republier plutôt que de regarder la globalité parce que sur certains postes, c'est impossible.

Mme Maurel.- Je voudrais revenir sur différentes choses qui ont été dites en réponse. Je crois qu'on pourrait retrouver facilement ici, depuis tout ce qui est arrivé à l'ex-IUFM et à l'ESPé, vous le savez, les réformes, l'intégration... enfin, tout ce que l'on a dû essayer comme plâtre pendant toutes ces années. Je crois que si on va chercher dans les comptes rendus de conseil d'administration, je me souviens d'un échange que j'ai eu avec Alain, ici, en lui parlant des postes d'enseignants-

chercheurs, par exemple, en lui disant qu'il y avait une vraie difficulté à l'université de Bourgogne pour l'intégration des enseignants-chercheurs didacticiens parce qu'il y avait un certain nombre de laboratoires disciplinaires qui avaient du mal à considérer que la didactique pouvait être quelque chose qui relevait de la recherche.

Je ne vais pas entamer le débat ici, ce n'est évidemment pas ma position. C'est le problème à l'IREDU. Vous savez que du fait que beaucoup de disciplines ne font pas une part belle, c'est le moins qu'on puisse dire, dans leur section de CNU au recrutement d'enseignants-chercheurs didacticiens d'histoire, de sciences, etc., ces jeunes chercheurs se tournent vers la section Sciences de l'éducation. Ce ne sont pas du tout des gens de Sciences de l'éducation. Ce sont des mathématiciens, des historiens, etc., mais des didacticiens de l'histoire, des didacticiens des mathématiques qui, du coup, pour pouvoir avoir un poste et faire de la recherche en didactique, sont amenés à demander leur qualification en section de Sciences de l'éducation.

Or, nous avons à l'université de Bourgogne un laboratoire, l'IREDU, qui, je le rappelle, est rattaché à l'École supérieure du professorat et de l'éducation et qui *a priori* ne veut pas prendre en compte la dimension didactique du champ éducatif dans lequel il s'inscrit. Cela pose un réel problème pour le recrutement des enseignants-chercheurs et je refais ici un peu solennellement, j'alerte le Président de l'université de Bourgogne et je t'alerte, Samuel, là-dessus parce que c'est un vrai souci.

J'ai été à une époque la directrice adjointe de l'IUFM. J'ai eu à discuter avec des collègues des laboratoires des profils de recherche. Cela a parfois été riche et cela a fait évoluer tout le monde. Cela a été parfois très douloureux. Parfois même très agressif à l'égard de la didactique. Je pense qu'il y a vraiment une réflexion à mener dans la politique de recherche et dans la place que peut avoir ce champ de la didactique dans notre université. C'est une première chose sur laquelle je voudrais vraiment insister parce qu'elle peut être à l'origine de la difficulté de la définition des profils recherche.

Donc on ne peut pas faire porter à l'ESPé des profils recherche qu'on n'arrive pas à définir parce que les collègues d'en face n'en veulent pas et que nous, on a besoin de gens qui ont ce niveau d'expertise de recherche pour enseigner. On est une composante universitaire, on a besoin d'enseignants-chercheurs dans notre composante.

Je crois, Samuel, que tu as dit le mot. Tu as parlé d'équilibre budgétaire. Je crois que l'équilibre budgétaire sur la campagne d'emplois de l'université de Bourgogne se fait sur le dos de l'ESPé parce qu'on ne peut pas nous dire qu'on est une composante en mutation *ad vitam aeternam*. On était en mutation quand on a été intégré. On était en mutation quand il y avait les réformes. On est toujours en mutation.

Je crois qu'avec les collègues, on forme des équipes depuis longtemps. À Dijon, cela n'a pas tant bougé que cela. On est une équipe de collègues qui nous connaissons. On a besoin de collègues qui ont des postes pérennes pour pouvoir renforcer notre équipe pédagogique, penser à des maquettes. Comment voulez-vous qu'on réfléchisse à long terme à la perspective et à la construction d'une maquette quand on ne sait même pas si, l'année suivante, on aura toujours quelqu'un en arts visuels à Nevers ? Je rappelle qu'à Nevers, il y a l'engagement de la présidence d'ouvrir la licence EFEC. Dans la licence EFEC, il y a des enseignements en histoire de l'art, en arts plastiques, etc. Donc il y a potentiellement le vivier pour trouver des heures, puisque c'est de cela dont il s'agit, pour un collègue. Donc nous répondre

qu'on a du mal à définir les postes, je vous renvoie aussi aux difficultés que nous rencontrons. Et puis proposer à l'ESPé, pas systématiquement mais très souvent, à la place d'un MCF, un PRAG, je ne suis pas sûre que dans les autres composantes, on oserait le faire à ce même niveau. Donc je ne peux pas accepter ces arguments qu'on nous donne depuis des années, toujours les mêmes, et qui, à mon avis, n'ont plus de fondement aujourd'hui. Encore une fois, cela suffit.

Et je voudrais simplement terminer sur le fait que je sais que Marie-Geneviève Gerrer est retenue par une réunion avec le président de notre conseil d'école, mais je regrette très vivement que Marie-Geneviève ne soit pas là aujourd'hui pour discuter avec vous de ce dossier.

M. Mercier.- Merci. J'entends bien les éléments qui ont été évoqués. Je crois effectivement que la conjonction des besoins en formation/recherche est quelque chose qui peut être bloquant. Peut-être est-ce parce que par le passé, en tout cas, l'ESPé ou l'ex-IUFM était éloigné de certains laboratoires. Cela peut effectivement poser des soucis. On l'a vu sur un des deux postes. Pour moi, il y a deux postes qui étaient en discussion et pour lesquels on est en désaccord et pas l'ensemble de la campagne. Par ailleurs, nous avons été remerciés sur certaines autres décisions qui étaient favorables à l'ESPé. Bien sûr, parfois c'est un remerciement à demi-mot en disant « on nous donne un MCF supplémentaire, on aurait voulu un PR supplémentaire ». Mais je rappelle que nous avons quand même transféré un support de MCF vers le périmètre ESPé.

Mme Maurel.- On nous prend 13 postes et on nous vante le fait que l'on nous transfère un poste de MCF...

M. Mercier.- Non, mais il faut quand même...

Mme Maurel.- ...Si tu veux, Samuel... 13 postes ! Je te réponds 13 postes.

M. Mercier.- Je peux témoigner que dans la plupart des composantes, les charges qui pèsent sur les collègues enseignants et enseignants-chercheurs sont lourdes également.

Mme Maurel.- Il n'y a qu'à l'ESPé que 13 postes sur 19 sont différés, Samuel.

M. Mercier.- Oui, à la demande de la composante. Pour la plupart d'entre eux.

Mme Maurel.- Oui, enfin cela... À la demande de la composante...

M. de Mesnard.- Je voudrais dire une chose. Comme administrateur, je ne suis pas du tout en charge du dossier. Je ne suis pas du tout spécialiste de l'ESPé, mais je lis le document et je vois que sur 13 postes différés, 10 sont à demander à l'initiative de la composante comme différés. Donc je dois dire que j'ai du mal à suivre ton argument, Laurence, parce que...

Mme Maurel.- Je peux comprendre que tu aies du mal à suivre mon argumentation. Cela ne pose pas de problème.

M. de Mesnard.- Réellement. C'est-à-dire qu'on prend le tableau, on regarde, on pointe. J'en trouve 10 sur 13. Donc je trouve que l'argument est difficile à suivre. 10 sur 13 apparaissent à la fois dans la colonne « Demande de la composante » et dans la colonne « Résultat final ». Donc pour 10 postes différés sur 13, la composante a demandé que le poste soit différé. Ou bien je ne comprends rien au tableau.

Mme Maurel.- Je ne pense pas que tu puisses dire aussi clairement « la composante a demandé ». Je pense qu'il faudrait peut-être demander à la composante comment se sont passés les dialogues budgétaires et la campagne d'emplois pour savoir ce que la composante a effectivement demandé et ce que la composante a fini par accepter d'entériner, ce qui n'est pas exactement la même chose parce qu'il n'y avait pas d'autre choix possible parce que quand on dit « de toute façon, il n'y a pas les sous », en gros. Il y a l'équilibre budgétaire à un moment donné. Donc dire qu'il y a « 10 publications différées à la demande de la composante »... C'est ce qui est écrit sur le papier, ce n'est pas exactement ce qui s'est passé.

M. Mercier.- Non parce que je pense que ce serait encore plus favorable aux décisions que nous avons prises s'il fallait vraiment mettre l'accent sur tout ce qui a été appréhendé. En aucun cas, la contrainte financière n'est évoquée sur ces dimensions. Et puis peut-être qu'il faut... Je pense qu'il y a eu beaucoup de progrès dans ce domaine mais nous avons parfois eu l'occasion de constater qu'il y avait des départs en retraite de certains collègues qui étaient globalement en sous-service. Donc ce n'est pas forcément évident de pouvoir remplacer systématiquement, dans ce cas-là, un collègue par un autre, sachant qu'il est difficile... On pense aussi aux recrutements infructueux dans certains contextes. Cela fait fi de l'ensemble des difficultés que tu connais.

Je crois que c'est un faux débat. Les vraies questions que tu as pointées sont stratégiques et importantes. C'est, par exemple, comment, effectivement, intégrer certaines thématiques de recherche qui sont liées à l'ESPé dans des laboratoires qui s'en éloigneraient. Cela me paraît effectivement quelque chose de beaucoup plus bloquant puisqu'on a proposé à publication des postes où la composante a dit « non, nous n'acceptons pas, nous préférons un PR plutôt qu'un MCF (ce qui est légitime), un MCF plutôt qu'un PRAG ». Mais nous avons vraiment le souci de pourvoir aux réels besoins d'enseignement de la composante.

Après, que la stratégie soit si complexe. Ce n'est pas simple. L'ESPé, tu l'as évoqué, est en évolution. On a encore de nouvelles formations qui ouvrent. Je crois qu'EFEC, on ne peut pas dire qu'on ait une antériorité très forte pour savoir quels besoins sont nécessaires. Donc...

Mme Maurel.- Je voudrais simplement répondre. J'ai parlé d'équilibre budgétaire parce que c'est toi qui l'as dit. Sinon, j'aurais attendu cela pour mon explication de vote tout à l'heure.

Je ne peux pas laisser dire ici, au conseil d'administration, qu'il y a des sous-services massifs dans notre composante parce qu'il y en a eu, c'est vrai. Il y en a eu à une époque où les recrutements au concours étaient moindres. On est une composante qui est sujette aux recrutements au concours, à ce que l'État décide de mettre au concours comme postes. Ce n'est plus le cas parce que justement, depuis

quatre ou cinq ans, on nous gèle systématiquement les postes. Ou pratiquement systématiquement. Ce qui fait qu'au bout d'un moment, la charge retombe sur les collègues. Et je crois que dire cela aux collègues de Nevers ou de Mâcon qui passent leur temps dans les trains ou dans leur voiture à aller à Dijon depuis Nevers, à aller à Auxerre depuis Mâcon, à faire Mâcon-Nevers dans un autre sens pour justement ne pas être en sous-service parce qu'ils mettent un point d'honneur à ne pas l'être, je trouve que ce n'est pas très délicat à l'encontre de mes collègues.

M. Mercier.- Je n'ai pas du tout évoqué les collègues actuels. J'ai parlé des départs en retraite pour certains collègues, ce qui n'est pas du tout la même chose. Et puis je rappellerai que d'autres sections dans l'université sont très sous-encadrées et très pourvoyeuses d'heures complémentaires. Et quand on fait l'état des lieux de toutes ces sections, il y a des sections qui ont parfois plus de 100 heures complémentaires par enseignant-chercheur en activité, ce qui montre bien qu'il y a un sous-encadrement global, on sera d'accord là-dessus. Plutôt que de pointer l'ESPé contre les autres, c'est plutôt, on est d'accord, le fait qu'il y a un sous-encadrement manifeste dans la plupart des composantes et que, du coup, dans un contexte d'absence de créations d'emplois, comme tu le rappelais, il est primordial de réussir les recrutements. Là où on peut atténuer le sous-encadrement, il faut le réussir, et cela demande, par un examen attentif, de la cohérence entre besoins d'enseignement et recherche.

Le Président.- On va avancer parce que l'heure tourne. Je voudrais simplement dire devant tous les administrateurs que l'ESPé reste effectivement dans une phase de construction et redire toute l'ambition que nous avons dans l'ESPé qui est un modèle pédagogique unique en France et la volonté très forte que nous avons de voir réussir ce modèle d'ESPé. Donc un investissement qui est fort politiquement dans l'ESPé. C'est bien ce qui nous a conduit à mettre en place la licence EFEC, et vous vous souvenez que nous avons ici, dans ce conseil d'administration, décidé d'octroyer des moyens budgétaires nouveaux pour la réussite de la licence EFEC. D'ores et déjà, elle s'annonce comme une réussite qui va nous amener à ouvrir cette licence sur le site de Nevers l'an prochain.

J'animais le conseil de site à Nevers la semaine passée. Je dois dire que nous avons eu un retour très positif de l'équipe de l'ESPé de Nevers sur cette ouverture prochaine de la licence EFEC, sur la façon dont nous investissons pour l'ESPé également sur Nevers avec la rénovation du gymnase, un certain nombre d'opérations de cette nature.

Donc bien sûr, nous sommes attentifs à l'ESPé. Nous y investissons beaucoup. C'est notre équipe de gouvernance qui a fait en sorte que l'IREDU soit rattaché à l'ESPé pour bien matérialiser notre attachement à développer de la recherche. Mais tout cela, Laurence, je vois que tu réagis, il faut du temps pour que cela se construise. Regardez. Le meilleur des exemples qu'on puisse donner, c'est que sur le master de professeur de technologie qui avait du mal à décoller depuis plusieurs années, la politique que nous avons menée fait qu'il y a cette année, 18 étudiants qui sont prêts à s'inscrire en première année de ce master de professeur de technologie. C'est formidable. Mais c'est également la démonstration que les stratégies qu'on mène sont des stratégies qui se construisent dans le temps et qui nécessitent beaucoup de progressivité, beaucoup de réflexion avant de prendre des décisions.

Un dernier point et on va avancer, je voudrais dire et redire, on en a déjà parlé devant d'autres conseils, que la clé d'entrée dans la politique d'emplois que nous menons n'est jamais une clé d'entrée budgétaire. Bien sûr, il faut être lucide, on l'a déjà dit et je le redis, nous ne pouvons pas pourvoir tous nos emplois, c'est vrai, mais notre clé d'entrée est toujours pédagogique et n'est jamais budgétaire. Un des meilleurs éléments macroscopiquement, c'est que globalement, pour la plupart des emplois non pourvus, on propose un ATER, effectivement, Samuel l'a dit, ce qui ne serait bien évidemment pas le cas si notre clé d'entrée était exclusivement budgétaire. C'est tout à fait clair.

En tout cas, il faut que l'ensemble de la communauté soit rassuré sur la volonté que nous avons, très forte, de soutenir l'ESPé qui est en train de bien démarrer. C'est compliqué, effectivement. Le modèle qu'on a mis en place est compliqué, mais l'ESPé redémarre. Les effectifs étudiants sont à la hausse et cela est quelque chose qui nous satisfait grandement et qui est prometteur pour l'avenir.

M. de Mesnard.- Juste un mot. Sachant que dans les établissements dans lesquels la clé d'entrée est budgétaire, on annonce d'emblée moins 30 recrutements ou alors pas de recrutement cette année. C'est une approche qui me semble complètement différente.

Le Président.- Tout à fait. Alors que nous faisons une approche au coup par coup véritablement discutée. Concertée. C'est une approche presque d'artisanat de luxe que l'on fait dans la discussion pour peser au mieux chacun des emplois qu'on ouvre ou qu'on n'ouvre pas. Voilà ce que je voulais donner en complément.

On peut peut-être finir sur les composantes, Samuel.

M. Mercier.- Oui, je poursuis avec l'IUT de Chalon. À l'IUT de Chalon, il n'y a pas de potentiel côté personnels BIATSS. Il n'y a pas de poste vacant.

Par contre, un poste côté enseignants et enseignants-chercheurs, PRCE 1434, détachement Sylvie Mérienne, demandé en publication PRAG, « Sciences physiques et chimie ». C'est bon ?

Pour l'ESIREM, pas de poste vacant, ni côté BIATSS ni côté enseignants et enseignants-chercheurs.

Voilà pour les composantes. Je vous propose de prendre, cette fois, les services. De faire un état des lieux par service.

Je l'ai évoqué, 18 republications. Je vais passer, bien sûr, là où il n'y a pas de poste vacant. On peut avancer.

On passe à l'OCIM. Un IGE, BAP D, mutation Florence Belaen, demandé en maintien...

Le Président.- Samuel, Cédric voudrait intervenir. Pardon.

M. Mercier.- Pardon.

M. Clerc.- Je voudrais intervenir sur l'ESIREM, par exemple, parce qu'il n'y avait pas de poste. Mais je m'interroge quand même sur la demande de la composante. Quand je vois un technicien BAP E, informatique et électronique assistance TP, je crois qu'ils cherchent l'oiseau rare qu'ils ne trouveront peut-être pas parce que pour recruter quelqu'un qui soit un informaticien, parce que c'est un métier qui quand même se complexifie, et qui, en plus, puisse faire de l'électronique pour

l'assistance des TP, connaissant les techniques qui sont mises en œuvre dans ces TP, je crois que cela va être difficile. À mon avis. De mémoire, ils demandaient un électronicien par le passé. Aujourd'hui, ils demandent en plus des compétences... Enfin, on voit que là aussi... Enfin, c'est un petit peu révélateur. Les ITRF sont sollicités pour faire un petit peu beaucoup de choses, même à côté de leur métier. C'est simplement pour évoquer la chose et pour dire que cela m'interpelle, ce genre de demande de la part des composantes.

M. Mercier.- Oui, cela renvoie à des difficultés de la part de l'ESIREM pour assurer la maintenance informatique. Les charges qui pèsent sur l'ESIREM sont importantes dans ce domaine. C'est sans doute une autre partie, effectivement, du problème. C'est peut être lié à ce que vous évoquez.

Le Président.- Laurent.

M. Brachais.- Effectivement, je confirme les soucis liés justement au personnel informatique à l'ESIREM puisqu'on a un demi-poste, en fait. La personne est complètement surbookée. Elle est d'ailleurs en arrêt maladie actuellement, suite à cette surcharge de travail. Effectivement, on n'a historiquement pas de poste d'ingénieur en électronique. C'était un petit peu, je dirais... La demande de l'ESIREM venait du fait qu'on ne voulait pas être trop gourmand de demander un demi-poste de chaque et, finalement, de se dire que tout cela pourrait être rassemblé sur un seul poste mais, évidemment, ce qu'on souhaiterait, c'est quasiment avoir un poste en électronique et un poste en informatique. Ce serait l'idéal.

Le Président.- Merci pour ces interventions.

M. Mercier.- Pour en revenir à l'OCIM, le deuxième poste vacant est un technicien gestion financière, mutation M. ou Mme Joseph. Il est demandé en requalification IGE, pour lequel nous souhaitons un maintien en technicien.

Ensuite, je crois qu'il faut passer au pôle Formation et Vie universitaire, avec trois postes :

- l'IGR, BAP J, détachement Mme David, demandé en transformation en IGE ;
- l'IGE, BAP J, détachement Marion Vignal, en maintien ;
- l'IGE, J, détachement Marielle Bossu, en maintien également.

Pôle International, avec un technicien transformé en SAENES, pourvu rentrée 2015. Cela concerne la mobilité étudiante.

Pour le pôle Logistique des cinq UFR, il était demandé pour un technicien une transformation en ATRF avec passage en BAP E, pour lequel nous évoquons un avis défavorable. Cela tient en partie au fait que, par ailleurs, dans les demandes de création, il est demandé un BAP F pour compenser le passage du technicien en BAP E. Nous souhaitons qu'il y ait une réflexion plus affirmée sur les besoins dans ce domaine même s'il y a une interrogation légitime pour savoir si c'est de la maintenance audiovisuelle ou de l'informatique, qui est le besoin le plus prégnant dans ces UFR qui ont aussi des charges qui pèsent de façon importante sur le maintien de l'informatique.

Oui ?

M. J-E. Rollin.- Sur ce poste, il y a un avis défavorable de la gouvernance. C'est-à-dire que le chapeau va rester quand même au sein du pôle Logistique. Pour le moment, il n'est pas repris par l'université ? Il n'est pas pourvu ?

M. Mercier.- Non. Pour l'instant, de mémoire, il y a un CDD qui l'occupe. C'est cela ?

M. J-E. Rollin.- Oui. Pour le moment, il ne revient pas, il n'a pas été redistribué, parce que je ne l'ai retrouvé nulle part. J'ai cherché parce que vos tableaux, sous couvert de nous présenter soi-disant de façon beaucoup plus didactique, il devient plus compliqué de suivre le jeu de bento des postes. Donc on a essayé de le retrouver. J'y ai passé mon dimanche après-midi. Mais cela a été assez intéressant de faire cette manip.

M. Mercier.- Bien. Le pôle Patrimoine. Technicien génie climatique, en G, demandé en redéploiement et transformation en poste d'assistante sociale à effet rentrée 2015. En fait, cela permet de pérenniser le support d'assistante sociale.

Pôle Pilotage. IGR, BAP J, responsable pôle Pilotage. C'était le détachement de Bruno Jeannelle. Il est transféré au CREDIMI à l'UFR Droit, Sciences économique et politique. Cela est en lien -cela a été évoqué, par ailleurs, dans les conseils précédents- avec le besoin pour le CREDIMI de pouvoir disposer d'un IGR en lien avec le CNRS.

Un IGE, J, détachement Corinne Weill, en maintien.

Pôle Recherche. IGE, détachement Lucie Charraud, pour la valorisation de la recherche. En maintien.

Ensuite, on passe au pôle Systèmes d'information et usages du numérique avec trois postes :

- un IGR, retraite M. Joninon, qui concerne les réseaux, donc maintien ;
- un IGR, pour le calcul retraite, M. Gaillard, toujours en maintien ;
- un IGE, BAP E, retraite Mme Monique Bizouard, avec maintien demandé.

Pour le SCD, conservateur, retraite Dina Mascret, en maintien. C'était Droit et Lettres.

Conservateur Sciences/Économie, décès de Catherine Deloche, demandé en maintien.

Conservateur, suite au détachement de Roselyne Schmauch, avec maintien également.

Pour le SEFCA, le poste technicien, BAP J, gestion financière, suite à la réussite au concours de Béatrice Casas, est demandé en requalification en assistant ingénieur (ASI) avec, là encore, une évolution vers un périmètre totalement différent.

Voilà pour les services.

Le Président.- Julien souhaite intervenir.

M. Brault.- J'avais juste une remarque, je voulais attendre la fin, par rapport au Centre de prévention et de santé universitaire, sur la demande qui avait été faite d'avoir un CDD à temps complet pour un psychologue, je crois. Non ? Je me trompe ? C'est dans les documents. Je pense que ce serait... Parce qu'actuellement, en fait, je crois que ce doit être quelqu'un qui est en CDI sur une après-midi par semaine... Non, une journée. Je crois que c'est mardi toute la journée.

M. Thepenier.- Oui, il y a eu une transformation du contrat qui était à l'origine en CDD. La transformation s'est faite sur un CDI, ce qui permet d'avoir une pérennité quand même sur le poste.

M. Brault.- Parce que là, la demande était d'avoir un CDD à temps complet. La seule remarque que j'ai, c'est que je pense qu'il serait intéressant d'y penser dans les années à venir parce qu'au cours de plusieurs échanges, c'est vrai qu'au final, cela ne fait pas tant que cela. Si on reprend la population étudiante au global, si on prend seulement une journée, cela va faire peut-être 10 rendez-vous maximum. Sachant, généralement, que ce n'est pas comme avec un médecin généraliste où on y va pour une fois. Généralement, les gens y retournent plusieurs fois. Donc cela veut dire qu'il ne peut y avoir un suivi quasiment que de 15 ou 20 étudiants peut-être sur des durées qui sont, à terme, courtes. Je pense que c'est un besoin aussi parfois de certains étudiants. Donc à terme, y réfléchir. Cela pourrait être intéressant dans le cadre du développement du centre de santé dans les années à venir.

Le Président.- Julien, cela fait clairement partie des objectifs que l'on a à moyen terme sur le centre de santé, effectivement. Il va falloir que petit à petit, on diversifie et on élargisse la prise en charge. On est, là encore, dans une phase de montée en charge et on a besoin d'un petit peu de temps. En réalité, sur ces questions davantage sanitaires et sociales pour les personnels et les étudiants, les arbitrages qui ont été faits cette année, en tout cas au cours des 18 mois passés, ont été sur le poste de l'assistante sociale qui a été passé à temps plein et qui a été pérennisé, cela représente un véritable engagement, et puis également sur le recrutement d'une psychologue du travail, qui était également quelque chose d'important, qui fait un travail remarquable. Dans un contexte aussi de moyens et d'arbitrages qu'on doit faire, on a plutôt mis l'accent cette année sur la psychologue du travail et l'assistante sociale, mais je suis totalement conscient de la nécessité d'élargir notre capacité sur la prise en charge, effectivement, dans le cadre du service du centre de santé. Tout à fait. Mais cela reste dans nos perspectives pour les années qui viennent.

M. Brault.- Oui, bien sûr. Je ne mettais pas en cause la décision ici. Je pense que ce serait vraiment une piste de réflexion intéressante pour les années à venir.

Le Président.- Tout à fait. Cédric.

M. Clerc.- Je voulais comprendre, en fait, la ligne au niveau du pôle Pilotage pour le poste d'IGR. On a parlé en CT, effectivement, qu'il y avait un besoin au CREDIMI. Par contre, dans la case Observations, « *Bloqué pour éventuelle réintégration* », cela veut-il dire que vous réservez encore quelque part un poste pour le collègue qui est actuellement en détachement pour qu'il puisse réintégrer ? C'est page 16 du document.

Le Président.- Allez-y, je vous en prie.

Mme Mathieu.- Justement, il a été débloqué pour procéder au transfert. Jusqu'à présent, il était bloqué pour une éventuelle réintégration.

M. Clerc.- D'accord, donc...

M. Mercier.- Cela veut dire...

Mme Mathieu.- Les observations portent sur la situation antérieure.

M. Mercier.- Cela veut dire que s'il souhaite réintégrer son poste, il faudra trouver un support d'IGR au niveau de l'université.

M. Clerc.- D'accord. Et trouvera-t-on un support d'IGR ?

M. Mercier.- Il faudra bien. C'est pour cela que globalement... C'est un bon exemple. C'est pour cela que globalement on hésite très souvent à republier des postes occupés par des personnes en détachement ou en disponibilité. On aurait la possibilité de réduire le délai de publication différée. Si on le fait partout... Alors, vous avez évoqué les incidences financières, mais c'est aussi concrètement d'éviter qu'à une rentrée, un titulaire ne revienne et, de plein droit, demande son poste et qu'on ne puisse plus le lui fournir parce qu'on aurait pourvu l'ensemble des emplois.

Le Président.- Je pense que c'est en conseil académique ou peut-être en comité technique que l'on a évoqué la décision que l'on avait été amené à prendre sur ce poste. En réalité, il s'agit d'une discussion et d'un partenariat avec le CNRS qui était quelque chose de déterminant pour obtenir un maintien fort du soutien du CNRS au laboratoire CREDIMI. Dans la construction globale de la stratégie recherche de l'établissement, et à l'heure où le CNRS se désengage des laboratoires de sciences humaines et sociales, arriver à cristalliser, à conforter ce soutien du CNRS au laboratoire CREDIMI était quelque chose d'absolument déterminant. C'est la raison pour laquelle on a redéployé ce poste qui n'était pas pourvu, bien entendu, mais avec la parfaite conscience du fait que si le collègue souhaite revenir, il faudra qu'on trouve, à un moment ou à un autre, un support pour l'accueillir.

Merci, Samuel, en tout cas, pour avoir porté cela.

M. Mercier.- Merci. Je voulais remercier aussi Pierre-Étienne Thepenier, le DRH, pour son aide et pour, notamment, la coordination que cela représente entre les deux services et l'élaboration de documents qui vous donnent l'information la plus complète et la plus transparente possible de façon à pouvoir délibérer.

Le Président.- Je voudrais enchaîner en disant que ce qu'on vous présente et ce qu'on débat aujourd'hui en deux heures ou deux heures et demie est, en fait, l'aboutissement d'une somme de travail considérable, qui a été mené à la fois par les équipes de vice-présidents, par les équipes administratives, par les équipes des composantes et des laboratoires. La campagne d'emplois 2016, telle qu'on vous la présente, est un processus que nous avons commencé de construire à la fin du mois de janvier 2015 parce que c'est un travail de coconstruction qui nécessite un dialogue extrêmement nourri, régulier, affiné tout au long de l'année et qui, au bout du compte... Et même si ponctuellement chacun peut ne pas en être totalement satisfait, je voudrais dire que pour l'essentiel quand même, les propositions qui vous sont faites suivent très largement les propositions des directeurs de composantes et des directeurs de laboratoires même si la gouvernance de l'établissement, bien entendu, arbitre, prend des décisions, fait des choix. C'est quelque chose de bien

normal. Mais je considère que le travail de dialogue et de concertation avec l'ensemble de la communauté est vraiment maximal par rapport à ce qu'il pourrait être.

Cette campagne d'emplois a été présentée, bien entendu, pas poste par poste et ligne par ligne, au comité technique qui n'a pas à savoir des questions individuelles mais qui se prononce sur l'architecture globale de la campagne d'emplois. Le comité technique, pour le volet enseignants, s'est prononcé avec 3 abstentions et 7 contre. Pour le volet des personnes administratives, techniques et de bibliothèque, il s'est prononcé avec 1 abstention et 9 voix contre. Ce qui, vous le savez, dans les mécanismes du fonctionnement du comité technique, nous a permis d'avancer au long des conseils.

Nous avons soumis cette campagne d'emplois au conseil académique la semaine passée. Au terme d'une présentation qui était identique à celle que nous venons d'avoir et d'échanges qui ont été très approfondis, le conseil académique s'est prononcé par 1 voix contre, 10 abstentions et 39 voix pour, sur l'équilibre général de cette campagne d'emplois. Étant entendu qu'au conseil académique, nous n'avons pas dissocié la campagne d'emplois enseignants et la campagne d'emploi personnels administratifs, techniques et de bibliothèques, puisque c'est bien l'objectif de cette nouvelle modalité de présentation cette année, c'est que la discussion puisse être globale. Il s'agit d'un engagement que j'avais pris en 2012 de repositionner l'emploi BIATSS et les campagnes d'emplois BIATSS véritablement dans la stratégie de l'établissement, de construire des campagnes d'emplois BIATSS comme nous le faisons pour les enseignants. C'est ce que nous proposons cette année, avec un vote qui doit être global. Je suis très heureux qu'on puisse fonctionner de cette façon. Cela semble simple, mais c'est un très gros travail pour le pôle Ressources humaines et les services que d'arriver à faire évoluer cette façon de travailler qui était historiquement, on va dire, celle de notre université.

Si les discussions ont été à leur terme... Jean-Emmanuel, vous vouliez intervenir.

M. J-E. Rollin.- Oui, parce qu'on a vu les postes, mais j'ai quand même une intervention globale sur la politique de la campagne d'emplois, BIATSS en particulier.

Le Président.- Allez-y, je vous en prie.

M. J-E. Rollin.- On a vu sur la campagne d'emplois enseignants-chercheurs 32 postes gelés. M. Mercier l'a rappelé là, il avait déjà dit lors du comité technique que, finalement, le gel des postes permet quand même d'ajuster le budget. C'est une variable d'ajustement du budget de l'université. Mais cela on le savait avec la loi LRU depuis tout le temps et, là, on en a la confirmation.

J'ai passé un peu de temps ce week-end à y travailler de façon un peu plus pointue parce qu'on avait des informations qu'on n'avait pas forcément dans le cadre du comité technique, mais cela était normal. J'ai regardé parce qu'il me manquait quand même le gel des postes des BIATSS. Parce que quand on voit « maintien », « maintien », ..., on peut se dire que c'est bien, les postes sont maintenus, ils vont être pourvus. Or, non. Je me suis aperçu que depuis 2010, nous avons des postes qui sont gelés. C'est-à-dire que c'est le même qui apparaît et qui est maintenu à chaque campagne d'emplois. J'ai repris les différentes campagnes d'emplois. Et ce poste est gelé. Il est mis « maintien » mais il n'est pas pourvu. Donc c'est un gel déguisé. J'ai compté entre 2011 et 2014, parce que je n'ai pas pris la période 2015-

2016, 13 postes de BIATSS qui ne sont, comme cela, jamais pourvus. Qui sont mis en maintien mais qui ne sont jamais pourvus.

Alors je sais, j'entends le même discours depuis trois ans : « c'est pour le pouvoir », mais quand ce sont des personnes en retraite... Et je n'ai pris que des personnes en retraite. Donc je n'ai pas pris les personnes en détachement, Monsieur Mercier, je vous coupe tout de suite dans votre réponse. Je les ai mis de côté, parce que si on les mettait avec, nous sommes à 30. Donc vous voyez. Je parle de 13 postes de personnes en retraite depuis 2011 qui ne sont pas pourvus. Donc j'espère que les 15 ou 16 postes de personnes en retraite en 2015 et 2016 seront véritablement pourvus parce que si c'est encore un gel déguisé, c'est encore la variable d'ajustement. Voilà ce que je voulais dire.

Mais il y a un document que vous n'avez pas présenté et que nous avons eu, nous les administrateurs, c'est le coût de la campagne d'emplois. Je le dis parce que j'en ai un peu... Cela m'agace d'entendre la gouvernance nous dire que la campagne d'emplois, chaque année, c'est 300 ou 400 000 euros. Cette année, on nous annonce 376 779 euros. J'ai pris ma petite calculatrice ce week-end et j'ai repris en face de chaque poste combien cela coûtait d'un côté et combien on en enlevait de l'autre. Je prends, par exemple, sur les emplois gagés. Vous nous annoncez 171 000 euros. Que l'université va mettre 171 000 euros. Dedans, vous oubliez de dire que ce sont quand même des emplois Sauvadet, donc que ce sont des contractuels. Si on en relève, et là pour éviter toute polémique, j'ai considéré que tous ces personnels étaient des contractuels catégorie C à l'échelon de base, 309. Je n'ai même pas pris la réévaluation ministérielle. J'ai pris l'ancienne évaluation. Nous enlevons déjà 70 000 euros de cette campagne d'emplois.

J'ai repris tous les emplois nouveaux. En fait, on s'aperçoit que sur ces emplois nouveaux, ce sont aussi des postes contractuels. Là, j'ai repris et on en relève encore 60 000 euros.

Il y a tout un nombre en termes de coût où, finalement, vous nous présentez un coût de cette campagne faussé. J'aimerais que pour les prochains documents nous ayons les différentiels que cela coûte parce que cela... Finalement, la campagne d'emplois ne s'élève plus à 379 000 euros, elle s'élève à même pas 180 000 euros.

M. Mercier.- Oui, c'est vrai. Vous avez raison. C'est un calcul théorique. En fait, dans le document, cela se veut un document de synthèse. Le mieux est l'ennemi du bien parce qu'il y a quelques années, il n'y avait aucun élément chiffré et la remarque qui était faite, de tous côtés d'ailleurs, pour toutes les parties, était de connaître un peu plus précisément l'incidence financière. Vous avez raison de souligner, notamment pour les emplois Sauvadet, que le différentiel n'apparaît pas.

On peut aussi évoquer le fait que ce sont des prévisions. Nous en ferons certainement plus. Donc c'est une sous-estimation du coût. Mais il est extrêmement difficile de pouvoir très précisément chiffrer puisque les calculs restent tout à fait abstraits en disant « on suppose que cela va être un tel indice ». C'est bien évidemment perfectible.

On pourrait aussi évoquer le coût des requalifications qui, lui aussi, est théorique. Mais cela donne quand même une idée.

Par ailleurs, côté pôle Pilotage, il est important d'avoir des stratégies de prudence lorsqu'on estime l'impact financier. Je pense que lorsqu'on indique des prévisions d'emplois gagés, on sait bien que ce n'est pas un différentiel. On peut dire que cela dépend à quel niveau on se situe. Si on regarde le surcoût exact de cette

campagne par rapport à la masse salariale précédente, on sera effectivement en dessous, vous avez raison de l'évoquer. Mais on pourrait dire, si on s'intéresse au GVT, que le fait que ces emplois gagés Sauvadet vont être pérennes aura une incidence positive qui va donner un petit surcoût. Cela ne sera pas forcément énorme. Vous voyez. Il y a des choses qui se compensent d'un côté ou de l'autre.

Je crois, effectivement, que cela n'a pas été fait. Je ne connais pas la raison technique, mais je pense que c'est beaucoup plus compliqué pour les quatre Sauvadet identifiés de pouvoir aller chercher des points de comparaison et estimer le surcoût. C'est pour cela que cela n'apparaît pas et que cela apparaît pour le reste. Donc je crois qu'il faudra améliorer la communication qui est faite autour de ce document qui se veut un document de synthèse et d'information la plus transparente possible, mais en aucun cas, ce document nous conduira à claironner « vous voyez, il y a bien 400 000 euros en surcoût net », etc. En tout cas, je ne l'ai pas présenté comme cela. On touche aussi aux confins entre le périmètre du vice-président RH qui s'occupe de la campagne et du vice-président Finances qui pilote l'impact financier. C'est un document qui rencontre les deux et il est parfois difficile d'aller au plus exact possible dans ce domaine.

M. J-E. Rollin.- Mon intervention là-dessus, c'est simplement que...

M. Mercier.- Mais on est d'accord.

M. J-E. Rollin.- ...j'ai souvent entendu cette année et l'année précédente que le coût de la campagne d'emplois était de tel niveau. Or, le niveau n'était pas celui-là. C'est ce que je voulais rappeler.

M. Mercier.- Cela ne faisait pas forcément apparaître les Sauvadet, je crois.

Le Président.- C'est exact. Les Sauvadet n'apparaissaient pas. En fait, je voudrais faire un petit commentaire de nature un peu politique sur cette question. En réalité, toute la question est celle du surcoût, mais peu importe. Ce que je veux dire, c'est que depuis quatre ans, notre université investit dans l'emploi administratif et technique et investit davantage. Cela est conforme à la volonté qui était la mienne et que j'avais largement exprimée en 2012, que je voulais replacer les emplois et les carrières des personnels administratifs, techniques et de bibliothèques en position centrale dans cette université. Il n'y avait plus de campagne d'emplois. Nous avons refait de véritables campagnes d'emplois. Et à l'heure d'une situation économique qui est difficile, à l'heure de budgets qui sont contraints, (bien sûr, ce n'est peut-être pas un surcoût de 300 000 ou de 350 000, peu importe), il y a un coût augmenté de l'emploi administratif et technique, et c'est normal, parce qu'il est tout à fait clair que dans notre université, qui est une université sous-dotée en emplois, c'est tout particulièrement sur les personnels administratifs et techniques que porte le déficit et il fallait réengager une dynamique positive autour de ces emplois et c'est ce que nous avons fait. C'est bien le sens de cette remarque que vous avez pu m'entendre faire quand je parle de surcoût. Effectivement, à quelques milliers d'euros près, ce n'est peut-être pas exact, mais il y a une augmentation du coût qui traduit une vision et une volonté politique de replacer ces personnels administratifs et techniques dans le rôle qui est le leur dans notre université.

Si chacun s'est exprimé... Laurence, et on pourra passer au vote.

Mme Maurel.- Comme je l'annonçais tout à l'heure, je voulais juste faire une explication de vote. Je crois que le vote du comité technique qui rejette, aussi bien sur la partie enseignants/enseignants-chercheurs que sur la partie BIATSS, cette campagne d'emplois, témoigne de la limite que nous avons atteinte pour ce qui est des gels de postes.

Je le disais quand je suis intervenue sur l'ESPé. Je crois qu'on est dans une situation totalement paradoxale. Paradoxale parce que d'un côté, nous nous plaignons légitimement d'une sous-dotations chronique et nous proposons une campagne d'emplois dans laquelle nous ne publions pas les postes qui sont les nôtres. Je me mets deux secondes à la place du ministère. Je ne vois pas bien la cohérence et j'y vois plutôt un argument pour le ministère de dire « vous nous demandez qu'on vous crée des emplois et vous ne publiez déjà pas les emplois que vous avez ». Donc je ne vois pas comment on va se sortir de ce cercle vicieux d'une certaine manière où on ne publie pas les postes, où on se plaint de ne pas avoir de création d'emploi... Enfin, je nous vois mal partis.

Je voulais rappeler aussi qu'évidemment, on ne peut pas être d'accord avec une campagne d'emplois où 32 postes ne sont pas publiés et je redis que 13 de ces postes ne sont pas publiés à l'ESPé. Je crois que la raison fondamentale de ce gel des postes, même si, bien évidemment, il y a parfois des profils mal ficelés, des collègues qui ne partent pas à la retraite à la bonne date, des mutations, etc., je crois que la raison n° 1 de ces postes différés est des raisons budgétaires et pas scientifiques. Je crois qu'il faut arrêter de faire comme s'il y avait d'autres raisons que simplement la raison budgétaire. Je crois que c'est celle-là, la raison principale, et dans ces conditions, je voterai contre cette campagne d'emplois.

Le Président.- Très bien. Merci, Laurence, pour cette intervention. Cédric.

M. Clerc.- Je voudrais revenir sur la campagne d'emplois. Le calcul du coût qui a été évoqué, effectivement, n'est pas très simple à faire parce qu'on ne sait pas qui viendra sur les postes. J'ose espérer que dans les postes qui seront vacants, certains, notamment dans la filière ITRF, seront mis à publication comme étant disponibles à la mutation, que ce soit interne ou au niveau national, ce qui est très rare dans notre établissement. C'est une chose à laquelle le SNPTES est attaché.

Par contre, je n'avais pas tout à fait les mêmes chiffres que Jean-Emmanuel quand je compare le différentiel entre un contractuel, à l'heure actuelle, et le coût de revient s'il était titularisé.

J'ai repris ce que vous évoquez aussi dans les documents un peu liminaires à la campagne d'emplois sur la possibilité de mettre une charte à laquelle travaillent les organisations syndicales pour les bonnes pratiques envers les CDD où on voit qu'effectivement, ces collègues en CDD ne sont pas alignés sur le premier niveau de recrutement des titulaires. J'ai été surpris, en fait, en reprenant un peu les calculs. C'est-à-dire qu'en les rémunérant comme c'est prévu, comme c'est inscrit dans la charte, à l'indice 309, multiplié par la valeur du point d'indice, on n'atteint pas le SMIC. Donc bien évidemment, vous faites les réajustements pour que les contractuels soient au moins payés au SMIC. Ça, c'était pour les catégories C.

J'ai aussi pris l'indice de rémunération des catégories B contractuels et je me suis aperçu, toujours avec le même coefficient, que là non plus, pour les catégories B, on n'atteint pas le SMIC. Donc là aussi, certainement une revalorisation pour que nos collègues de catégorie B atteignent le SMIC.

Cela m'a interpellé parce que je me suis dit que, du coup, à l'université, qu'on soit recruté comme C ou comme B, en fait, on touche le SMIC quand on est contractuel. Cela pose quand même un problème, à mon avis... Enfin, on touche le SMIC parce qu'on veut bien... Enfin, réglementairement, on est obligé de nous accorder ce salaire minimum mais, du coup, je me dis que notre revendication d'aligner les contractuels sur les premiers niveaux de recrutement des titulaires est plus que jamais justifiée et je trouve que c'est un petit peu un leurre quand même de dire à certains « on vous recrute comme technicien SAENES contractuel » quand on sait qu'on va les payer la même chose qu'un adjoint technique.

Cela est quelque chose qui m'est apparu récemment, en travaillant cela avec les collègues. Vous me direz si je me trompe déjà, dans un premier temps, parce que je n'ai pas la science infuse et les compétences non plus pour juger de tous les impacts financiers. Seulement, je voulais le préciser.

Je pense que j'ai tout dit. Des postes disponibles à la mutation, le coût dont il serait bon d'avoir au moins une vision de ce que cela représente, et également les emplois Sauvadet.

Là, on voit apparaître quatre emplois gagés, ce que vous appelez des emplois gagés. Par le passé, aussi, le SNPTES a rappelé qu'il était attaché à ce que tous les emplois Sauvadet ne soient pas recrutés sur des emplois vacants mais soient de vraies créations de postes de fonctionnaires. Cela aura aussi pour conséquence... Si on pouvait le faire (peut-être qu'on n'a pas les moyens financiers de le faire), ce serait bien de l'annoncer aussi publiquement. Ici, pourquoi pas ? Pour que ces informations soient portées par tous jusqu'au ministère. Parce que mettre des mesures en place, c'est bien, mais ne pas donner les moyens pour pouvoir les appliquer, c'est autre chose.

C'est pour dire que si tous les emplois vacants normalement par des départs, que ce soit des mutations sortantes ou des départs en retraite, étaient pourvus par des concours, on va dire de droit commun, par mutation ou par intégration, tout cela ouvrirait aussi la possibilité de promotion par liste d'aptitude à tous nos collègues. On a vu ici tout au long des débats qu'il y avait vraiment un manque de requalification par rapport aux compétences qui sont exercées par nos collègues. Je voulais donc préciser que si on ouvrait tous les postes vacants à des vrais concours, on offrirait aussi des possibilités plus importantes de promotions à nos collègues puisque je vous rappelle que les concours Sauvadet n'ouvrent pas droit à un quota correspondant de promotions.

Pour toutes ces raisons, qu'elles soient dues à l'université ou à un fonctionnement plus général peut-être de notre ministère et des moyens qu'il veut bien nous allouer, je voterai également contre cette campagne d'emplois.

Le Président.- Très bien. Je vous remercie, Cédric. Si chacun s'est exprimé, je vais pouvoir soumettre cette campagne d'emplois à votre approbation.

Qui s'oppose à cette campagne d'emplois ? Quatre oppositions.

Qui s'abstient ?

M. J-Ph. Rolin.- Marie-Geneviève.

Le Président.- Marie-Geneviève s'abstient, exact... Très bien. Je vous remercie.

17 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention

Avant de rejoindre le buffet qui nous attend, j'ai été alerté sur le fait que dans l'enthousiasme de nos discussions sur la CFVU, nous avons omis un vote de délibération sur le Master 2 « Philosophie et monde professionnel » et sur les statuts AJAC à l'UFR de Sciences humaines qui ne posaient pas de difficulté mais qu'on a « skippés ». C'est ma faute. J'ai oublié de le soumettre à votre approbation. Donc je soumetts formellement à votre approbation les points qui avaient été traités dans le cadre de la CFVU, l'un sur le Master 2 « Philosophie et monde professionnel » et le second sur le vote des dispositions du statut AJAC en licence de psychologie qui ne posait pas de difficulté.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Donc tout ceci est maintenant formellement validé. Je vous remercie.

Unanimité (22 voix pour)

Un buffet nous attend dans la salle où nous nous réunissons habituellement en marge de ce conseil. Je vous remercie.

Nous reprendrons à 14 heures.

(Suspendue à 12 h 48, la séance est reprise à 14 h 00.)

V) Procédure de mécénat sans fondation

Le Président.- Chers amis, nous allons pouvoir commencer cette seconde séquence du conseil d'administration avec un ordre du jour qui va associer d'abord un point et une délibération sur la procédure de mécénat, ensuite un long point sur le contrat, le compte rendu du comité technique sur l'agenda de mise en accessibilité handicap, et quelques questions financières.

Je vais d'emblée passer la parole à Sylvain Comparot qui, au titre de l'Espace Entreprises, va nous présenter la procédure de mécénat qui est proposée à l'université de Bourgogne.

Sylvain, tu peux prendre la parole.

M. Comparot.- Bonjour à tous. Monsieur le Président, chers collègues, depuis quelques mois, il y a une réflexion qui s'est engagée autour d'une procédure de mécénat à l'uB. Une procédure de mécénat sans fondation. Dans beaucoup d'universités, les fondations sont à la mode. L'idée à l'université de Bourgogne est de ne pas rajouter de couche supplémentaire puisque les couches supplémentaires sont aussi, de fait, des frais supplémentaires de direction, des services de gestion, etc. Nous nous sommes rencontrés avec quelques collègues, que je tiens particulièrement à saluer, au titre de l'Agence comptable, du PAJI, du pôle Finances, et puis également l'Atheneum, qui se trouve être un service illustrateur de cette démarche et avec qui on a regardé si cette procédure pouvait fonctionner sur la durée. Le tout, évidemment, sous la direction du Vice-président Jean Guzzo.

Tout d'abord, un tout petit préambule. L'Espace Entreprises qui sera le service de rattachement de cette procédure de mécénat, qu'est-ce que c'est, puisqu'on en a déjà entendu parler, vous l'avez même voté ? C'est un guichet unique, je le rappelle, pluridisciplinaire, en relation avec les structures internes de l'établissement, que ce soit les services communs, centraux, généraux ou les

composantes et laboratoires de notre établissement. Il répond aux différentes questions des entreprises et les oriente vers le bon interlocuteur. Il est évident que l'Espace Entreprises est là pour jouer la transversalité et répondre à sa mission première de guichet unique mais, évidemment, il n'est pas là pour se substituer aux autres services ou aux autres structures internes de l'établissement.

Il est également l'interface de relations entre l'université et le monde socio-économique. À ce titre, jusqu'à maintenant, le Vice-président Jean Guzzo assistait à un certain nombre de réunions depuis le début du mandat en 2012, que ce soit chez nos partenaires socio-économiques que sont la CCI, le Medef, la CEGEP et un certain nombre d'autres clubs d'entreprises. Il a énormément mouillé la chemise. Il est donc évident qu'il fallait un service support qui puisse, sur la durée, pouvoir être présent aux différentes réunions puisque, finalement, si ce n'était pas forcément toujours le cas auparavant, nos partenaires en ont pris l'habitude et, maintenant, cela ferait un peu tache que l'université joue le siège vide. Cela permet de pouvoir créer une continuité de service.

Un certain nombre de politiques transversales ont été engagées avec des collègues. Finalement, la procédure de mécénat en est un exemple, mais il y en a d'autres qui, d'ores et déjà, ont été lancées.

Depuis neuf mois maintenant, à peu près, un peu moins, huit mois, un certain nombre d'éléments ont déjà été réalisés, que ce soit des participations aux réunions ou organisations aux clubs. Vous le voyez, tous ce qui est en vert, ce sont des choses déjà réalisées, déjà en place et régulières. Ce qui est en orange, ce sont des choses qui sont en cours de mise en place. Et ce qui est en rouge, c'est ce qui n'est pas encore mis en place mais qui est, d'ores et déjà, envisagé, voire, pour certains, un premier contact déjà réalisé.

Pour ce qui concerne les partenariats, ce sont pour la plupart des partenariats d'ores et déjà établis, c'est-à-dire au moins une action réalisée depuis huit mois et où l'Espace Entreprises était le service instructeur de suivi de la démarche. Par exemple, je prends Slow Food qui se trouve être une association qui, dans le cadre des Journées gastronomiques, réalisera une manifestation pour l'ensemble des étudiants et des personnels au Multiplex sur notre campus. Et puis un certain nombre d'autres opérations que je ne détaillerai pas ici mais que je pourrais détailler sous le contrôle du Vice-président Jean Guzzo dans un rapport d'activité que le service ne manquera pas de publier chaque année.

Enfin, en transversalité, je vous informe que le portail Entreprises sortira le 5 octobre. C'est un portail qui était souhaité par les entreprises, travaillé par différents collègues, et qui fera l'objet d'une évaluation par nos partenaires chaque année et avec une version améliorée chaque année. Donc le service Communication et un petit groupe de travail qui s'est mis en place. Il sort donc le 5 octobre. Un CRM sera mis en place aussi, c'est en partenariat avec le SEFCA, puisque nous n'avons pas de logiciel de suivi client, pour dire les choses très simples. Donc chaque service, chaque entité de l'uB est obligé de faire un suivi sur des tableaux Excel sans pouvoir, finalement, avoir des mises à jour assez simples et simplifiées et qui permettent, d'ailleurs, entre services, d'avoir un vrai relais quand on a, par exemple, je ne sais pas, telle personne dans telle entreprise qui évolue, change de fonction, cela permet de le changer une fois pour toutes pour tout le monde et non plus pour chaque service.

Intervenant.- Juste une micro question. Tu peux rappeler ce qu'est un CRM ?

M. Comparot.- C'est ce que je disais, c'est un logiciel de service client. De suivi. En gros, c'est une base de données de tous les partenaires, par exemple, que l'université pourrait avoir en termes d'entreprises avec, pour certains, leur nom, leur fonction... En fait, à chaque fois que tu as un contact avec eux, tu peux ajouter « j'ai eu telle personne en contact tel jour. Telle action de tel service pourrait l'intéresser ». Cela permet aussi de prévenir tel service d'une action qui pourrait être intéressante pour eux. Cela se mettra en place progressivement. L'idée n'est pas de faire quelque chose de compliqué. Pour l'instant, on s'est mis en relation, le SEFCA et l'Espace Entreprises. Je pense que le service Communication et quelques services centraux vont pouvoir très vite entrer dans la démarche et puis progressivement, on pourra évidemment agrandir le cercle pour que ce soit vraiment efficace. Mais évidemment, il faut pouvoir en tester les premières applications maintenant et puis un certain nombre d'éléments, si vous avez des questions, je pourrai évidemment y répondre.

Pour entrer dans le vif du sujet. Le mécénat sans fondation est un choix. En tout cas, c'est la proposition que l'on vous fait. Pour cela, il faut revenir sur ce qu'est le mécénat. Donc le mécénat est un soutien matériel auprès du bénéficiaire sans contrepartie directe. Pour faire simple, on va voir finalement un peu plus bas la vraie contrepartie. Elle est d'abord fiscale pour l'entreprise ou même le particulier. Elle est avant tout fiscale.

Le mécénat est géré par qui ? Les personnes publiques qui peuvent décider de gérer en interne leur mécénat ou de le confier à une structure intermédiaire. C'est ce que font certaines universités lorsqu'elles passent par la création d'une fondation.

Enfin, du coup, le régime fiscal. Vous le retrouvez. Donc évidemment, les établissements d'enseignement supérieur sont directement visés par la loi et donc le régime fiscal, finalement, on n'a pas besoin d'aller demander quoi que ce soit. C'est dans les gènes de l'université. Nous avons directement la possibilité, via l'Agence comptable, de pouvoir apporter un rescrit fiscal sur ce genre d'opérations.

Un exemple. Lorsqu'un individu ou une entreprise fait un don de 1 000 euros à l'université, sur l'impôt sur le revenu, finalement, le coût réel sera de 340, 250 ou 400 euros selon que ce soit sur l'impôt sur le revenu, la fortune ou les sociétés.

À titre d'information, sachez que cela existe déjà. Il y a déjà évidemment des dons à l'université. Sans révéler de nom ou quoi que ce soit, on a déjà des personnes qui, pour éviter de payer l'impôt sur la fortune, n'hésitent pas à faire des dons à l'université. Je me tourne vers M. Jobard mais sans en parler. C'est un véritable intérêt pour notre établissement. Autant que cet argent vienne à l'université que partir dans d'autres régimes fiscaux existants.

Pour le mécénat, il faut aussi avoir, par contre, bien en tête que ce sont des règles un peu compliquées. Ce n'est pas si facile de voir la différence entre le mécénat et le sponsoring. D'où l'intérêt de la procédure que l'on va vous présenter qui centralise à un moment les opérations puisque avec le mécénat, vous avez des petites définitions tout en bas, on est bien sur un soutien matériel apporté sans contrepartie, ce qui n'est évidemment pas le cas du sponsoring ou du parrainage où l'objectif est évidemment d'avoir un soutien matériel apporté en échange de quelque chose. Il y a un vrai bénéfice autre que fiscal. Et dans les différents dossiers que vous avez à votre disposition, on entre un peu plus dans les détails, mais là, évidemment, je fais un peu plus simple dans la présentation.

Pour ce qui est de la procédure, la politique de l'établissement que l'établissement propose est une politique décentralisée, à la différence, justement, d'une politique de mécénat avec fondation où on serait forcément dans l'obligation

de faire quelques éléments sur lesquels on demanderait un financement. Je prends par exemple la fondation qui est liée à l'université de Versailles Saint-Quentin, cela a été le financement de livres de bibliothèque. Vous avez quatre ou cinq opérations et pas plus. Donc on est vraiment sur des levées de fonds.

L'objectif, ici, a été de partir sur deux schémas : laisser à chaque service, composantes et laboratoires la possibilité de mener sa politique de mécénat avec une ossature commune pour tous et, ainsi, une procédure que vous voyez détaillée, sur laquelle je peux évidemment répondre à vos questions. En tout cas, ce qui pourrait résumer un petit peu les différentes étapes, c'est, en gros : chaque acteur a un contact évidemment avec le mécène et se tourne vers l'Espace Entreprises pour pouvoir faire le suivi de ce dossier de mécénat et, ensuite, en interne, l'Espace Entreprises fait le lien avec l'ensemble des services concernés, que ce soit le PAJI, le pôle Finances, l'Agence comptable, de façon à, ainsi - finalement, on est dans la logique du guichet unique -, pouvoir simplifier un peu la démarche des uns et des autres et, en même temps, avoir un lieu de vérification de sorte qu'on ne se retrouve pas avec une convention de mécénat qui serait, en réalité, une convention de sponsoring.

Enfin, on se retrouve avec une proposition de frais de gestion qui est à 10 % et non pas 4 % comme ce que l'on peut envisager d'habitude. Là encore, c'est une proposition. L'idée qu'on a eue avec les collègues, c'est de dire que finalement, sur les prélèvements, on est sur 4 %, c'est habituel, c'est connu, et on s'est dit qu'il serait intéressant que 6 % de chaque opération de mécénat puisse financer des projets qui, eux, n'auront pas forcément eu de chance d'avoir été soutenus, ce qu'on a appelé le financement des projets orphelins. Évidemment, ces 6 % sont bien une somme fléchée qui permettra, ensuite, au conseil d'administration de pouvoir les flécher sur des opérations qui n'auront pas forcément eu le meilleur soutien que l'on pourrait imaginer.

Voilà pour la partie structure interne, on va dire.

Et puis évidemment, et là c'est plus classique, sur les principes de levées de fonds. Donc ce qui se passe habituellement et généralement pour les universités ayant fait appel à une fondation, on se retrouve avec une politique que le conseil d'administration définira sur des axes de projets à financer. Je vous donne des exemples, tout ceci est assez classique, en réalité :

- créer un écosystème d'innovation,
- favoriser l'interdisciplinarité en formation et en recherche,
- financer les politiques de handicap, etc.

Ce sont des choses que l'on retrouve dans d'autres fondations quand on fait du benchmark au plan national.

Tout ou presque a un système de reconnaissance. On est là encore... C'est ce que je disais tout à l'heure. Il n'y a pas de contrepartie directe, c'est-à-dire qu'on doit être sur des sommes vraiment très faibles par rapport au don qui est réalisé, ce n'est pas une contrepartie directe, mais on peut avoir un système de reconnaissance qui fasse que, finalement, les mécènes restent à soutenir l'établissement et qui, finalement, sur la durée permet de créer un véritable club des partenaires.

On retrouve là-dessus un tableau avec différentes propositions qui sont sur une reconnaissance cumulative. Il a même été amélioré depuis les présentations en bureau ou aux directions de composantes. Là encore, on retrouve les mêmes frais de gestion pour l'établissement que pour les structures internes.

Pour le tableau de reconnaissance en lui-même, pour vous montrer, puisqu'on pourrait se poser la question de savoir ce que font les autres, je vous

donne deux exemples, Versailles ou Strasbourg, qui sont, parmi les fondations, celles qui fonctionnent le mieux, parce qu'il y a beaucoup de fondations, mais toutes ne fonctionnent pas. Donc quand on compare celles qui fonctionnent, on retrouve ces deux-là, par exemple. On est à peu près sur le même système de reconnaissance, en réalité, que Strasbourg ou Versailles. Le tout, sans fondation, je le rappelle. Voilà pour l'information globalement.

Du coup, pour résumer la procédure de mécénat proposée, elle est opérationnelle sans fondation, donc pas de nouvelle couche ; gestion maîtrisée en interne, répartie sur différents services ; accompagne les structures internes à l'aide du guichet unique spécifique ; laisse une liberté d'action aux structures internes pour la recherche de mécénat ; crée une solidarité entre projets à l'aide du financement de projets orphelins ; enfin, crée une complémentarité entre mécénat des structures internes et mécénat à l'échelle de l'uB.

Pour le calendrier. Il y a eu une présentation en bureau le 25 juin, le 8 juillet, devant les directeurs de composantes et le 21 septembre, c'est aujourd'hui. Il y aura donc une présentation par la suite auprès de l'ensemble des structures internes qui le souhaiteront, d'un point de vue administratif, devant les réunions de l'encadrement, et ensuite auprès de l'ensemble des composantes qui souhaiteront inviter l'Espace Entreprises pour faire une présentation.

Le Président.- Merci beaucoup, Sylvain. Avant d'ouvrir cette présentation à votre débat, je voudrais simplement dire très rapidement que vous verrez un lien entre la création de ce dispositif de mécénat qu'on vous propose et puis ce qu'on discutera dans quelques minutes à propos des grands axes stratégiques du contrat puisque l'idée est que ce fonds de 6 % qui va être construit dans le dispositif de mécénat puisse venir soutenir une plateforme que l'on mettra en place pour aider les différentes structures internes de notre université à construire des projets dans le cadre de l'Initiative d'excellence I-SITE, de façon à ce que l'ensemble des laboratoires et des équipes qui souhaitent construire des projets dans I-SITE puissent bénéficier d'un soutien et candidater d'une façon la plus efficace possible. Donc on met à la fois en place une procédure pour aider toute la communauté dans I-SITE et un dispositif qui permet de financer cette procédure.

Ceci étant dit, j'ouvre maintenant cette présentation à vos questions. Laurence Maurel.

Mme Maurel.- J'aurai trois questions. Alors, je ne suis pas, et loin de là, une spécialiste des questions juridiques, mais j'ai un petit peu de mal à comprendre cette notion de sans contrepartie directe par rapport à la reconnaissance. C'est-à-dire que pour moi, « sans contrepartie directe », il n'y a rien en face. Or, là, on voit un tableau de reconnaissance. Donc j'ai un petit peu de mal à voir comment tout cela se passe juridiquement. Ce serait ma première question. Je vous pose peut-être mes trois questions et puis vous aurez peut-être la possibilité d'y répondre ensuite.

Dans le tableau de reconnaissance, il y a, à plusieurs reprises, la mise à disposition de salles de notre université. J'aurais voulu savoir quelles seraient les conséquences que cette mise à disposition de salles pourrait éventuellement avoir sur les personnels, ouvrir la salle, fermer la salle, assurer la sécurité de la salle, etc. Les personnels de l'uB seront-ils, à ce moment-là, mobilisés et quelle contrepartie y aura-t-il pour eux, cette fois-ci ?

La dernière question, c'est suite à votre diaporama. J'ai vu dans la diapo où vous nous avez montré ce qui se faisait à Strasbourg et à Versailles Saint-Quentin,

une différenciation entre don privé, enfin particulier, et don entreprise. Il ne me semble pas que dans les tableaux que vous nous avez envoyés, il y avait cette différence dans la reconnaissance de l'uB. J'aurais voulu savoir pourquoi. Voilà mes trois questions.

M. Comparot.- Merci pour vos questions. Il y a bien une différence entre don privé et particulier sur le tableau de reconnaissance...

Mme Maurel.- Ah ! J'ai mal vu.

M. Comparot.- ...D'ailleurs, on le retrouve là et il est bien dans les documents que vous avez.

Mme Maurel.- OK. Au temps pour moi.

M. Comparot.- Particulier et entreprise. Mais c'est vrai, vous avez raison, c'est évidemment important. On se doute bien qu'un particulier ne donnera pas autant qu'une entreprise, c'est bien normal. Et c'est normal que l'entreprise finance bien plus largement ce genre d'opérations.

Sur la question de « sans contrepartie directe ». Évidemment, M. Jobard pourra mieux facilement répondre que moi, mais je crois qu'en règle générale, on est sur une notion de 5 ‰ ou de 5 %. Il faut que la contrepartie, quand elle existe... Tout dépend de la contrepartie. Si votre contrepartie est 100 % de la somme, évidemment il y a un problème. Si votre contrepartie n'est même pas 5 % de la somme, là, on arrive dans des systèmes où on peut appeler cela un système de reconnaissance. Je ne sais pas si c'est assez clair, mais l'idée, en tout cas, c'est de dire... Vous pouvez très bien... Tout ça, en fait, c'est de la jurisprudence. C'est lié au droit. On n'est pas sur « il n'y a pas de contrepartie du tout » parce qu'on se doute bien que les contreparties peuvent très bien exister même si elles sont très indirectes. Du coup, elle est plutôt définie dans les cas de jurisprudence autour de 5 %. Donc tant qu'on ne dépasse pas ce genre de choses, on n'a pas trop de difficultés.

Enfin, la troisième question qui était sur la location. C'est le même sujet. La mise à disposition de locaux est la même question que pour la location des salles. Pour vous donner... Donc même incidence pour le personnel. Il est évident que si on parle de la mise à disposition du hall de la Maison de l'uB, par exemple, il faut forcément que cette mise à disposition puisse se faire dans les horaires possibles, évidemment. Mais cela, vous aurez remarqué qu'il n'est pas écrit « à toute heure du jour et de la nuit et à toute période de l'année ». Donc il est évident que l'on est dans le même principe et la même démarche que la procédure que vous avez votée et décidée, je crois, l'an passé sur la location et la mise à disposition de locaux de l'université. Là, on se retrouverait dans la partie procédure qui est procédure à titre gracieux. Donc c'est exactement la même. C'est juste que d'office, elle serait accordée. Évidemment, ensuite, il faut regarder les modalités d'exécution et ça, ce sera à l'entreprise de se plier aux règles de modalités d'exécution de l'université.

Pour ne rien vous cacher sur ce schéma, sur la mise à disposition de locaux, cet après-midi, je rencontre une collègue en STAPS, Tania Carnet, la RA, parce que nous avons une proposition d'entreprise de location de locaux pour une conférence nationale d'une chambre des métiers, l'année prochaine, qui souhaiterait faire son premier congrès. Du coup, elle pourrait louer un certain nombre de locaux de notre université. D'où les visites. Évidemment, cela ne peut se faire que s'il n'y a pas de

cours. On ne supprime pas les cours pour cela. Et la procédure de l'année dernière fait que c'est d'abord de l'argent qui retourne dans la composante. Donc c'est gagnant-gagnant pour l'image de l'établissement, ce qui peut demain faire venir des mécènes et, en même temps, pour la composante puisque c'est un supplément financier potentiel. On a deux opérations en cours pour 2016 sur ces questions.

Mme Maurel.- Merci.

Le Président.- Merci, Sylvain. Avez-vous d'autres interrogations sur ce dispositif ? Pierre, tu veux intervenir.

M. Pellenard.- J'avais une interrogation, oui, sur les 6 % et le financement des projets appelés « orphelins ». J'aimerais avoir des précisions sur cette notion de projets orphelins. Par ailleurs, vous avez dit qu'il n'y aurait pas de structure supplémentaire ajoutée par rapport à ce projet de mécénat et, en même temps, vous rappelez qu'il y aura, inversement, ces 6 % pour alimenter une plateforme. Pourquoi le terme « plateforme », ici, n'est pas mentionné dans le document ? Si on peut avoir des précisions sur le projet.

Le Président.- Tout à fait. Je pense que le terme « plateforme » n'est pas dans ce document parce que, en fait, c'est un concept qui a émergé de façon un petit peu décalé dans le temps. Mais ce projet de plateforme est, pour ceux d'entre vous qui ont examiné les trois documents du contrat, le document de stratégie générale, le document Formation, le document Recherche qu'on vous a adressés, vous avez vu que dans le document de stratégie générale, au paragraphe qui doit s'appeler « Maintien de l'équilibre entre pluridisciplinarité et rayonnement scientifique », on s'interroge et on exprime une inquiétude sur l'adhésion de l'ensemble de la communauté universitaire au projet d'Initiative d'excellence, en disant qu'un certain nombre de champs académiques et de champs disciplinaires ne se reconnaissent pas dans l'Initiative d'excellence et que la crainte que l'on a est que, si nous sommes labellisés dans le cadre de l'Initiative d'excellence, un certain nombre de disciplines s'interdisent en quelque sorte de candidater aux projets transversaux et aux programmes blancs qui ont été mis en place dans le cadre d'I-SITE. Donc l'idée est de mettre en place une plateforme avec un ou deux ingénieurs de recherche qui vont, dans le cadre du pôle Recherche, aider tous les collègues de l'université à construire des projets de qualité pour candidater aux programmes blancs et aux programmes transdisciplinaires de l'Initiative d'excellence.

Pour construire ce type de projet, il faut un peu d'argent parce qu'on peut être amené à prendre des contacts, aller voir des équipes ici ou là, à se déplacer. Donc on va mettre en place un fonds financier, et ce fonds financier sera alimenté par ce prélèvement de 6 %. L'idée derrière cela, c'est que... En fait, c'est aussi une sorte de dispositif de mutualisation. Le mécénat va alimenter un dispositif qui permettra à tous dans l'université, quel que soit leur champ disciplinaire, d'apprendre, en fait, cette dynamique du fonctionnement d'I-SITE qui est une dynamique plus complexe pour certains que pour d'autres.

M. Comparot.- Pour Mme Maurel, je viens de vérifier. On est sur un montant maximum de 20 %. On l'a, d'ailleurs, mis dans la convention. Mais il faut savoir, par exemple, que pour les projets culturels, c'est entre 25 et 30 %. Donc d'office, on a

mis les contreparties et on les a limitées dans la convention type à 20 % pour être sûr que jamais on n'entre dans un risque potentiel juridique de contrepartie.

Le Président.- Qui entraînerait une requalification fiscale si c'était le cas, en fait.

D'autres questions ? Non ? Donc s'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts à votre approbation cette procédure de mécénat telle qu'elle vous a été présentée.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions.

Très bien. Je vous remercie infiniment. On va maintenant pouvoir communiquer en interne dans notre communauté et auprès de l'ensemble des partenaires industriels autour de ce dispositif. Merci infiniment à tous.

20 voix pour, 3 abstentions

VI) Contrat 2017-2021

Le Président.- On aborde le point suivant de l'ordre du jour qui est le contrat 2017-2021, avec deux volets, cet après-midi, dans ce point d'ordre du jour. Le premier porte sur le rapport d'autoévaluation de l'université de Bourgogne pour la période quinquennale qui se termine et le second volet portera sur les orientations stratégiques pour l'avenir.

1. Rapport d'autoévaluation de l'établissement

Le Président.- Pour ce qui concerne le rapport d'autoévaluation, vous vous souvenez qu'on a eu, fin juin ou début juillet, un très long débat sur la base du document dans l'état d'aboutissement qu'il avait à ce moment-là. Ce débat faisait suite à un débat également qui avait eu lieu en commission de la recherche et puis un autre en CFVU. Ces discussions qui étaient très riches ont permis durant l'été de finaliser ce document d'autoévaluation. Ce document d'autoévaluation dans sa version quasi finale vous a été adressé à tous, je pense, le 31 juillet. Nous l'avons soumis, cette fois pour délibération, au conseil académique, la semaine dernière.

Dans le cadre du débat en conseil académique, un certain nombre de suggestions et de modifications ont été apportées, qui ne figure pas dans ce document. Le document que vous avez en main est exactement le document tel qu'il a été adressé au conseil académique... Et au comité technique, tout à fait. Emmanuel Ranc va vous lister les modifications qui ont été proposées par le conseil académique et, moyennant ces modifications, le conseil académique a émis un avis unanimement positif sur ce rapport d'autoévaluation.

Emmanuel, tu peux peut-être présenter ces modifications. Je dirai quelques mots puis on pourra ensuite délibérer sur ce rapport.

M. Ranc.- Merci. Pour être parfaitement exhaustif, je vais vous indiquer toutes les modifications qui ont été proposées par le conseil académique et intégrées dans le document soumis au vote. Je vais essayer de les faire par ordre de pages.

Page 17, c'est vraiment du détail, dans la deuxième colonne, dans le paragraphe sur le campus de Chalon et le campus du Creusot, il a été fait remarquer qu'on citait l'équipe du laboratoire ICB qui était sur le site et qu'on n'apportait pas

cette précision pour le LE2I. Donc le choix qui a été fait est de supprimer la mention de l'équipe « Laser et Traitement des matériaux ».

Ensuite, page 20, le paragraphe qui fait suite à la liste des partenaires Grand Campus, « la structuration des plateformes de recherche et la création d'un Comité d'Orientation Stratégique ». Cela prêtait un petit peu à confusion. Donc on a précisé « des plateformes ».

Le Président.- Emmanuel, peux-tu nous rappeler où cela se trouve dans la page ?

M. Ranc.- Je vais vous le montrer, c'est plus simple...

M. de Mesnard.- Veux-tu venir projeter ici ?

M. Ranc.- Comment ? Je n'ai plus cette version. La mise en forme a bougé depuis.

M. de Mesnard.- D'accord.

M. Ranc.- C'est ici, si vous voyez.

Le Président.- Alors, on peut peut-être relire ce petit bout de texte. Donc « lieu d'échange, de concertation », C'est là ?

M. Ranc.- Oui.

Le Président.- Vas-y.

M. Ranc.- « Lieu d'échange, de concertation et de coordination des actions, la démarche Grand Campus a permis ces différentes années de valider de manière collégiale des actions concrètes et stratégiques comme, par exemple, la carte d'identité scientifique (voir partie II.a), une position commune dans le cadre de l'élaboration de la SRI-SI, la structuration des plateformes de recherche et la création d'un Comité d'Orientation Stratégique (voir chapitre II.a). » Donc là, on a précisé « et la création d'un Comité d'Orientation Stratégique des plateformes ».

Le Président.- D'accord.

M. Ranc.- Ensuite, page 21, le premier paragraphe qui débute « Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de Recherche et d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) menée conjointement à la préparation de la deuxième période du PARI plus particulièrement, l'uB a participé activement à l'identification des domaines stratégiques », on a ajouté le « s » à « stratégique ». Là, il a été fait remarqué qu'on ne parlait que du PARI alors que la démarche a été menée de manière similaire et cohérente pour le CPER aussi. Donc on a rajouté la mention « menée conjointement à la préparation de la deuxième période du PARI et à la réflexion sur la programmation du CPER, l'uB a participé activement [...] ».

Page 24, Il y avait une faute d'orthographe qui a été corrigée. Je précise qu'il y a sans doute encore des coquilles et des fautes d'orthographe dans le document. Je vais faire la remarque tout de suite. Néanmoins, comme le document est en train

d'être remis en forme par les infographistes du service Communication, on a préféré plutôt, pour laisser le temps aux collègues de travailler sur la mise en page, leur envoyer tout de suite. En fait, sur les épreuves et les bons à tirer, on va faire des relectures pour corriger les coquilles, les fautes d'orthographe... Quand on en a vu, on essaie de les corriger à chaque fois. Donc on était page 24, c'était une faute d'orthographe. Dans le paragraphe « Une recherche fondamentale, translationnelle et clinique décloisonnée et pluridisciplinaire », il y avait « L'évolution sur la période 2010-2014 de la production scientifique des équipes labellisées et des équipes cliniques du site dijonnais se caractérise à la fois par un accroissement du nombre d'articles ainsi que par une augmentation du nombre de publications dans des revues (avec un « s ») de rang A ».

M. de Mesnard.- Les fautes d'orthographe, tu peux les passer.

M. Ranc.- Je peux les passer, OK. Il y a eu une discussion en page 25 sur le petit encadré « Axes stratégiques hospitalo-universitaires » qui portait sur le fait devait-on maintenir comme premier axe « pharmaco-imagerie et théranostic » ou uniquement « pharmaco-imagerie ». À l'issue des débats, on a proposé de maintenir « pharmaco-imagerie et théranostic ».

Page 29, là, c'est vraiment des changements de mots mais, enfin, je vous apporte tout. Page 29, c'est dans le tableau « Points positifs/Points négatifs », septième tiret, « des plateformes de recherche restructurées, pilotées par une instance unique avec une offre de service claire et bien bornée ». On a changé « pilotées » par « des plateformes de recherche restructurées, coordonnées par le COS Plateformes, avec une offre de service [...] ».

Page 38, là on est vraiment dans du détail, première colonne, quatrième paragraphe, « Le champ Formations technologiques, Ingénierie, Management ». Au milieu de ce paragraphe, il y avait la phrase « Par ailleurs, durant le contrat, des coopérations ingénieurs-managers ont été mises en place dans le cadre notamment d'un Master ». Certains élus du conseil académique ont fait remarquer qu'elles n'avaient pas été mises en place mais qu'elles existaient préalablement. Donc la phrase a été changée : « Par ailleurs, durant le contrat, des coopérations ingénieurs-managers ont été développées [...] ».

Il y avait une faute de page, page 39, je vous en fais grâce.

Page 42, dans les points positifs, il a été fait remarquer justement que dans les points positifs, le Master Erasmus mundus VIBOT n'était pas cité. Donc il a été rajouté.

Page 43, il y avait une erreur. C'est le septième paragraphe qui débute « Un double diplôme d'ingénieur/master dans le domaine automobile a été implémenté avec l'université de Sherbrooke (Québec) et deux autres dans le domaine des matériaux ». Là, c'était une erreur. En fait, c'était dans le domaine de l'infotronique. Donc on a corrigé l'erreur.

Enfin, la modification la plus significative est la suivante. Plusieurs élus du conseil académique, d'ailleurs qui, pour certains, sont experts pour le HCERES, en particulier pour la section Établissement, ont fait remarquer que les comités de visite établissement attachaient notamment une place assez importante à tout ce qui concerne la vie étudiante. Remarque a été faite que placer le chapitre, qui était dans votre partie, le chapitre n° 6, donc le dernier chapitre du document, en fin de document, laissait entendre ou pouvait amener certains à penser que la vie étudiante n'était pas au cœur de la politique de l'établissement. Certains collègues ont attiré

sur cet écueil potentiel. D'autre part, cette partie traitant non seulement de la vie étudiante mais aussi de toute la vie sur les campus, il a semblé plus cohérent de la faire bouger de place. C'est pour cela que dans le document tel qu'il est maintenant préparé, la partie VI est venue s'intercaler entre le grand I et le grand II. Donc le plan est maintenant :

I. Une organisation et un pilotage au service d'une stratégie de développement ;

II. Des campus où il fait bon vivre et travailler ;

III. Une stratégie de recherche et de formation.

Après, le plan se poursuit.

Je crois que j'ai donné toutes les modifications.

Le Président.- Merci beaucoup, Emmanuel. Vous voyez que l'on arrive au terme d'un long parcours d'introspection, j'aurais tendance à dire, sur ce que sont nos forces et nos faiblesses, sur les menaces extérieures qui pèsent sur l'établissement, pour lequel je voudrais vraiment remercier très sincèrement toute la communauté universitaire qui s'est engagée à nos côtés depuis pratiquement un an maintenant que l'on a donné le coup d'envoi de cette démarche d'autoévaluation. Une dizaine de groupes de travail. Un nombre important de réunions. Des débats approfondis dans les conseils au printemps. Un travail soutenu également pendant l'été pour proposer ce document qui me paraît, et c'était l'objectif, refléter de façon assez lucide ce qui a été fait et ce que sont les points forts et les points faibles de notre université. De fait, vous avez remarqué qu'en tête de chacun de ces paragraphes, figure précisément un tableau assez synthétique qui met en exergue ces points positifs et ces points négatifs et que nous avons fait l'effort de synthétiser l'ensemble sous forme d'une matrice SWOT de fin de document et dont vous verrez qu'elle amène sur les trois documents stratégiques pour l'avenir et dont nous débattons dans quelques minutes.

Peut-être une ou deux questions, si vous le souhaitez, sur ce document d'autoévaluation dans cette forme qui est maintenant finalisée.

S'il n'y a pas de remarque particulière, je vais soumettre à votre approbation ce rapport d'autoévaluation de l'université de Bourgogne.

Y a-t-il des oppositions sur ce document ?

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions.

Très bien. Je vous remercie beaucoup.

19 voix pour, 4 abstentions

2. Déclaration des axes stratégiques de développement de l'établissement pour la prochaine période contractuelle et document de politique en matière de formation et de recherche

Le Président.- Nous allons pouvoir maintenant engager la discussion comme on l'a fait sur le document d'autoévaluation au printemps dernier. Engager le débat sur les trois documents qui sont peut-être finalement de tous les plus importants, qui sont les documents qui expriment notre vision stratégique pour le prochain mandat, pour la prochaine période quinquennale 2017-2021.

Le cadre est relativement imposé puisque c'est le HCERES qui nous demande trois documents, l'un qui exprime la stratégie générale, les axes stratégiques de l'établissement, le second qui exprime les orientations politiques en

matière de formation et le troisième qui exprime les orientations politiques en matière de recherche.

Il s'agit là d'orientations qui sont extrêmement importantes. Je souhaite que l'on puisse les discuter aujourd'hui selon la même démarche que celle qui a prévalu au printemps dernier pour le document d'autoévaluation. On les discute, on les amende, on les modifie éventuellement. Le document final qui en résultera sera le document qui sera soumis pour délibération au conseil académique extraordinaire du 2 octobre et à notre conseil d'administration, en formation extraordinaire également, le 6 octobre.

Je vais vous présenter personnellement le document stratégique et les deux autres documents vous seront présentés par les vice-présidents qui ont assuré la tâche de rédaction du document Formation et du document Recherche.

Le document de stratégie générale, en fait, est construit en plusieurs grands paragraphes. Le premier paragraphe est un paragraphe qui vise à exprimer la cohérence et la continuité de politiques entre l'ancrage territorial de l'université de Bourgogne et la projection que nous faisons vers l'avenir et qui est de participer à l'élaboration de ce nouvel espace d'enseignement supérieur et de recherche que constitue la Bourgogne Franche-Comté. Donc le premier paragraphe exprime un certain nombre d'ambitions sur cette dimension territoriale.

Le deuxième paragraphe s'intitule « Concilier pluridisciplinarité et rayonnement international ». Il s'agit ici d'exprimer les difficultés, les contraintes que peut faire peser sur un établissement pluridisciplinaire comme le nôtre d'arriver à maintenir l'équilibre entre la pluridisciplinarité des formations, d'une part, et, en même temps, le rayonnement à l'international. Donc on identifie cette ambition, les difficultés qui s'y attachent et on propose un certain nombre d'actions à mener qui vont permettre de résoudre cette difficulté, cette équation pas facile.

Le troisième paragraphe constitue le lien au monde économique dont nous réaffirmons l'importance.

Le quatrième, la politique documentaire et du numérique, qui doit rester véritablement au cœur de la stratégie de l'établissement.

Le cinquième porte sur les conditions de vie et de travail pour les étudiants.

Et puis le sixième paragraphe, porte sur la nécessité de mener une politique qui soit à l'écoute des personnels de l'université et qui, en permanence, permet d'améliorer les conditions de vie et de travail des personnels.

Voilà les six grands thèmes autour desquels est construit ce document qui présente les axes stratégiques de développement.

Il vous a été adressé. Tout ceci est maintenant ouvert à notre discussion. Il est tout à fait concevable que des manques importants figurent encore dans ce document. Nous sommes donc à votre écoute pour l'améliorer, pour qu'on puisse *in fine* proposer à délibération quelque chose qui matérialise bien nos ambitions mais qui soit également le plus partagé possible par notre communauté.

Laurence.

Mme Maurel.- J'aurais quelques remarques et des questions sur ce premier document. Il est question dans ce document de la création d'un comité Éthique.

Le Président.- D'un comité ?

Mme Maurel.- Éthique.

Le Président.- Oui.

Mme Maurel.- Mais il n'y a pas d'autre explication ou développement là-dessus. Donc j'aurais aimé savoir de quoi il est question exactement.

Le Président.- Oui, vas-y. Vas-y, Emmanuel.

Mme Maurel.- Oui, vas-y, Emmanuel.

M. Ranc.- Il y a des compléments d'information dans le document... enfin, quelques lignes de plus dans le document en matière de recherche...

Mme Maurel.- Cela m'a échappé alors.

M. Ranc.- ...si je me rappelle bien, en page 4. En fait, cela fait suite à une remarque en conseil académique de certains élus qui ont attiré l'attention sur le fait qu'il y a une loi qui s'appelle « la loi Jardé », qui a été publiée en 2012 et qui étend très largement la notion de recherche dite biomédicale (je ne suis pas expert mais j'essaie de recontextualiser) au-delà de la stricte recherche médicale, mais qui en étend la notion y compris aux recherches qui peuvent être conduites en particulier dans le champ des sciences humaines et sociales.

Il faut savoir que pour l'heure, les décrets d'application ne sont pas sortis, mais quand il y a recherche biomédicale sur l'homme, il y a toute une série d'impératifs légaux. C'est-à-dire que l'établissement qui est employeur du personnel, donc qui est dit « promoteur », doit soumettre des dossiers à une instance qui doit s'appeler le Comité de protection des personnes, si ma mémoire est bonne, avant de pouvoir engager la recherche. Il s'avère que si, pour ce qui relève du CHU mais aussi des organismes nationaux de recherche, il y a des choses qui sont un petit peu structurées, il apparaît que pour l'heure, à l'université de Bourgogne, on n'est encore pas tout à fait en avance, on va dire, sur cette question. Le comité d'éthique fait référence à cette problématique qu'on a un petit peu redétaillée, mais en trois lignes, en page 4 du document Recherche.

Mme Maurel.- Si je peux continuer sur ce point. Ce comité d'éthique est envisagé comment ? Qui y participerait ? Qui y siégerait ?

Le Président.- Comme indiqué dans le document, tu vois qu'il figure au paragraphe Grand Campus. Donc l'idée est que l'on puisse construire ce comité d'éthique sur le périmètre géographique, en tout cas dans un premier temps, du Grand Campus dijonnais, avec l'ensemble des établissements qui sont potentiellement engagés dans la recherche, comme le disait Emmanuel, pour l'essentiel dans le domaine des sciences humaines et sociales. En réalité, pour l'essentiel, pour notre université, cela va concerner la recherche dans le domaine de la psychologie et la recherche dans le domaine du STAPS où on mène des travaux de recherche qui portent sur l'homme mais qui ne tombent pas dans le cadre de la recherche biomédicale.

Très honnêtement et très précisément, si cela figure dans les axes stratégiques pour l'avenir, c'est qu'on est encore dans de la réflexion stratégique pour l'avenir. Donc si tu veux, pour l'instant, on a identifié le besoin. Le besoin est indiscutable. On avait demandé à Monique Dumas de porter une réflexion de

préfiguration depuis quelques mois, ce qu'elle a fait. Cette réflexion de préfiguration a été portée dans le cadre du Grand Campus au cours des deux dernières réunions, une en juin et l'autre qui s'est tenue la semaine passée. On a donc pris cette décision de mettre en place ce comité d'éthique principalement pour la recherche sur l'homme non malade. En fait, c'est la recherche sur l'homme non malade. Le cadre sera le Grand Campus, avec quand même dans l'idée qu'à terme, un bon périmètre pour ce comité pourrait être la COMUE, pourrait être le périmètre Bourgogne Franche-Comté. Mais peut-être vaut-il mieux avancer en interne sur notre campus, sur la Bourgogne, et que nous partagions dans un second temps les réflexions sur le périmètre Bourgogne Franche-Comté.

M. de Mesnard.- Mais cela va au-delà de la simple recherche biomédicale parce que, par exemple, quand on recherche en psychosociologie, on interroge des gens. Il faut leur garantir l'anonymat et ce comité d'éthique peut être là pour veiller à ce que l'étude respecte bien l'anonymisation des réponses des personnes, etc. Cela dépasse clairement le cadre de la recherche biomédicale.

Le Président.- C'est clairement l'homme non malade, en fait. Alain.

M. Dereux.- J'ajoute que dans les demandes de financement de projets que l'on adresse à certaines agences, à l'Europe en particulier, il y a systématiquement un formulaire de questions éthiques, qu'il faut remplir et chaque fois qu'on a un item où on a un problème éthique, il faut décrire comment on va le traiter. J'ai déjà été plusieurs fois particulièrement handicapé par le fait qu'il n'y a pas de comité d'éthique à l'université. Donc on écrit des trucs. On va passer par les hôpitaux ou par des associations du type Aviesan ou des trucs comme cela mais, enfin, ce n'est jamais très satisfaisant à côté des comités d'éthique qu'il peut y avoir au Max Planck. On a l'air vraiment d'être très en retard par rapport à des concurrents, en tout cas, sur la scène européenne parce que, mine de rien, quand les projets sont de qualité équivalente scientifiquement, ce genre de détail peut peser lourd.

M. de Mesnard.- Le comité d'éthique peut, en particulier, veiller à ce qu'une recherche n'ait pas en retour des incidences individuelles sur les personnes, que les questions ne puissent pas mettre les personnes dans une situation extrêmement difficile qui les conduirait à un état mental dégradé, etc. Il y a des tas de choses qu'on peut faire dans un comité d'éthique.

Mme Maurel.- Je peux continuer ?

Le Président.- Bien sûr, je t'en prie. Bien sûr.

Mme Maurel.- A l'image un peu de ce qui nous a été dit tout à l'heure concernant le CAC qui a demandé qu'un chapitre soit placé en 2 plutôt qu'en 6, je note et je déplore un petit peu que la place des personnels, c'est-à-dire ce sur quoi repose finalement tout l'édifice de l'université de Bourgogne, ne soit placée qu'en dernière position. De la même façon je souhaiterais que la place des personnels soit peut être remontée dans ces axes stratégiques parce que sans eux l'université de Bourgogne n'existe plus, n'existe pas. Ça c'était plus une remarque générale. Et l'autre remarque générale que je voudrais faire également, c'est : si la COMUE se voit transférer la coordination des cartes de formation, nous en avons déjà discuté ici

à plusieurs reprises en conseil d'administration, la liberté laissée à l'université de Bourgogne sur l'accréditation me semble très limitée. Je déplore, je l'ai déjà déploré en d'autres lieux et dans d'autres conseils, que la liberté de l'université de Bourgogne soit, de ce point de vue, très restreinte puisque le choix d'accréditer la carte des formations est désormais du ressort de la COMUE.

Le Président.- C'est une vraie question de fond. Écoute, pour le paragraphe 6, en fait, c'est moi qui ai tenu à le faire figurer en dernière position parce que de finir en disant « finalement, je viens de vous raconter plein de choses, mais le plus important de tout, c'est les personnels », il me semblait qu'au contraire, c'était la meilleure façon de mettre en valeur le fait que les femmes et les hommes sont au cœur, et tu as raison, et que sans la communauté, on ne ferait rien. Je suis parfaitement d'accord pour le repositionner à un autre endroit dans ce document, mais c'était cela, la raison. C'est que je trouve que finalement, le message implicite pour moi c'est « je viens de vous raconter plein de trucs, mais le plus important, c'est ce que je vous dis là, c'est les personnels ». C'est ça, la raison.

M. de Mesnard.- En anglais, il y a une expression « *last but not least* ».

Le Président.- Ceci dit, je suis parfaitement prêt à en modifier le positionnement si le CA considère que c'est préférable.

Mme Maurel.- Oui, mon intervention était vraiment suite à la remarque du CAC. Si, au CAC, on a trouvé judicieux, effectivement, de remonter la place de la vie étudiante plus haut pour les raisons qui ont été énoncées, je ne vais pas recommencer, il me semble que de la même manière, il serait peut-être cohérent de remonter aussi la place qui est faite aux personnels. C'est une proposition.

Le Président.- On peut le faire. Cela mérite d'être bien réfléchi parce que ce qui a été dit au CAC, c'était pour le document d'autoévaluation qui est un document de 60 pages. Ce n'est pas tout à fait la même chose qu'un document de 5 pages qui est une projection vers l'avenir. Et je trouve que dans une projection vers l'avenir, cela peut avoir du sens de dire « voilà le plus important de tout - parce que c'est quand même bien cela -, c'est les personnels ». Mais on pourra en reparler. Il faut qu'on réfléchisse à cela tous ensemble.

Monsieur Rollin.

M. J-E. Rollin.- Simplement, qu'on le mette au début ou à la fin, je vais vous dire personnellement que pour moi, cela n'a pas trop d'importance, c'est ce que l'on met dedans. Mais on aura cette discussion demain en comité technique, je garde mes éléments en priorité parce que j'ai le respect des instances. Pour moi, le débat aurait dû avoir lieu en comité technique. Je les exposerai donc prioritairement en comité technique, mais je vous le dis : au-dessus ou au début ou à la fin, pour moi, ce qui est important, c'est ce qu'on y met dedans.

Le Président.- OK. Et puis pour répondre à ta seconde remarque, Laurence. Je ne suis pas tout à fait d'accord. L'accréditation reste du périmètre des établissements, et cela, c'est quand même une responsabilité qui est importante.

Ensuite, on va devoir dialoguer tous ensemble avec les établissements. On va devoir soumettre la cartographie d'ensemble au conseil d'administration et au

CAC de la COMUE. C'est la loi, en fait. C'est la loi Fioraso. Pour autant, je pense qu'il est extrêmement important que l'accréditation reste dans les établissements. C'est quelque chose qui est en lien direct avec la volonté qui a été clairement exprimée dans le cadre de la COMUE que chacun des établissements fondateurs garde son identité, sa personne morale, son identité juridique, une autonomie qui reste une autonomie réelle. On ne transfère à la COMUE qu'un certain nombre de fonctions qu'on veut bien lui déléguer. Mais clairement, la cartographie de l'uB est la cartographie de l'uB. Et je pense que plus que symboliquement, c'est très important parce que cela matérialise l'autonomie et l'identité de l'établissement.

Bien sûr, cela devra être voté dans un cadre global, mais je suis très attaché à cela. Je le suis d'autant plus qu'il est possible qu'à terme... Et vous savez que les COMUE ont juridiquement la possibilité de porter des formations, et que peut-être un jour il y aura des formations qui seront portées par la COMUE, qui seront donc des formations qui seront accréditées par la COMUE, et dans ce cadre, il faut bien avoir en tête qu'il sera tout particulièrement important que les établissements fondateurs, donc l'uB, puisse avoir sa propre accréditation sur ses propres formations.

Par exemple, un jour viendra où vont s'imposer des procédures d'assurance qualité sur les formations. Il sera particulièrement important, le jour où s'imposeront des procédures d'assurance qualité, que l'uB soit accréditée sur ses propres formations de façon à ce que les procédures qualité qui s'appliqueront soient bien les procédures de l'uB et qu'aucun autre établissement ne puisse venir imposer à l'uB des procédures qualité que l'uB ne souhaiterait pas. Donc ce n'est pas quelque chose de neutre le fait que l'on puisse être accrédité, même si je reconnais vraiment bien volontiers que tout ceci va maintenant se construire dans un cadre qui est un cadre collégial. Mais précisément, la difficulté à laquelle on est confronté tous depuis trois ans que l'on travaille sur ces concepts de COMUE, d>IDEX, etc., c'est de trouver le bon équilibre entre les établissements fondateurs et l'établissement fédéral. Dans ce cadre, rester accrédité est quelque chose... Parce qu'au bout du compte, même si le vote et même si la cartographie est commune, cela reste bien nos diplômes. À nous. Que nous portons. Et c'est quelque chose que je trouve extrêmement important.

Oui, vas-y.

Mme Maurel.- Je voulais faire une dernière remarque générale. Je vais être très gênée pour voter ces axes parce que je vais faire un petit peu d'histoire puisque je suis membre du conseil d'administration depuis déjà deux mandatures. Lors de la mandature précédente, mon syndicat et l'intersyndicale à laquelle j'appartiens avaient choisi de ne pas voter les axes stratégiques puisque dans une année d'élections présidentielles, il nous semblait difficile d'engager possiblement le président suivant. En l'occurrence le président suivant a été toi, Alain. Donc effectivement, ce n'était pas l'équipe en place qui a porté le contrat suivant. C'est un petit peu gênant de voter pour le suivant. Je me souviens, d'ailleurs, que certains des collègues qui sont ici aujourd'hui nous avaient rejoints sur cette question. Pour ces raisons, je ne voterai pas les axes stratégiques parce qu'il me semble délicat d'engager la mandature suivante sur des choses aussi importantes pour notre université.

M. de Mesnard.- Ceci dit, ces documents sont obligatoires. Ils sont demandés par le HCERES. Ce n'est pas l'université de Bourgogne qui décide de

pondre trois documents stratégiques... Oui, mais tout à fait... Mais c'est un exercice...

Mme Maurel.- C'était déjà le cas à la mandature d'avant.

M. de Mesnard.- ...auquel on doit se plier. Cinq pages maximum par document.

Le Président.- Ceci dit, c'est indéniablement vrai. Une autre équipe peut avoir d'autres priorités. Simplement, on a des sortes d'exigences de calendrier qui font que cette exigence vient maintenant et qu'on doit s'y conformer. Mais il est tout à fait clair que ces axes stratégiques, tels qu'ils sont proposés, sont ceux de l'équipe de gouvernance, sont ceux que nous avons réfléchis, mais c'est aussi précisément une des raisons pour lesquelles je souhaite qu'on puisse avoir des débats très approfondis sur ces axes stratégiques. C'est précisément pour pouvoir les faire, le cas échéant, évoluer et avoir une vraie réflexion collective qui conduise à une appropriation la mieux partagée possible de ces axes parce qu'effectivement, il faut que, le cas échéant, ces documents puissent devenir les axes stratégiques d'une autre équipe si les élections en décident ainsi.

Mme Maurel.- J'entends bien ces arguments, Alain. C'était, d'ailleurs, à l'époque, les mêmes arguments qui ont été avancés par Sophie Béjean. Il n'en demeure pas moins qu'à l'époque, il n'y avait pas que l'intersyndicale qui avait voté contre.

Le Président.- Je comprends parfaitement ces positionnements. Ceci dit, ce qui m'intéresse, encore une fois, je reste dans les fonctions cognitives des conseils, c'est qu'on puisse échanger. D'abord, aujourd'hui, on ne délibère pas. Aujourd'hui, on échange, on discute le plus largement possible et c'est ce qui m'intéresse dans ce type de fonctionnement où on projette les débats sur deux ou trois conseils, c'est qu'on puisse prendre tout le temps du débat, et c'est ce débat qui va, le cas échéant, nous permettre de vous proposer au vote un document qui sera reconstruit, amélioré en fonction des remarques que vous aurez à faire. En tout cas, merci pour ces remarques.

Cédric voulait intervenir.

M. Clerc.- Oui, je voulais intervenir, lorsque vous parlez du nouveau dispositif indemnitaire RIFSEEP. Je trouve que c'est un peu mou de dire que ce sera l'occasion d'une convergence parce que cette convergence, il me semble que pour vous, elle est engagée déjà. Donc la convergence... Je vois bien deux droites qui convergent, mais j'aimerais bien avoir le point final. Là, déjà, on est repoussé au contrat 2017. Cela veut dire que vous n'envisagez pas de le faire d'ici là, alors que ce dispositif dont vous mentionnez le nom ici, est en train de se mettre en place déjà. Donc je trouve que c'est un petit peu regrettable de repousser cela encore au prochain contrat. Sachant que les sommes en jeu, on les a vues passer pour un tas d'autres actions au cours du mandat notamment.

Le Président.- Cédric, je suis un homme prudent et je préfère parler de convergence sur quelques années et être sûr d'y arriver plutôt que de fanfaronner et de dire « je vais le faire dans les six mois » et de ne pas arriver à le faire. Je suis

profondément convaincu de la nécessité de le faire. De la nécessité d'y arriver. Je pense qu'on a maintenant une bonne estimation du volume financier global qui sera nécessaire.

Nous avons commencé à réfléchir sur la façon dont nous pourrions le budgéter. Je souhaite que nous y arrivions rapidement, mais je ne suis pas certain que nous y arrivions rapidement. Pour le coup, j'aimerais bien que cela figure noir sur blanc et que ce soit inscrit dans les axes stratégiques du contrat parce que quand même c'est quelque chose qui sera engageant pour l'avenir.

Je parle de convergence parce que je sais très bien aussi et on sait tous que c'est quelque chose qui est difficile. L'identité absolue, je ne sais pas quand nous pourrions y arriver. Je ne veux pas faire de promesses. Et vous savez que ma façon de travailler est de ne jamais faire de promesses quand je ne suis pas absolument certain de pouvoir les réaliser. Par contre, quand je dis que je veux arriver à quelque chose, je mets en place tous les moyens pour y arriver. Donc oui, convergence. Oui, le plus vite possible. Et très honnêtement, je ne pense pas qu'il soit possible au jour d'aujourd'hui d'aller plus vite. Si on peut le faire, on le fera. Par contre, je peux vous promettre que si on peut le faire, on le fera. Vous pouvez me faire confiance pour cela.

Cela peut paraître une formulation molle, c'est quand même quelque chose de fort de l'écrire. De l'écrire comme un des axes stratégiques du contrat, il me semble que c'est quand même quelque chose qui est fort.

M. J-E. Rollin.- On en discutera demain.

Le Président.- À votre disposition, sans problème. On va en discuter demain.

D'autres remarques sur ce document stratégique ? Sur les grands axes stratégiques ?

Alors, vous avez pu remarquer, bien entendu, qu'il y a une sorte de continuité entre ce document stratégique et le document Formation et le document Recherche. Heureusement. Sur un certain nombre de points, le document Formation et le document Recherche viennent préciser, compléter un certain nombre des ambitions qui sont exprimées dans ce document qui présente les grands axes stratégiques tels que nous les voyons, tels que nous les proposons pour l'avenir.

Si vous n'avez pas d'autre remarque... En réalité, ce que je vois, c'est que la question de fond serait la question du positionnement du chapitre 6. C'est finalement la seule vraie question de fond qu'il faudra qu'on rediscute quand on préparera la version finale de ce document.

Pas d'autres interventions ? Merci beaucoup.

On va maintenant aborder le second document qui est le document qui exprime la politique en matière de formation. Je vais donc laisser Grégory qui devait être... Voilà Grégory.

M. de Mesnard.- Tu veux venir ici, Grégory ?

Le Président.- Viens ici, ce sera...

M. de Mesnard.- Le document est projeté.

M. Wegmann.- D'accord.

Le Président.- Non, viens ici, tu auras un micro et ce sera très bien.

M. Wegmann.- Je vais venir là et puis je vais regarder parce que j'ai...
Rebonjour.

En introduction, c'est un travail que l'on a réalisé à plusieurs, tous les VP concernés par la formation notamment, avec l'appui substantiel d'Emmanuel.

Comment résumer le document ? Si vous voyez, au tout début dans l'encadré, on souhaite articuler le raisonnement autour de trois thèmes qui sont les grandes thématiques stratégiques, à notre sens, autour de la formation. La pluridisciplinarité : avoir un engagement fort sur ce maintien de la pluridisciplinarité dans notre établissement. La question de la réussite des étudiants et de l'attractivité des formations : donc là encore tout un questionnement autour de mettre les étudiants au cœur du raisonnement et des axes stratégiques. Et en dernier point, on ajoute les besoins socio-économiques dans un contexte de territoire : c'est l'idée que nos formations sont en adéquation avec, pas exclusivement, mais notamment, les besoins socio-économiques de notre territoire. Voilà comment est articulé le document.

Après, on peut prendre chacune des parties. Il nous semblait que le thème de la pluridisciplinarité était peut-être le thème le plus important au niveau des formations dans notre contexte, même s'il n'est, bien sûr, pas le seul et unique thème d'importance. Notre mode de raisonnement, notre clé d'entrée, c'est les six champs de formation, avec pour argument de dire que si on a construit un mode de raisonnement en champs de formation, cela reste néanmoins dans une logique de maintien de la pluridisciplinarité, pour ne pas qu'il y ait de doute là-dessus et que vraiment on articule toute notre stratégie autour de cette question d'offrir des formations pour tous, sur tous les niveaux, au niveau de notre territoire. Si vous voyez un petit peu plus bas, on fournit un certain nombre d'arguments sur cette question de la pluridisciplinarité, comment on va se projeter dans l'avenir sur cette question.

Bien sûr, il y a des thèmes que vous connaissez déjà autour de la mutualisation des formations, de faire jouer les synergies entre les établissements de la COMUE, d'articuler encore mieux les masters aux thèmes de recherche avec, en arrière-plan, le projet I-SITE . Aussi, des thématiques d'enrichissement pour être dans une dynamique, l'idée que l'on va enrichir nos formations pour bien montrer que l'on n'est pas sur une logique uniquement de raisonnement à périmètre constant. Par exemple, on parle de l'idée d'avoir des formations bidisciplinaires, avec déjà des projets qui sont apparus dans les fiches d'intention parce que vous savez qu'on a les retours des fiches d'intention de toutes les composantes. Cela nous a permis aussi d'avoir des idées pour ce document. On a vu apparaître des projets de formations bidisciplinaires, notamment en Économie-Langues, Droit-Langues aussi, entre plusieurs établissements, avec AgroSup par exemple.

Les logiques de double compétence aussi qui peuvent être à l'œuvre dans plusieurs formations. On prend exemple sur les logiques de double compétence entre les écoles d'ingénieurs et de management, mais ce n'est qu'un exemple. On pourrait trouver d'autres appuis sur ces thèmes-là.

Enfin, tout ce qui relève des NTIC. L'hybridation, les formules en quelque sorte innovantes à base de numérique peuvent être aussi un élément qui peut nous permettre de garantir cette pluridisciplinarité dans l'avenir et d'être en même temps innovant. Voilà un peu l'idée de la première partie. Je ne sais pas si on peut

commenter cette première partie parce qu'il y a sans doute plein d'autres idées à ajouter sur cette question.

Le Président.- Tout à fait. Merci, Grégory. Donc on ouvre cette première partie à vos suggestions et à vos interrogations.

Marie-Geneviève.

Mme Gerrer.- Quand il s'était agi de définir les champs de formation, on les avait définis parce qu'il s'agissait de le faire dans la perspective de l'autoévaluation, c'est-à-dire par rapport au projet d'établissement passé. Et là, en tant que directrice de l'ESPé... Et Laurence avait pris, d'ailleurs, aussi dans ce sens la parole en disant que, du coup, l'éducation avait complètement disparu. Tout ce qui est éducation-formation avait disparu, et vous nous aviez expliqué que cela était logique puisqu'il s'agissait du projet passé mais que dans le projet à venir, on s'en souviendrait. Or là, c'est bien le projet à venir et dans tous les axes principaux de pluridisciplinarité, l'ESPé n'apparaît nulle part et cela me gêne considérablement.

Le Président.- Marie-Geneviève, tu as raison, et c'est précisément à cela, tu vois, que sert cette discussion. Je pense qu'il faut que dans ce document, on fasse un petit paragraphe dédié à l'ESPé parce qu'encore une fois, cette ESPé est unique en France. Elle est en train de réussir. Et je pense qu'il faut qu'on rajoute un paragraphe dédié à l'ESPé. Tout à fait.

Laurence.

Mme Maurel.- Je voudrais ajouter quelque chose à ce que vient de dire Marie-Geneviève. Nous avons effectivement échangé. J'avais effectivement pris la parole dans un conseil précédent et je me souviens que nous avons échangé avec Annie Vinter sur cette question. Ce qui me gêne un peu, en fait, dans ces domaines de formation, c'est la cohérence avec les domaines de recherche. Dans les domaines de recherche, le terme « apprentissage » apparaît. Il y a « Apprentissage et Santé (care) ». Donc le thème apparaît comme un thème fort de l'université, qui regroupe aussi bien le LEAD que l'IREDU et encore d'autres laboratoires qui travaillent sur le champ au sens large des apprentissages ou de l'éducation. Et dans les domaines de formation, ce thème d'apprentissage ou d'éducation n'apparaît plus du tout alors qu'en masse d'étudiants, et là, je rejoins ce que disait Marie-Geneviève, il y a un nombre considérable d'étudiants inscrits à l'université de Bourgogne qui préparent des diplômes ou des concours de l'enseignement et qui sont donc formés dans le champ général de l'apprentissage ou de l'éducation et on n'en a pas trace. Je trouve cela un peu étonnant et pas en cohérence avec nos domaines de recherche.

Le Président.- Sur ce point, vous avez indéniablement raison. D'autant plus que, je le disais, l'ESPé est dans une dynamique très positive, avec un nombre d'étudiants qui va croissant. On a le sentiment que dans le domaine des métiers de l'enseignement, le nombre de places au concours va augmenter dans les années qui viennent et que de fait, former des jeunes enseignants est plus que jamais une vraie responsabilité, une vraie mission des universités et que cela devient aussi un espace, une piste de professionnalisation tout à fait réelle et tout à fait significative pour des champs académiques qui ne sont pas tout à fait dans les champs académiques de la valorisation industrielle traditionnelle. Donc je pense

effectivement que c'est quelque chose qui doit apparaître et puisqu'on se projette dans l'avenir il faut qu'on ait un paragraphe dédié à l'ESPé. Tout à fait. Absolument.

Mme Gerrer.- Effectivement, Laurence a raison. Je cherchais le mot. C'était le mot « apprentissage » qui a été longtemps en discussion pour le troisième champ et qui a disparu une semaine avant. Annie avait expliqué que c'était vis-à-vis du passé, donc que ce n'était pas grave puisque les MEEF étaient dispensés de l'autoévaluation, mais là, c'est une projection et, effectivement, il faut absolument qu'on soit quelque part.

Le Président.- Vous avez totalement raison et on va travailler à cela et à construire un paragraphe qui exprime bien ce qu'on disait, c'est qu'il y a un avenir dans la formation des enseignants. C'est finalement quelque chose de déterminant pour la nation aussi d'arriver à former de jeunes enseignants. Tout à fait. Merci pour cette remarque.

D'autres interrogations ou d'autres remarques sur ce premier paragraphe ? D'autres omissions qu'il pourrait y avoir ? Non ? C'est bon ? On avance. Donc on présente le paragraphe 2, Grégory.

M. Wegmann.- Dans la deuxième partie, on a choisi de replacer les étudiants au cœur de notre raisonnement. C'est vrai qu'on s'était rendu compte que, pareil que tout à l'heure, dans un premier temps, dans nos premières rédactions, l'étudiant n'apparaissait pas suffisamment comme central, et au niveau de la politique de formation, il est évident qu'il faut replacer les étudiants au cœur du dispositif. C'est pour cela qu'on a proposé un paragraphe spécialement sur ce thème en l'associant à la thématique de la réussite. Cela permet, d'une part, de mettre en avant le dynamisme de la vie étudiante sur le campus. On en a déjà parlé dans un autre document, mais c'est le même sujet que l'on reprend avec les projets à venir, notamment les initiatives sur, par exemple, les Maisons (Maison internationale, Cité de l'alternance), sur des projets comme les étudiants ambassadeurs, ou un DU sur l'engagement citoyen. Donc on remet au début du paragraphe la question de la vie étudiante et du dynamisme étudiant sur notre campus.

Ensuite, on bascule plus spécifiquement sur la réussite étudiante avec notamment les actions via le SCD, sur les questions des apprentissages, sur des actions d'accueil, le Centre des pratiques de l'écrit et de l'oral, etc. Toutes les actions qui peuvent être menées. C'est une partie qu'on peut, bien sûr, étoffer.

Ensuite, on traite plus spécialement de la pédagogie innovante qui est aussi une des façons d'aborder la question de l'étudiant et de sa réussite. Toutes les thématiques autour de l'accueil des nouveaux maîtres de conférences, des dispositifs innovants autour du CIPE sont à mettre en avant dans cette partie comme également l'usage du numérique dans cette optique de faire réussir mieux les étudiants et en particulier le projet de Learning Center.

Ensuite, on parle, bien sûr, du travail du pôle Handicap, du développement de l'alternance, de tout ce qui est réalisé au niveau du pôle Formation et Vie universitaire où là, cela fait un peu une liste catalogue. On peut aussi revoir la façon de mieux articuler tout cela.

Aussi, une partie importante, c'est sur l'international. C'est l'avant-dernier paragraphe de cette deuxième partie, l'idée que l'on va encore développer les actions d'internationalisation de nos formations et améliorer le niveau notamment d'anglais de nos étudiants par différents dispositifs (des UE spécifiques

transversales, les tests de langue, etc.). Tout ce qu'on a fait mais qu'on prolongerait, bien sûr, sur le nouveau contrat.

Le tout dernier paragraphe est sur le lien formation-recherche. Donc il y a plein de petites choses, effectivement, dans cette partie autour de l'étudiant et de la réussite. Peut-être que là aussi, on a oublié des choses, cela est tout à fait possible. Peut-être qu'il faut aussi retravailler l'articulation de toutes ces thématiques.

Le Président.- Merci par avance de venir nous aider par vos idées sur ce paragraphe 2.

Laurence.

Mme Maurel.- J'ai peut-être mal lu le texte où je l'ai peut-être lu trop vite, mais il me semble qu'il y a quelque chose qui pourrait être intéressant de développer aussi. On a de plus en plus, tous, je pense, dans nos filières des étudiants salariés. La précarité sociale augmentant dans notre pays, on a de plus en plus d'étudiants qui doivent travailler pour financer leurs études. Je crois qu'il faudrait qu'on réfléchisse tous et pas simplement chacun dans nos composantes, mais peut-être à l'échelle vraiment de l'université, à des dispositifs qui pourraient aider ces jeunes étudiants qui doivent travailler parfois la journée et ne peuvent donc pas assister aux cours. Qu'est-ce qu'on peut imaginer, qu'est-ce qu'on peut mettre en place pour eux ?

Ils sont de plus en plus nombreux. Je le vois, je suis dans une composante où, traditionnellement, on en avait très peu parce que les étudiants, je parle pour le professorat des écoles, savent que ce sont des études très prenantes puisqu'ils doivent se mettre à niveau dans huit disciplines différentes. On a de plus en plus d'étudiants salariés, de plus en plus d'étudiants qui ne peuvent pas suivre nos cours.

À l'échelle du site de Dijon, à quelques enseignants, on a commencé à réfléchir mais je pense que c'est quelque chose qui concerne toute l'université de Bourgogne. Cela pourrait être une piste supplémentaire de réflexion.

Le Président.- En tout cas, *a minima*, que dans ce document, on pose la question telle que tu viens de la poser et qu'on puisse dire qu'il faut qu'on mette en place un centre de dispositifs qui vienne en appui aux étudiants salariés. Poser la question est déjà en soi un acte politique et mérite absolument d'être fait. Oui, tout à fait.

Madame Desseigne.

Mme Desseigne.- Écoutez, je suis très contente de voir la perspective de l'inscription des compétences documentaires dans les maquettes. Je trouve que c'est parfaitement en accord avec l'axe stratégique du document précédent qui place la politique documentaire et du numérique au cœur de la stratégie de l'établissement avec le Learning Centre.

Le Président.- Je vous remercie. Mais vous savez que là-dessus, on a une volonté qui est inébranlable et que je suis absolument intimement convaincu de la nécessité d'insérer ces compétences documentaires dans les maquettes. Je pense qu'on a dû l'écrire, d'ailleurs, comme une façon d'aider les étudiants dans l'autonomie et apprendre à apprendre et à rester des adultes qui auront les clés pour apprendre et continuer à apprendre tout au long de leur vie. Je crois que cela est quelque chose d'absolument déterminant. De fait, c'est une des clés de la réussite

de la vie future des étudiants. Donc on est tous très en soutien de cette idée. Je vous remercie.

D'autres remarques sur ce chapitre 2 ? Marie-Geneviève, Pierre et Julien.
Marie-Geneviève.

Mme Gerrer.- Je voudrais juste dire qu'on termine par le lien formation-recherche où il y a deux lignes. J'ai l'impression que je suis aussi gênée que vous quand il faut développer le thème. En fait, on en parle tout le temps. Je le vois dans les ESPé, c'est un des thèmes clés mais quand il s'agit de le développer ou de mettre quelque chose derrière, on a quand même un petit peu de mal, et je vois que je ne suis pas toute seule à avoir du mal parce que là, franchement, deux lignes, cela fait un peu ridicule. Enfin, je trouve que cela fait un peu ridicule. Soit il faut le développer soit il faut le raccrocher autrement mais, là, ça fait un peu « on est obligé de le mettre donc on le met » mais...

Le Président.- OK. Merci. Bonne remarque. D'accord. Pierre et Julien ensuite.

M. Pellenard.- J'avais une remarque sur un point qui n'est pas abordé ici. Donc je ne sais pas s'il est stratégique de le mettre ou pas. En tout cas, c'est sur l'apparente contradiction qu'il y a entre la volonté d'attractivité de notre université qui passe par l'acceptation du plus grand nombre d'étudiants et le constat qu'on est obligé d'imposer des restrictions par rapport aux finances de l'université sur l'accueil de nos étudiants, donc la mise en place de capacités d'accueil. On ne mentionne pas ici ce point. C'est un point fort qui a été très clivant dans beaucoup de composantes. De quoi sera fait l'avenir par rapport à ce point qui interpelle beaucoup d'étudiants et de parents d'étudiants ?

M. de Mesnard.- En même temps, les capacités d'accueil ne font pas diminuer le nombre total d'étudiants à l'uB. Au contraire, le nombre d'étudiants continue d'augmenter même s'il y a des capacités d'accueil.

M. Pellenard.- Ceci dit, on commence à voir des effets pervers dans certaines composantes dont la mienne où les capacités d'accueil ont eu vraiment un effet plus que positif puisque le nombre d'étudiants a été, pas décimé, mais énormément réduit suite à la mise en place de ces capacités d'accueil et en se privant peut-être d'étudiants qui auraient eu la volonté de venir chez nous. Donc je pense que c'est un des...

M. de Mesnard.- Mais elles ont des effets qui peuvent être très compliqués, les capacités d'accueil. Y compris d'augmenter le nombre d'étudiants. Quand on met des capacités d'accueil dans une filière qui avait peu d'étudiants, cela donne un signal « c'est une bonne filière puisqu'il y a des capacités d'accueil » et, parfois, on voit, au contraire, le nombre d'étudiants augmenter. On avait cela autrefois dans les maîtrises d'économétrie, par exemple, qui étaient à effectif limité. Les gens se bousculaient pour y aller.

M. Pellenard.- Oui, je suis d'accord. Il y a des effets qui sont variables d'une composante à l'autre, difficiles à prédire. Et puis après, se pose la question de la

cohérence aussi avec l'université de Franche-Comté par rapport à ses capacités d'accueil.

M. de Mesnard.- Oui et, en même temps, il faut mettre cela, à mon avis, en parallèle avec ce qui s'est passé par exemple à Nantes, en sociologie, où dans les médias, on entendait l'enseignant au premier cours qui disait aux étudiants « ceux qui sont debout, vous sortez. Je ne peux pas vous garder dans l'amphi. C'est trop dangereux ». On entendait à peu près cela. Je ne transcris pas exactement ces mots, mais cela voulait dire cela. Heureusement, nous avons réussi à échapper à cette catastrophe.

M. Pellenard.- Ce que je voulais dire, c'est qu'on n'abordait pas ce point-là sur le document. Je le comprends, c'est difficile à amener, surtout qu'on défend ici la notion, en tout cas, d'un maximum d'étudiants et d'être visible. Mais c'est quand même un point qui existe.

Le Président.- C'est presque plus dans le document de stratégie générale parce que c'est une question de moyens que dans le document de pédagogie parce que, bien évidemment, cela ne peut pas être un objectif pédagogique en soi. D'accord.

Julien.

M. Brault.- Déjà, j'allais commencer par parler de cela. Oui, je pense aussi que cela pourrait être important d'avoir une réflexion, un petit paragraphe là-dessus. On parle aussi d'attractivité au niveau de notre territoire, au niveau de la Bourgogne puis, après, de la Bourgogne Franche-Comté. C'est vrai que cela pourrait être intéressant d'avoir quelque chose sur les capacités d'accueil. Une réflexion.

Après, derrière, je me félicite aussi qu'on parle d'étudiants en licence parce que c'est vrai que je trouve que parfois, on a un peu tendance à les oublier et à être vraiment focalisé sur les masters alors que notre plus gros flux d'étudiants quand même est sur le bac+2 et bac+3. On a tendance à oublier un petit peu ces étudiants-là, et ce sont les étudiants souvent qui sont les plus décrocheurs, qui ont le plus de difficultés et qui viennent d'horizons différents, de bacs différents, et c'est vrai que c'était intéressant au moins de l'évoquer.

D'ailleurs, sur ce qui a été dit aussi sur les étudiants salariés, je pense qu'il faut aussi... Les étudiants salariés, c'est une problématique. C'est vrai que pour nous aussi, en tant qu'élus étudiants, on essaie de réfléchir et on fait face aussi à des étudiants qui sont en situation délicate.

Il faut aussi penser aux étudiants en situation de handicap. Cela est évoqué, c'est très bien.

Il y a aussi les étudiants parents. C'est quelque chose aussi... On ne va peut-être pas l'évoquer ici. C'est vrai que c'est quelque chose de très général, mais je pense qu'on pourrait avoir une réflexion globale sur les étudiants empêchés, en fait. Les étudiants qui ont une bonne raison de ne pas être en cours.

Je pense aussi à nous qui sommes là aujourd'hui et qui ne sommes pas en cours. Mais c'est vrai que c'est toujours difficile, que l'on soit salarié ou membre d'association élu, on n'a pas toujours un accueil, une reconnaissance vraiment auprès des enseignants. On est vraiment mal vu alors que nous, c'est un choix, mais je pense aux étudiants salariés. Pour eux, ce n'est pas du tout un choix et c'est vrai que c'est une reconnaissance qui est parfois difficile. Ils sont plus mal vus alors

qu'au final, ce n'est pas toujours par choix. Ce n'est pas toujours quelque chose de mauvais pour eux.

Le Président.- D'accord. Merci. J'entends bien que cela est clairement quelque chose qui manque dans ce document.

Bérénice, tu veux intervenir.

Mme Cluzel.- Je voulais également ajouter le point que l'on vient d'évoquer sur les étudiants salariés et les étudiants empêchés en terme général. Cela nous permettra aussi de développer, comme vous l'écrivez un peu dans ces axes, des méthodes de pédagogie innovantes qui nous permettent de rassembler plus d'étudiants et avec un peu de chance, on pourra travailler en même temps sur cette problématique des capacités d'accueil qui nous empêche d'accueillir plus de monde.

Le Président.- Merci. D'autres remarques sur ce paragraphe 2 de ce document Formation ? S'il n'y en a pas on passe au paragraphe 3, Grégory.

M. Wegmann.- Le paragraphe 3, on est plus sur les territoires et le lien avec le tissu socio-économique. L'idée, c'est d'articuler un raisonnement pour montrer comment on se projette dans l'avenir sur nos territoires. La clé d'entrée intéressante nous semblait être notre politique de différenciation avec les cinq campus et l'idée que progressivement, de plus en plus, on va spécialiser ces campus, le campus dijonnais ayant vocation à demeurer pluridisciplinaire. Donc on évoque l'ouverture d'un département, projet à l'IUT de Chalon-sur-Saône, de la filière Génie civil à Auxerre, et également de l'option Infrastructures routières à l'ISAT de Nevers. Donc cette idée de spécialisation de nos campus.

Ensuite, il y a l'idée que forcément le tissu économique se fait aussi en relation avec les autres, et notamment avec les régions voisines. On sait que des problématiques se posent sur les bordures de la région. Donc c'est pour cela qu'on évoque les partenariats autour des villes de Sens ou de Mâcon, avec Marne-la-Vallée et les universités lyonnaises, et des projets de formation conjoints.

Ensuite, on est plus là, cette fois, sur l'objet entreprise. Donc c'est l'occasion de parler de l'Espace Entreprises qui permettra d'accroître le lien avec le tissu socio-économique. En appui, on évoque les masters adossés à des chaires industrielles avec la première réalisation avec la chaire Areva et l'idée que notamment dans le cadre d'I-SITE, on va dérouler plusieurs formations de ce type dans l'avenir. Cela permet un meilleur maillage du tissu économique.

On parle aussi, dans ce cadre-là, toujours en résonance avec l'entreprise, de l'entrepreneuriat, du développement de l'entrepreneuriat, des formations au management pour les docteurs et les ingénieurs, du dispositif PÉPITE qui démarre mais qui a vocation à devenir de plus en plus important à l'avenir, en appui avec l'UE transversale Entrepreneuriat et le DIU Étudiant entrepreneur qui vient de démarrer mais là aussi qui peut prendre en importance au cours des années qui viennent.

On finit le paragraphe sur une tonalité très orientée entreprise, mais avec l'idée générale qu'on est sur une logique d'articulation avec le tissu socio-économique. Donc bien sûr, cela ne concerne pas que l'entreprise. Cela concerne tous les acteurs sociaux de la région.

Enfin, une petite conclusion mais peut-être qu'on peut d'abord travailler sur le paragraphe 3 et cette relation au tissu socio-économique au territoire.

Le Président.- Merci, Grégory. Avez-vous des remarques à formuler sur ce paragraphe 3 ? Non ? C'est bien ?

Donc ce que je retiens de notre discussion sur ce document de stratégie et de politique générale de formation, c'est la nécessité d'un paragraphe sur l'ESPé, c'est la nécessité d'aborder spécifiquement les étudiants salariés et plus globalement les étudiants empêchés et puis la nécessité d'aborder la question des capacités d'accueil et d'essayer d'imaginer des réponses à cette difficulté, peut-être via les pédagogies innovantes qui peuvent peut-être être une des façons, finalement, de résoudre ces difficultés.

Jean-Philippe.

M. J-Ph. Rolin.- Je voulais revenir à l'un des points qu'avait souligné, je crois, Éric Loquin lors d'un CA de l'an dernier. Il avait dit que la pédagogie où le prof est dans l'amphi devant les élèves commençait à ne plus être adaptée pour différentes raisons. Et les problèmes que l'on vient de dire aujourd'hui confirment un peu cette vision de la chose. Ce n'est pas que j'ai grand-chose d'intelligent à mettre à la place, mais c'est un sujet de réflexion qui me paraît pertinent.

Le Président.- Oui, c'est vrai. Mon sentiment est que l'avenir, ce n'est pas que les pédagogies numériques, mais les pédagogies hybrides. C'est associer dans une même formation des temps qui sont des temps de présentiel avec un enseignant, des temps qui peuvent être des temps en visioconférence. C'est cette hybridation des méthodes qui, à mon avis, va faire la pédagogie de l'avenir. Mais on a encore tous besoin d'évoluer considérablement avant d'y arriver.

Jean, tu prends la parole pour le document Recherche.

M. de Mesnard.- Tu veux le projeter ?

M. Guzzo.- Si tu l'as. C'est un document qui a été rédigé aussi de façon collégiale avec les vice-présidents et avec l'aide aussi d'Emmanuel Ranc. Il débute par un encadré. Dès le début, on a souhaité préciser l'organisation de la recherche à l'université de Bourgogne, maintenant, avec les six domaines de recherche. Dans ce petit encadré aussi, on mentionne la structuration de la recherche, le lien avec les grands organismes, la solidité du secteur Recherche aussi avec la façon dont on met en œuvre cette politique de recherche en partenariat avec les directeurs de laboratoires et puis le Grand Campus. Vous voyez que ce premier encadré précise aussi le rayonnement de la recherche que l'on souhaite d'un niveau d'excellence, une recherche fondamentale en interface entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Cela est une petite introduction qui précise quand même l'organisation de la recherche à l'université.

Ensuite, on a développé, si je me souviens bien, six paragraphes. Un premier paragraphe qui précise la politique de différenciation scientifique, qui respecte la diversité des disciplines académiques. Là, on précise que les six domaines scientifiques constituent le socle de développement de la recherche à l'uB.

Ensuite, on propose, en tout cas, la mise en place d'un groupe de coordination, de pilotage et d'animation de ces domaines de recherche. Je crois que c'est un point important parce qu'aujourd'hui, on a cette carte d'identité scientifique mais, maintenant, il faut la faire vivre. Donc on fait une proposition pour animer justement ces différents pôles.

Dans ce premier paragraphe, on précise aussi le lien avec le monde socio-économique et la mise en place de pôles d'excellence dans les domaines scientifiques. Certains pôles sont déjà créés, d'autres sont en cours de création. Il y a des projets qui sont quand même emblématiques de l'université de Bourgogne et qui sont en cours de réalisation. On insiste ensuite dans le dernier paragraphe sur le lien avec le monde socio-économique et en particulier les pôles de compétitivité. On a déjà fait beaucoup d'efforts dans ce sens, vous l'avez compris. Néanmoins, on peut encore travailler pour simplifier le lien avec les entreprises.

Le deuxième grand paragraphe, c'est une stratégie scientifique et les dispositifs de mise en œuvre de sites, désormais à l'échelle de la COMUE. Effectivement, il faut intégrer maintenant dans notre politique de recherche la mise en place de la COMUE. Il est précisé ici les six domaines qui ont été retenus par la COMUE où on retrouve finalement les domaines de recherche de l'université de Bourgogne. Ensuite, on précise ce qui va être transféré à la COMUE et l'implication de l'université de Bourgogne pour la mise en place de différents dispositifs. Donc il y a le transfert des crédits récurrents pour les laboratoires. Le transfert également des écoles doctorales. Tout cela est précisé dans le document. On propose une évolution du BQR (bonus qualité recherche), une évolution vers un BQR unique qui permettra d'encourager évidemment les interactions entre les équipes et donc un travail simplifié et rationalisé au niveau de la COMUE.

Le troisième paragraphe concerne le maintien et le renforcement des relations avec les organismes nationaux de recherche. Là, on précise ce que l'on envisage de réaliser. Donc de renforcer les partenariats stratégiques avec les grands organismes nationaux de recherche, en particulier avec le CNRS, en lien aussi avec les SHS, en particulier la Maison des sciences de l'Homme. On précise aussi qu'un certain nombre de conventions cadres ont été mises en place avec l'Inserm, le CNRS, avec certaines UMR INRA, et qu'il faudra continuer ce processus parce que la mise en place de ces conventions cadres facilitent quand même grandement le fonctionnement de ces UMR et les relations avec les grands organismes de recherche, en particulier vis-à-vis de la valorisation de la recherche. Donc c'est le dernier paragraphe à ce niveau-là qui précise un petit peu ce qu'a apporté la création de la SATT Grand Est vis-à-vis de ces relations avec les grands organismes de recherche en termes de valorisation.

Je continue. Au paragraphe 4, on propose de nouveaux dispositifs facilitateurs du développement de la recherche à l'uB. On précise l'autonomisation financière des laboratoires, effectivement. Il y a déjà eu des expériences pilotes et on souhaiterait poursuivre ce mouvement.

Ensuite, on propose également la mise en place d'une aide aux nouveaux maîtres de conférences et professeurs entrants. Dans ce cadre, on s'appuierait sur le projet I-SITE, si celui-ci est retenu, et on mettrait en place une procédure qui permettrait finalement la création de chaires d'excellence internes, permettant à des jeunes enseignants-chercheurs de développer une recherche de très haut niveau.

Une suggestion aussi, c'est de mettre en place des comités scientifiques pour nos laboratoires. Cette idée vient justement pour essayer d'avoir, effectivement, un avis extérieur sur le travail qui est développé dans nos laboratoires. Cela sera aussi un outil intéressant pour l'autoévaluation. Finalement, quand on arrive au travail d'autoévaluation, souvent, si on avait fait un travail en amont, cela serait grandement facilité.

Un autre point, c'est le développement de services mutualisés rattachés au Data Center. C'est une idée qui est venue suite à un COS Plateformes où il a été

identifié des besoins en bioinformatique, biostatistique. La création d'une structure de ce type adossée au Data Center serait quand même assez intéressante pour le traitement des données.

Ensuite, conseil et appui pour les recherches conduites chez les hommes. C'est ce qui a été mentionné tout à l'heure, le comité d'éthique.

Ensuite, le dernier point, c'est création d'un espace Web Recherche. Cela serait le pendant de l'espace Web Entreprises. On se rend compte qu'en interne, on a des progrès à faire aussi en termes de communication. Ce serait un espace qui nous permettrait d'avoir toute une série de services pour les chercheurs pour leur faciliter la vie et permettre de développer une communication interne intensive qui permettrait de faciliter finalement le montage de projets transversaux mais aussi des programmes européens, des ANR... Je pense que vous avez pris connaissance des différentes idées que l'on a développées.

Le cinquième gros paragraphe, c'est sur la politique des plateformes qui est une politique volontariste. Je crois que depuis quelques années, on a fait en sorte que les plateformes soient reconnues au niveau du Grand Campus et qu'elles soient mises en valeur. Donc on va continuer dans ce sens avec le travail du comité d'orientation stratégique.

On a mis en place une charte aussi des plateformes que vous avez pu valider aussi en conseil d'administration. Cette charte, évidemment, à l'intérieur, on va trouver un certain nombre de dispositifs à mettre en place. Par exemple, la mise en place de l'assurance qualité, l'optimisation des démarches pour la valorisation de la recherche et du travail qui est réalisé sur les plateformes. Tout cela, il faudra maintenant le mettre en œuvre puisque la charte a été validée, je crois, au printemps 2015.

Le dernier point concerne le suivi et la valorisation de la recherche. Là, on replace un peu le contexte de la transformation d'uB-Filiale en SATT Grand Est et l'apport que cela constitue pour notre université. Là, je pense que le point important est de favoriser la communication aussi et de permettre à nos chercheurs d'accéder à tous les services que peut proposer la SATT Grand Est. Donc là, on propose des outils de communication pour faire en sorte que nos chercheurs s'approprient cette démarche de valorisation de la recherche.

On est prêt à répondre à vos questions. Je crois que j'ai été jusqu'au bout du document.

Le Président.- Merci beaucoup, Jean. Donc on peut prendre vos remarques et vos suggestions de compléments sur ce document.

Laurence Maurel.

Mme Maurel.- Juste une question, mais peut-être que la présentation *online* comme ça amène parfois à faire des raccourcis, mais il me semble qu'au début de votre présentation, vous avez fait une équation entre l'excellence et la recherche fondamentale. Faut-il comprendre que l'excellence ne se trouve que dans la recherche fondamentale ?

M. Guzzo.- Effectivement, c'était un raccourci. Ce que je voulais faire passer comme message, c'était... On prône, en fait, le développement d'un niveau de recherche d'excellence mais, pour nous, notre recherche peut très bien se situer à l'interface entre le fondamental et l'appliqué. Cela n'empêchera pas que l'on puisse être à un niveau d'excellence.

Mme Maurel.- D'accord. Je vous remercie de me rassurer sur ce point.

M. Denat.- Si je peux ajouter. Je crois qu'on ferait mieux de parler de recherche plus ou moins amont ou plus ou moins aval parce que je crois que faire cette différence entre recherche fondamentale et recherche appliquée est obsolète aujourd'hui.

Le Président.- Très bien. Merci. D'autres remarques ou questions sur ce document Recherche, sur la stratégie Recherche que l'on propose pour les cinq années qui viennent ? Non, les choses vous paraissent bien cohérentes et bien claires. Parfait.

Écoutez, merci infiniment pour ces échanges. On a déjà beaucoup réfléchi et travaillé pour faire ce premier jet de ces trois documents et donc on va pouvoir maintenant les... On a encore le comité technique demain qui va permettre également de poursuivre le débat. Donc j'ai bonne confiance dans le fait qu'on pourra *in fine* proposer au vote des instances, des documents qui seront des documents de belle qualité et de belle ambition.

Merci beaucoup. Je vais donc appeler maintenant Anne Girollet, Étienne Siccardi et Pascale Bouchot, qui vont nous présenter un dossier très engageant, très important, qui est celui de l'agenda d'accessibilité handicap pour notre patrimoine. C'est un dossier absolument essentiel. Vous savez que nous sommes tenus d'assurer la mise en accessibilité handicap de l'ensemble de nos bâtiments, comme l'ensemble des opérateurs publics et privés, d'ailleurs. Cet agenda a donc pour objectif une véritable planification de cette opération à moyen et à long terme.

VII) Compte rendu des travaux du Comité Technique (CT) du 09 septembre 2015

- Présentation de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) de l'université de Bourgogne

Mme Girollet. Bonjour à tous... Je ne sais pas... C'est bon ? Pour le micro, ça va ? Oui... Bonjour à tous. Comme l'a dit le Président, c'est un enjeu sociétal extrêmement fort puisqu'il s'agit de rendre tous les bâtiments accessibles aux personnes handicapées. C'est évidemment quelque chose qui conditionne l'intégration des personnes qui souffrent d'un handicap. C'était le but proposé par la loi Chirac de 2005 qui a prévu cette mise en accessibilité des établissements recevant du public au 1^{er} janvier 2015. Or, rapidement, et ce, dans toute la France, il a été constaté que le délai était quand même un peu court en raison de la somme des travaux à réaliser mais, évidemment, le but est essentiel. C'est pour cela qu'il y a eu une ordonnance qui a été prévue en 2014 puis organisée par décrets, arrêtés, etc., afin d'essayer de refaire un agenda de mise en accessibilité, donc agenda de mise en accessibilité programmée, l'acronyme... Ce n'est pas l'acronyme. Le sigle est Ad'AP. Les Ad'AP doivent être déposés par les différents établissements publics.

Pour l'université de Bourgogne, évidemment, elle s'était déjà lancée dans des actions de mise en accessibilité des bâtiments. Elle avait commencé bien avant, mais là où on a vraiment eu un moment important, c'est le schéma directeur du handicap qui a été fait en 2009 après diagnostic. Des actions ont commencé à être

menées et poursuivies, évidemment. Cet agenda, cet Ad'AP, nous permet d'actualiser les actions à mener, de refaire un diagnostic. Pascale Bouchot, avec SOCOTEC, a passé tous les bâtiments au peigne fin dans tous les campus de l'université au premier semestre 2015. Cela a permis avec le pôle Patrimoine, et en particulier Étienne Siccardi, de mettre à jour toutes les fiches d'action. Je crois qu'il y en a plus de 1 200 ou 1 200 à peu près qui ont été actualisées. Cet Ad'AP devrait être déposé au 27 septembre 2015.

Ce qui va vous être proposé aujourd'hui a été discuté en commission Patrimoine le 8 septembre matin, au CHSCT le 8 après-midi, en CT le 9 septembre. Le document que vont vous présenter Étienne et Pascale, c'est ce document-là qui vous est présenté et qui vous est soumis à délibération, et permettez-moi de profiter de ce moment pour remercier très sincèrement Pascale Bouchot et Étienne Siccardi pour ce travail qui est, comme vous le voyez, colossal.

M. Siccardi.- Effectivement, le dossier Ad'AP est un dossier qui a été formalisé à partir de 2014. Vous voyez que le dernier arrêté est un arrêté du 27 avril 2015, donc relativement récent. Cela veut dire qu'on a dû travailler dans l'urgence puisque la réglementation s'affinait au fur et à mesure du temps.

En fait, l'Ad'AP vient de quoi ? Comme le disait Anne, il vient de la loi de 2005 qui disait : « dix ans plus tard, en 2015, tous les bâtiments recevant du public devront être accessibles ». Or, il y a deux ans, en 2013, il y a un rapport assez célèbre dans la profession, le rapport Campion, qui a conclu en disant : « la France ne sera pas au rendez-vous de 2015, on n'aura pas vu ce qui a été fait jusque-là, c'est impossible qu'en 2015, tous les bâtiments soient accessibles ». Le rapport Campion ne portait pas seulement sur les établissements d'enseignement mais sur tous les établissements recevant du public. C'est-à-dire que la loi de 2005 s'applique aussi bien aux établissements d'État qu'aux collectivités locales ou au privé. Un dentiste, un libraire, un hôtel doit être accessible. Évidemment, cela ne l'est pas. Donc cela ne le sera pas. Alors, le législateur a dit : « puisqu'on n'y arrivera pas, on va faire, en fait, un engagement programmé ».

L'Ad'AP est un engagement programmé. Cela veut dire que pour notre établissement, on va s'engager à réaliser les travaux dans un délai donné. Le délai normal est de trois ans. Donc on doit faire les travaux en trois ans, mais on peut le prolonger de deux fois trois ans. Donc pour nous, de neuf ans parce que nous sommes un établissement portant sur quatre départements et sur plus de 50 bâtiments. On a 52 bâtiments. Dans ce cas-là, on a droit d'avoir un Ad'AP de neuf ans, ce qui nous amènera en 2024. Voilà l'idée. L'idée du législateur est de dire « je ne prolonge pas la loi, mais je permets aux établissements de me faire un dossier de mise en accessibilité sur une période donnée ». Et ce dossier-là, c'est un engagement. Cela veut dire qu'on va s'engager sur la mise en accessibilité, sur des coûts et sur des délais. Bien sûr, cela sera contrôlé par le préfet et plus précisément la Direction départementale de l'équipement. Voilà pour les grandes lignes.

Si on voit la suite... Donc comme je le disais, trois ans, effectivement. Des sanctions en cas de retard. Des sanctions en cas de non-dépôt. Donc le dépôt, c'est le 27 septembre, donc dimanche prochain. Nous le déposerons vendredi. Il y aura des sanctions prévues. Non seulement des sanctions mais, en plus, une possibilité de recours de la part d'associations d'handicapés. C'est-à-dire qu'un bâtiment n'est pas accessible, l'Ad'AP a cet avantage qu'il suspend tous les recours. Dès lors que vous avez déposé un Ad'AP, un recours d'une association ou d'un particulier est suspendu à la réalisation de l'Ad'AP. C'est un des avantages.

Comment on a travaillé ? On a travaillé à partir... Vous le savez sans doute. On l'avait présenté à un CA de l'époque. En 2009, on avait fait un dossier d'accessibilité complet de nos bâtiments. Cela nous avait pris plus de deux ans. On a travaillé à partir de ce dossier puisque dans les délais impartis, on ne pouvait pas répondre. On ne pouvait pas faire une étude. On a donc actualisé ces délais, et je vais passer la parole à Pascale.

Mme Bouchot.- Nous sommes repartis des audits qui avaient été réalisés en 2009. L'audit, qui a été réactualisé en 2015, portait sur plus de 1 400 points de non-conformité pour l'utilisation de nos locaux et portait, à l'époque, sur une valeur de plus de 16 millions d'euros. Suite aux aménagements de l'esplanade Érasme, nous avons réfléchi différemment puisqu'il faut savoir que la réglementation s'est un petit peu adoucie par rapport à cela.

En 2009, il fallait, par exemple, changer toutes les portes de 80 en 90. Donc par exemple, le bâtiment Droit-Lettres, il y a je-ne-sais-pas-combien de portes de dimension 80 centimètres et il fallait toutes les remplacer. La réglementation s'est adoucie, ce qui fait que seules les portes de 80 peuvent être changées, les portes de moins de 80 doivent être absolument modifiées. Ce qui fait qu'on a refait le tour complètement de tous les bâtiments. Donc on a fait la visite des 52 bâtiments. J'ai été accompagnée à chaque fois des correspondants Sécurité bâtiment ou des responsables administratifs. Ils ont été très partisans de participer à cette visite pour l'accueil aussi bien pour les étudiants que les personnels, bien que c'était essentiellement les Ad'AP pour les ERP. Ces visites ont commencé au mois de mai et se sont finalisées au mois de juillet 2015.

Les visites se sont terminées le 9 juillet 2015. Elles se sont déroulées selon un planning bien défini avec le bureau d'études. Je ne vous cache pas que nous avons matin et après-midi la visite de locaux. De là, nous avons refait tout le tri des fiches, donc les 1 400 fiches enregistrées à l'époque, pour voir un petit peu ce qui pouvait être modifié, notamment les entrées des bâtiments. Initialement, par exemple, le bâtiment de Médecine, on parlait de l'entrée boulevard Jeanne d'Arc. Dorénavant, puisque les parkings sont sur les côtés, voire l'arrêt du tram est sur l'arrière, donc plus accessible pour les personnes handicapées, il est bien plus facile pour une personne d'entrer par l'arrière du bâtiment. Donc on va complètement modifier aussi les accès des bâtiments. L'essentiel de cet audit n'était pas de rendre tous les bâtiments accessibles à toutes les entrées, c'était de réfléchir intelligemment. Ce qui fait que nous sommes arrivés, à ce jour, à 9 millions d'euros que nous avons répartis sur neuf ans.

M. Siccardi.- Effectivement, l'Ad'AP a ceci de particulier aussi, c'est un avantage, c'est que l'arrêté du 8 décembre 2014 allège la réglementation dans les bâtiments existants. C'est-à-dire que si on construit un bâtiment neuf, comme le disait Pascale, il faut des portes de 90 centimètres. Il faut prévoir toutes les entrées principales du bâtiment accessibles. D'un bâtiment existant, on se contente de 80 centimètres. Ce n'est pas anodin. C'est plusieurs millions d'euros puisque les bâtiments « Barade », c'est 80 centimètres, les portes. Et si vous remplacez la porte, il faut casser les dormants. Il faut changer l'électricité. Il faut refaire la peinture. Il faut tout faire. À partir du moment où un chariot entre dans une 80, le législateur a considéré que dans l'existant, c'est bon.

De la même manière, un poste important de dépenses, l'accès du bâtiment doit permettre aux personnes handicapées moteurs d'entrer par l'entrée principale du

bâtiment. Or, comme nous avons réalisé l'esplanade, on dit que l'entrée principale des bâtiments se fait à partir de l'esplanade. C'est-à-dire que là, il y a des emplacements handicapés pour les véhicules. Ensuite, il y a un cheminement qui est conçu et on va créer l'entrée principale.

Pascale parlait de Médecine. Gabriel est aussi emblématique. C'est-à-dire que plutôt que de faire une entrée sur le boulevard extérieur, sur le boulevard Gabriel, on le fait par l'arrière. On va mettre un petit ascenseur parce que là, il y a quand même dix marches. Ensuite, on va permettre d'accéder à la Scolarité et on va passer des deux côtés en extérieur de manière à accéder sur les deux parties du bâtiment puisqu'en plus, ce bâtiment est classé à l'Inventaire complémentaire des bâtiments historiques. On ne peut pas y faire ce qu'on veut. Donc là, on a trouvé une solution pour permettre l'accès au bâtiment - c'est un des plus difficiles à accéder - mais, en même temps, de répondre à la réglementation, de faire une entrée principale. Actuellement, l'accès se fait par le sous-sol en passant à travers des caves et autres, en prenant l'ascenseur... Et cela, n'est pas admis. Par contre, il faut au moins une entrée principale accessible.

Le Président.- Jean-Emmanuel Rollin voudrait intervenir.

M. J-E. Rollin.- Oui, puisque vous parlez de Gabriel. Donc on restera toujours dans la configuration qu'un étudiant qui veut aller à la Scolarité qui est au troisième étage devra descendre tout le bâtiment et traverser l'esplanade pour aller au service Scolarité.

M. Siccardi.- Non.

M. J-E. Rollin.- Parce qu'actuellement, c'est ce qui se passe.

M. Siccardi.- Oui mais dans le futur et très bientôt, on va entrer côté esplanade, donc entre les amphis Galilée et Gutenberg. Là, on va mettre un petit ascenseur pour passer les deux fois cinq marches. Un petit ascenseur qui permet d'accéder au niveau de la Scolarité. Donc là, on est à la Scolarité, et depuis la Scolarité pour aller dans les ailes latérales des bâtiments, on va faire une passerelle à l'extérieur, donc à gauche à travers le WC et à droite à travers un local technique, un bureau, de manière à rejoindre chacune des plateformes.

M. J-E. Rollin.- D'accord. De chacun des deux côtés des halls.

M. Siccardi.- Et là, le bâtiment est parfaitement accessible et, en plus, on ne casse pas la plus belle partie du bâtiment qui est l'accès monumental. De toute façon, l'architecte des bâtiments de France refuse. Donc on ne pouvait pas. Ceci explique quand même le fait qu'on soit passé de 16 millions d'euros à 9 millions d'euros sur neuf ans.

Là, on va terminer le... Je vais sortir du diaporama et on va vous présenter le dossier plus en détail...

Mme Girollet.- Juste une précision avant de présenter le tableau, il s'agit de tous les handicaps. Pas uniquement les handicaps moteurs. C'est un agenda pour tous les handicaps.

M. Siccardi.- Si vous voulez, quand on entre plus en détail... Ça, c'est quelque chose qu'on vient de réaliser. C'est, en fait, le résumé de tout ce qu'on a dit et de tout ce qu'on vous a envoyé. C'est le cœur du dossier. Le dossier, il y a un ensemble de Cerfa. Ce sont des documents très administratifs où on remplit des croix et autres. Et puis il y a un document qui récapitule un peu tout cela, qui est rédigé en trois parties. Un point stratégique. D'ailleurs, ce que l'on dit, c'est que l'université a fait en 2009 son diagnostic et que c'est à partir de là que l'on a travaillé. Depuis, on a fait des rénovations importantes de locaux.

L'Esplanade de Montmuzard, entre parenthèses, a permis l'accès à des bâtiments dans le cadre des travaux financés par l'Esplanade, notamment à la Maison de l'Université, AAFE, à la Maison de l'Étudiant. Cela est fait. Également, on a fait l'ascenseur de Chabot Charny. On a fait beaucoup de choses dans le cadre des restructurations.

En plus, il faut que l'on déclare également les bâtiments de notre patrimoine qui sont conformes. Donc heureusement, la Maison des sciences de l'Homme (2012) et les derniers bâtiments, c'est-à-dire Multiplex, Maison des Chercheurs, I3M, sont conformes.

Si on regarde ce tableau, il est intéressant, le patrimoine de l'uB, c'est 71 bâtiments. Il y en a 10 qui sont Code du Travail. Alors, les « Code du Travail »... La réglementation ne s'applique pas aux bâtiments ou aux parties de bâtiment qui sont Code du Travail. Cela ne veut pas dire qu'on ne va pas faire de travaux, mais un bâtiment comme la chaufferie ou le Data Center... Le Data Center est conforme, mais la chaufferie ne l'est pas, par exemple. Mais on n'est pas obligé de la mettre aux normes. L'animalerie, c'est un « Code du Travail », cela ne l'est pas forcément. Pour les animaux... Les animaux sont exclus de l'Ad'AP, mais les agents qui y travaillent sont... (*Rires*) Il ne l'est pas forcément. Cela veut dire que ce sont 10 bâtiments Code du Travail.

Il y en a trois qui font encore partie de notre patrimoine mais qui sont sous l'objet d'une déclaration d'inutilité. Et là, on voit tout l'intérêt. Par exemple, l'IUFM de Chalon, c'était 700 000 euros de mise en accessibilité. Comme on l'a déclaré inutilité, on ne le veut plus, il fait encore partie de notre patrimoine mais on n'a pas à le mettre en adaptation puisqu'il ne reçoit plus de public.

Il y en a deux qui sont hors gestion. Alors les hors gestion, il y a un ensemble de locaux qui sont à l'intérieur du CHU, amphithéâtres et autres qui, eux, seront pris en charge par le CHU. Il y a également Victor Hugo qui est un bâtiment propre de l'université, qui abrite Sciences Po et qui sera pris en charge par la Région avec qui on a un bail emphytéotique. Ce qui fait qu'il nous reste 52 bâtiments pour l'Ad'AP. Parmi ces 52 bâtiments, il y en a quand même 45 qui appartiennent à l'Etat, 6 aux collectivités c'est-à-dire essentiellement aux départements et à la communauté urbaine du Creusot Montceau Montchanin et un seul, c'est Marsannay, un tout petit qui est bien propre de l'université.

L'Ad'AP c'est un coût, on a estimé... On a pris une base de données, on parlait des 1200 fiches, on les a réduites. Voilà, on a à gauche les fiches, une fiche c'est une non-conformité. Par exemple, ici l'IUT bloc central, l'ascenseur n'est pas conforme. Dans le rapport, ça coûtait 3 980 euros, actualisé à 2% par an, ça fait 5 200, le solde actualisé c'est 5 856. Ensuite il y a l'actualisation du rapport si éventuellement avec la réglementation 2014 on peut faire une réduction, là on ne peut pas, il reste 5856. Le total faisant à peu près 9 millions d'euros, 8 972 850. Une fiche, c'est ceci, si vous voulez on peut en voir une, IUT Dijon bloc central, ça c'était le rapport d'études et on va voir les non-conformités, par exemple fiche n°3, escalier

peu accessible, la non-conformité est détaillée et chiffrée. Par exemple la fiche n°13, c'est l'entrée là, vous voyez cette partie ci est accessible parce qu'elle est relativement récente, ici il y a une non-conformité, vous voyez, cet escalier qui se trouve juste devant, est non-conforme car il manque une signalétique. C'est-à-dire qu'un non-voyant qui va se guider avec une canne va risquer de se buter la tête dans les marches d'escalier car il n'y a pas de protection ici. L'idée pour lever la non-conformité c'est soit mettre une bande podotactile ici pour que le non-voyant puisse se guider, soit mettre un obstacle, on peut tout simplement mettre un pot de fleurs devant de manière à ce que la canne du non-voyant puisse l'arrêter et lui dire « attention il y a un danger à hauteur des yeux », ça c'est une non-conformité, le reste, les escaliers, les ascenseurs et autres et quand vous faites le total vous arrivez sur ces fiches-là.

Intervenante.- On pourrait mettre un étudiant (*rires*).

M. Siccardi.- Oui, aussi, mais on en mettrait beaucoup car il y a beaucoup de cas comme celui-là.

Alors ensuite, à partir du moment où on a fait cette estimation de 9 millions d'euros, il faut aussi s'engager sur un échancier par bâtiment. On va essayer de proposer une planification. La première des choses c'est de terminer les travaux déjà engagés. Les travaux déjà engagés ce sont Gabriel, on a eu le permis de construire de la part des architectes des Bâtiments de France et de la mairie et donc on va engager tout de suite Gabriel, en plus c'est vraiment le bâtiment qui n'est pas accessible. On va ensuite finir les travaux engagés sur l'Esplanade Erasme, on va permettre que les bâtiments de l'Esplanade Erasme soient accessibles avec les travaux de l'aménagement de l'Esplanade.

Ça c'est la première des choses, ensuite on a fait une étude avec l'aide de la cellule de la vie étudiante, on a demandé des statistiques pour savoir où étudient les étudiants en situation de handicap. Ça concerne tous les handicaps, comme l'Ad'AP. Il apparaît dans cette étude très complète, qui porte sur les quatre dernières années, que pratiquement un étudiant sur deux en situation de handicap se trouve dans le bâtiment Droit-Lettres donc la logique c'est de dire, on va commencer par l'ensemble Droit-Lettres, au sens large, ce n'est pas que Droit-Lettres, il y a aussi l'amphi Aristote Platon, la BU Droit-Lettres et autres, puisque c'est là qu'il y a le plus d'étudiants, on va commencer par ce bâtiment. Voyez 47% en moyenne, ensuite ce sont les IUT avec 16% puis le bloc Santé 12%. Le grand critère qui nous guide c'est cette enquête sur la situation des étudiants handicapés.

Ensuite il y avait un autre critère qui est la recherche d'un équilibre entre les bâtiments du campus dijonnais et ceux situés dans les autres départements, on ne veut pas faire tout Dijon et le reste après, donc il y a un certain équilibre à trouver, et enfin traiter en dernier les bâtiments relativement récents, faits après 1995 parce que leurs non-conformités sont beaucoup plus légères que les bâtiments dits « Barade » c'est-à-dire ceux de la 1^{ère} partie du campus réalisés à partir de la fin des années 60, là les non-conformités sont plus lourdes. Donc c'est normal que ces bâtiments-ci, la Maison de l'université, la Maison de l'étudiant, on les traite après.

On revient à la programmation, on propose déjà de faire la partie des bâtiments Gabriel, ce qui est commencé. 2016, une partie de Gabriel et l'ensemble Droit-Lettres, ça c'est 2016, de manière à essayer de répartir 1 million d'euros par an. Le réglementaire nous dit ce qu'on doit réaliser en 2016, 2017, 2018. Ensuite il y a une autre période P2 c'est 2019 à 2021. La période P3, c'est 2022 à 2024 inclus.

Un million d'euros par an.
Donc déjà l'ensemble Droit-Lettres, qui comprend également la BU Droit-Lettres. Ça, c'est 2016.

Ensuite, en 2017, vous avez l'IUT. On a vu que c'était quand même la deuxième série de bâtiments sur lesquels il y a des handicapés. Les IUT à la fois de Dijon et Le Creusot pour essayer de garder un équilibre.

Ensuite, 2018, on va mettre la fin de l'IUT du Creusot et l'IUFM de Dijon qui est l'IUFM où il y a le plus d'handicapés et à la fois le plus important. Chabot Charny aussi. Alors, Chabot Charny...

Mme Gerrer.- C'est quoi l'IUFM ?

Intervenante.- Le bâtiment.

M. Siccardi.- Le bâtiment, oui. Pardon. Excusez-moi... Chabot Charny, l'IUFM, l'IUT du Creusot.

La période P2, la partie sports, Gabriel... Alors, la fin de Gabriel. Médecine-Pharmacie.

La période P3, qui sont tous les autres bâtiments, c'est-à-dire les bâtiments récents comme MDE, Maison de l'Université et autres.

Il y a un récapitulatif qui est ici. Je vais vous le montrer...

Le Président.- Étienne, il y a une question de Jean-Emmanuel Rollin.

M. J-E. Rollin.- J'ai vu que vous aviez mis la BU Sciences dedans.

M. Siccardi.- Oui.

M. J-E. Rollin.- Est-ce que cela va faire partie du Learning Centre ou est-ce que ce sera mené en parallèle ? Ce n'est peut-être pas la peine... Enfin, vous l'avez mis en période P2...

M. Siccardi.- La BU Droit-Lettres...

M. J-E. Rollin.- Non je vous parle de la BU Sciences.

M. Siccardi.- La BU Sciences est à la fin justement.

M. J-E. Rollin.- Cela a été mis en période P2/P3.

M. Siccardi.- En P3.

M. J-E. Rollin.- Et c'est pour justement intégrer au moment des travaux du Learning Center.

M. Siccardi.- Tout à fait. C'est pour cela qu'on a mis la BU Sciences en dernier parce qu'on s'est dit qu'il y aura le Learning Center. Si le Learning Center arrive avant et qu'avec le Learning Center, on arrive à financer, on le fera dans le cadre du Learning Center. Mais il vaut mieux être prudent quand on sait que le

présent CPER a débordé. On l'a donc mis en dernier. En fait, l'Ad'AP est un engagement sur une programmation, mais rien n'interdit d'aller plus vite.

M. J-E. Rollin.- Non mais c'est parce que si il y a des travaux faits sur la BU Sciences au moment du Learning Center, je pense qu'il est opportun de faire des travaux à ce moment-là...

M. Siccardi.- Bien sûr.

M. J-E. Rollin.- Parce qu'on ne peut pas faire des travaux tous les trois, quatre ans dans un bâtiment parce que ça fait quand même...

M. Siccardi.- Et même si les travaux du CPER arrivent à financer l'Ad'AP de la BU Sciences, cela sera autant de moins sur les autres budgets et on pourra faire plus vite pour le reste. Tout à fait.

Ici, vous avez l'agenda d'accessibilité. Vous voyez que Gabriel va démarrer une partie en 2016 et sera terminé en 2021. BU Droit-Lettres, on a dit... Alors, les 2016, on a été prudent, on a dit que cela risque de déborder sur 2017 parce qu'il va y avoir également le fait qu'il va falloir lancer la machine, c'est-à-dire recruter des maîtres d'œuvre et autres. On n'est pas sûr de tout terminer en 2016. Mais l'important, c'est au moment où cela démarre. Donc Droit-Lettres en 2016.

La partie sportive, halle des sports et autres, c'est plutôt 2018-2021.

L'IUT, on en parlait, 2017, vous voyez. Et ensuite, cela s'échelonne.

Les grandes idées, c'est : 2016, tout ce qui est déjà démarré dans le cadre des travaux existants et, pour le grand ensemble Droit-Lettres, 2017 c'est plutôt les IUT, 2018 l'IUFM de Dijon et les anciens bâtiments, c'est-à-dire Médecine-Pharmacie et Gabriel. Ensuite... Pardon, ces deux bâtiments sont en P2, c'est-à-dire 2019-2021. Et l'autre période, 2022 à 2024, c'est tous les bâtiments récents. C'est ça, l'idée de fond.

M. Pellenard.- Les amphis Galilée et Gutenberg, c'est inclus avec SVTE.

M. de Mesnard.- Avec le micro, Pierre.

M. Siccardi.- C'est inclus avec Droit-Lettres.

Mme Bouchot .- Non, c'est...

M. Siccardi.- Si, c'est inclus avec Droit-Lettres. Les amphis Galilée et Gutenberg sont là. Donc ils sont à la fin. On va les voir là...

M. Pellenard.- C'est vrai que cela génère des flux d'étudiants notamment pour les dates d'examens.

M. Siccardi.- Oui parce qu'il y a beaucoup...

M. Pellenard.- C'est une urgence, effectivement.

M. Siccardi.- ...Beaucoup de choses... Ils vont être ici...

Mme Bouchot.- (*intervention inaudible*)

M. Siccardi.- Je vais le trouver là... Amphi Galilée... Vous voyez, ils sont là. Ils sont tout de suite en 2016.

Mme Bouchot.- En 2016.

M. Siccardi.- 2016-2017.

Mme Bouchot.- L'objectif de ce projet, c'est de commencer un bâtiment, de le finir complètement et de passer à un autre bâtiment par la suite. C'est vraiment de finaliser, faire passer un bureau d'études en fin d'année puis de dire « on a fini les bâtiments Untel et Untel ».

M. de Mesnard.- Sinon, les coûts s'envolent.

Mme Bouchot.- Oui.

M. Siccardi.- Au départ, on avait eu l'idée inverse. On avait dit « on va permettre à tous les bâtiments d'être accessibles. Ensuite, pour tous les bâtiments, on met les ascenseurs. Ensuite, on met les sanitaires ». Et cela, c'est peu réalisable. Pourquoi ? D'une part, pour la notion de marché public. Faire un appel d'offres pour mettre trois marches à Nevers puis deux au Creusot et une à Dijon, c'est quand même assez délicat à faire. Ensuite, tous les ans, il faut qu'on rende compte au préfet. Dans ce rendu, on pourrait dire que les bâtiments ne seront totalement accessibles qu'au bout de neuf ans puisqu'on travaille par strates, alors que là, on va pouvoir dire « en 2017, tout Droit-Lettres est accessible ». On fait venir le bureau de contrôle, un coup de tampon et on passe aux bâtiments suivants. Donc ça, effectivement, on travaille dans une logique de bâtiment qui est quand même plus simple à faire. Pour un bâtiment, en général, on a entre 20 et 30 remarques de non-conformité. Il y en a des mineures, comme on a vu tout à l'heure avec le pot de fleurs. Il y en a des beaucoup plus lourdes comme Gabriel. Mais on les traite toutes de manière à pouvoir dire « ce bâtiment-ci est accessible » et, pour nous, c'est plus simple à gérer.

Le Président.- Merci beaucoup. Avez-vous besoin d'informations complémentaires à cette présentation très précise ?

Je voudrais ajouter un certain nombre d'éléments. Tout d'abord, dire que ce projet a fait l'objet d'une délibération unanime et favorable du CHSCT et du CT et rappeler que l'engagement que prend l'université est tout de même de financer 9 millions d'euros en neuf ans sur un échancier régulièrement progressif, c'est-à-dire en moyenne, 1 million d'euros par an. On doit tous avoir conscience du fait qu'en dehors d'un financement exceptionnel de l'État, cet engagement, qui est d'une certaine façon une figure qui nous est imposée par l'État, nous oblige à prélever sur le fonds de roulement de l'établissement 1 million d'euros par an pendant neuf ans. Donc on doit tous avoir une parfaite conscience de cette obligation qui est la nôtre. Et je voudrais remettre réellement ce magnifique projet dans le contexte et en perspective de la situation financière de l'établissement. Vous voyez qu'avoir un fonds de roulement qui est très structuré et qui est véritablement le support de nos ambitions en matière d'investissement, est quelque chose qui est absolument

déterminant. On le voit tout particulièrement dans le cadre de ce projet d'agenda accessibilité handicap.

Je voudrais dire également... Parce qu'on voit bien que le fonds de roulement, vous avez compris, 40 millions d'euros à la fin de l'année 2014, avec chaque année, bien sûr, la nécessité de prélever dans le fonds de roulement. Donc bien évidemment, au fur et à mesure que nous consommons du fonds de roulement, on doit réalimenter ce fonds de roulement. Et cette réalimentation du fonds de roulement se fait via la capacité d'autofinancement que nous générons.

Tout ceci pour dire que ce programme Ad'AP me paraît assez emblématique du lien qu'il peut y avoir pour une université entre maintenir les grands équilibres financiers et la capacité dans laquelle nous sommes ou nous ne serions pas, de porter une véritable stratégie de long terme. Cela peut être le cas pour la stratégie de recherche. Cela peut être le cas pour la stratégie de formation. Mais on voit ici que c'est le cas dans le cadre de la stratégie patrimoine et d'accessibilité handicap. Donc on voit qu'il y a vraiment un lien qui est tout à fait clair et tout à fait direct.

Bien évidemment, nous allons demander à l'État de participer au financement de ces travaux de mise en accessibilité handicap. Je crois, Étienne, qu'on a demandé pour les deux prochaines années...

M. Siccardi.- Un million par an.

Le Président.- ...Un euro de l'État pour un euro que nous mettrions. Mais cela, on sait tous bien à quel point c'est une demande qui a relativement peu de chance d'être honorée. On est dans notre rôle de l'exprimer, mais le plus probable est que nous serons bien seuls pour assumer notre responsabilité. Et donc plus que jamais, je crois qu'il est déterminant que l'on puisse maintenir les grands équilibres financiers.

Voilà ce que je voulais vous donner comme élément parce que, ceci dit, vous allez prendre un engagement. On va prendre une délibération et il faut que cette délibération qu'on va prendre tous ensemble soit parfaitement éclairée par ces éléments de contexte financier.

Enfin, je voudrais me joindre à Anne pour remercier très chaleureusement et très sincèrement les services parce que ce travail qui vous est préparé et présenté en une demi-heure est un travail véritablement monumental qui a été conduit... Pascale, vous aviez commencé en 2008 ou en 2009, je crois.

Mme Bouchot.- 2009.

Le Président.- 2009, le recensement des besoins en matière d'accessibilité handicap. Donc c'est vraiment un travail, vous voyez, qui est conduit sur plusieurs années avec beaucoup d'obstination et qui nous permet d'aboutir aujourd'hui pour ce qui est, et Anne le disait, quand même une très belle ambition sociétale. C'est tout à fait clair.

Si vous n'avez pas de questions particulières à poser ou pas besoin d'informations complémentaires... Jean-Philippe, oui.

M. J-Ph. Rolin.- Nos partenaires de Besançon ont-ils, je ne sais pas, des travaux, des études en ce sens ?

Le Président.- Je ne sais pas. Étienne, as-tu des éléments ?

M. Siccardi.- Ils travaillent également sur le dossier. Par contre, je ne sais pas où ils en sont. Théoriquement, ils doivent le déposer pour vendredi. Sauf à ce qu'ils redemandent... Dans certains cas, quand on n'est pas prêt, on peut demander l'ajournement d'une année. Nous, on était prêt. On n'a pas jugé bon de le demander, mais c'est possible. En tout cas, Besançon comme toutes les autres universités de France va déposer un dossier. Nancy, par exemple, c'est 60 millions d'euros quand même là où nous, c'est 9. Cela pose un problème à toutes les universités. Tout à l'heure on parlait de l'engagement 2015. Sur 2015, on a le résultat de l'engagement financier du ministère, c'est 200 000 euros alors que nous mettons 1 million. En 2015, pour toutes les universités, le ministère a budgété une somme de 8 millions d'euros, c'est-à-dire moins que ce qu'il nous faudrait pour réaliser, nous uB.

Le Président.- Vous voyez donc que nous serons très seuls pour réaliser cela. Nous serons très seuls.

M. J-Ph. Rolin.- En tout cas, je salue ce travail. Je suis assez époustoufflé de ce boulot...

Intervenante.- Tout à fait.

M. J-Ph. Rolin.- ...Vraiment, je trouve cela remarquable.

M. de Mesnard.- Sauf si nous ne le faisons pas, et là, on ne sera pas seul. On aura des tas de... *(Rires)*

Le Président.- S'il n'y a plus de remarque, je soumetts à votre approbation cet agenda d'accessibilité handicap tel qu'il vous a été présenté, c'est-à-dire à la fois dans sa dimension financière et dans le phasage des travaux, bâtiment par bâtiment, tels qu'ils vous ont été présentés puisqu'il y a là un vrai engagement, une véritable réflexion dont les clés vous ont été présentées.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie, et encore merci à toutes les équipes qui ont réalisé ce travail.

Unanimité (23 voix pour)

Je pense qu'on va pouvoir maintenant rapidement terminer par quelques points relatifs à des questions financières pour lesquels je vais passer la parole à Louis.

VIII) Questions financières

1. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Vous avez tous reçu ce tableau. On ne va pas le repasser en revue. Y a-t-il des remarques sur ce tableau de tarifs, subventions et dons et en particulier, ici, sur les subventions ?

On peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci beaucoup.

Unanimité (23 voix pour)

Le Président.- Ensuite on a le compte rendu et approbation de conventions et contrats.

IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard.- Maintenant, le tableau des conventions et contrats emportant versement de subvention engageant l'université de Bourgogne. Vous avez reçu ce tableau... Celui-là où on a deux subventions, Espace Entreprises (10 000 euros hors taxes) et le Service social. Elle, c'est une convention de restauration.

On fait voter tout globalement ? D'accord, OK.

Deuxième tableau, celui que je projette là. Liste des contrats et conventions, donc, CPTC, ICMUB et TIL. Des aides à la publication, reversement d'allocation et aide à la publication.

Troisième tableau... Oui, il y a une question.

Mme Maurel.- C'est juste une question d'information. Je suis tout à fait favorable aux aides à la publication pour les collègues du CPTC, bien sûr, mais je me demandais pourquoi ce n'est pas aux Presses universitaires de notre université.

M. de Mesnard.- Ah ! Il y aurait une erreur dans le libellé ?

Mme Maurel.- Non, je ne sais pas du tout. Simplement, je vois que c'est marqué « Éditions et presses universitaires de Reims »... Je ne sais pas. On a aussi une maison d'édition ici.

Mme Gerrer.- Oui mais, Laurence...

Mme Maurel.- Plutôt dynamique. Non mais je suis pour qu'on verse ces aides. Ce n'est pas la question.

M. de Mesnard.- Cela peut être un ouvrage collectif...

Mme Gerrer.- Je crois que c'est un problème de reconnaissance internationale. Si tu publies dans ta propre université, elle est limitée.

Mme Maurel.- Ah oui ! D'accord. Tu as raison.

Mme Gerrer.- Quand tu publies dans ta propre université, ce n'est pas reconnu dans les listes HCERES.

Mme Maurel.- Au temps pour moi.

M. de Mesnard.- Et puis cela peut être un ouvrage collectif, etc. De même, Éditions Orizons, etc., ce sont des maisons extérieures.

Le troisième tableau, ce sont des conventions et contrats engageant le SEFCA essentiellement. Vous l'avez reçu. Il est très long. Je ne vais peut-être pas le faire défiler parce qu'il fait plus de dix pages, il me semble. Y a-t-il des remarques ? Vous l'avez tous reçu normalement. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Donc je pense qu'on peut passer au vote.

De tous ces documents, qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

Unanimité (23 voix pour)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Le Président.- Et puis la seconde série de conventions sans subvention concerne des conventions qui sont simplement portées à la connaissance des administrateurs mais qui n'appellent pas de vote.

X) Questions diverses

Le Président.- Je pense que nous avons terminé ce long conseil d'administration et s'il n'y a pas de questions diverses, je voudrais vous remercier d'être... Oui, une question diverse, Laurence ?

Mme Maurel.- Une question, Alain. Vous vous souvenez sans doute que lors du conseil d'administration du 1^{er} juillet, il avait été question d'un accès qui pouvait être potentiellement dangereux dans un des bâtiments de l'université. Je fais exprès de ne rien dire pour qu'on ne soit pas obligé ensuite de faire un changement au verbatim. Jean-Emmanuel et moi, nous avons dit « la meilleure façon de résoudre ce problème, c'est de faire les travaux qui s'imposent pour que cet accès ne soit plus possible ». J'ai entendu dire, peut-être est-ce une rumeur, qu'il y avait eu à nouveau quelqu'un qui avait essayé de monter sur un bâtiment. Où en est-on de ces travaux et de la décision de rendre inaccessible cet accès ?

Le Président.- Laurence, les travaux ont été faits très rapidement après qu'on en a parlé à l'occasion du conseil d'administration du début de juillet et l'événement malheureux qui a eu lieu, il y a très peu de temps, en fait, c'est un étudiant qui est monté mais qui a escaladé par l'extérieur. Là, on était dans une situation qui véritablement rendait totalement imprévisible, inimaginable même l'idée... Vous savez, ce sont ces étudiants qui sont des escaladeurs et qui vont faire des acrobaties sur les toits en milieu urbain...

Mme Maurel.- Oui, qui sautent de bâtiment en bâtiment.

Le Président.- Il est monté. Il est allé faire des pirouettes tout en haut du toit du bâtiment puis il est redescendu. Puis il a fait quelques pirouettes sur le toit.

M. de Mesnard.- C'est hier ou avant-hier que l'on a arrêté quelqu'un qui escaladait la tour Eiffel avec un sac à dos. On pense qu'il voulait se jeter en parachute.

Mme Maurel.- Et donc les travaux ont été faits ?

M. de Mesnard.- Juste pour faire un beau vol en parachute.

Le Président.- Les travaux dont il était question début juillet ont été faits.

Mme Maurel.- D'accord.

Le Président.- Pour éviter maintenant ces velléités d'escalade éventuelles, parce que si j'ai bien compris, il est monté le long du coffrage métallique de l'escalier, il faut peut-être que l'on mette une sorte de surplomb parce que je ne vois pas... Ceci dit, je suis très inquiet parce qu'on a eu beaucoup de chance, cette fois-ci, que ce jeune soit suffisamment agile pour ne pas avoir d'accident, mais c'est quand même une situation à haut risque. Et on n'empêchera jamais...

Mme Maurel.- Bien sûr.

Le Président.- ... des escaladeurs d'escalader.

M. de Mesnard.- Les gens se mettent en situation très dangereuse. Souvent, ils sont filmés et, après, ils le mettent sur Internet.

Mme Maurel.- Entendu. Merci, Alain.

Le Président.- Oui, Monsieur Rollin.

M. J-E. Rollin.- Quel dispositif a été adopté ? Au-delà de ce cas particulier, parce qu'on peut essayer de tout mettre. Parce que la problématique, c'était qu'il était assez facile d'entrer sur les escaliers de secours.

Le Président.- Je ne sais pas. Techniquement, je ne peux pas vous répondre. C'est dommage qu'Étienne soit reparti. Je n'ai pas les éléments. Tout ce que je peux vous dire... Peut-être avez-vous les éléments, Madame Desseigne ?

Mme Desseigne.- Ce que je peux préciser, en fait, c'est que comme la grille de l'escalier de secours est une grille perforée, on pouvait y accéder en la disquant. Donc elle a été doublée, complètement doublée, à trois mètres de hauteur. Elle est complètement opaque maintenant. Donc là, franchement, c'est dissuasif. Après, il y a éventuellement la mise globale sous alarme du bâtiment qui est à l'étude.

M. de Mesnard.- Non mais on n'obtiendra jamais le risque zéro. On n'empêchera jamais les gens...

Le Président.- Et si j'ai bien compris, si on sécurise trop l'accès entrant ou sortant, on pose un problème aussi vis-à-vis des pompiers et de la sécurité incendie puisqu'il n'y aura plus de facilité de sortie en cas d'incendie. Donc vous voyez, il faut trouver un équilibre entre l'ensemble de ces contraintes. Ce n'est pas facile.

Si j'ai bien compris aussi, Marie-France, il va y avoir un détecteur de présence sur la terrasse du troisième étage aussi. Au cas où quelqu'un entre, il y aura aussi, pour doubler, un détecteur de présence sur la terrasse.

Je pense qu'on a fait aussi vite et aussi bien qu'il était techniquement faisable sur ce dossier.

Merci à tous. Bonne fin de journée et on se retrouve le 6 octobre.

M. de Mesnard. Merci au PAJI pour son travail parce que cela fait beaucoup de conseils d'administration qui s'enchaînent.

~*~*~*~*~*~

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 34)

Le Président

Alain BONNIN